

# Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis  
juridiques

116<sup>e</sup> année

21 janvier  
1984  
No 3

Québec 



# Gazette officielle du Québec

## Partie 1 Avis juridiques

116<sup>e</sup> année  
21 janvier 1984  
No 3

### Sommaire

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, Loi sur l'.....	185
Aménagement et l'urbanisme, Loi sur l'.....	185
Avis divers .....	185
Caisses d'épargne et de crédit, Loi sur les .....	188
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le.....	191
Compagnies, Loi sur les .....	151-196
Compagnies étrangères, Loi sur les.....	183
Curatelle publique, Loi sur la.....	206
Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les .....	184
Inspecteur général des institutions financières.....	206
Liquidation des compagnies, Loi sur la .....	207
Ministères, Avis concernant les .....	207
Office de la langue française.....	247
Pouvoirs spéciaux des corporations, Loi sur les .....	184
Proclamation(s) .....	248
Projets de loi privés, Avis concernant les.....	248
Soumissions, Demandes de.....	249
Vente(s) à la folle enchère.....	255
Vente des effets non réclamés, Loi sur la .....	255
Vente(s) par licitation .....	256
Ventes par shérif .....	256
Ventes pour taxes, avis de publication .....	280

## AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

### Contenu :

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement. On peut retrouver une liste des différents avis qu'elle contient en consultant la page intitulée sommaire.

### Normes de recevabilité :

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés à double interligne, tels qu'ils doivent apparaître dans la publication: alignement à gauche pour le titre et le texte; alignement à droite pour la signature; orthographe, ponctuation et caractères (majuscules et minuscules) corrects. On indique un paragraphe en laissant quatre interlignes. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publications requises pour chaque avis.

### Conditions générales :

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 16 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le

responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte original doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure de tombée.

### Tarif

#### Tarif de publication

Le tarif de publication est de 0.63 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

#### Tarif de traduction

Le tarif de traduction est de 20 \$ les 100 mots.

#### Tarif pour les feuilles volantes

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 \$ la douzaine.

#### Prix à l'exemplaire

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 4 \$, à l'exception des numéros spéciaux.

Certains extraits de la *Gazette officielle* partie 2 sont également disponibles.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

Pierre Lauzier  
Service de la Gazette officielle  
1283, boul. Charest ouest  
Québec, G1N 2C9  
Téléphone: (418) 643-5195

### Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

#### Tarif d'abonnements

Partie 1 « Avis juridiques »: 48 \$ pour 12 mois  
Partie 2 « Lois et règlements »: 70 \$ pour 12 mois  
Partie 2 « Laws and regulations »: 70 \$ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au:

Ministère des Communications  
Service des abonnements  
C.P. 1005  
Québec, G1K 7B5  
Téléphone: (418) 643-5150

Pour tout changement d'adresse, prière de nous en informer six semaines avant la date du déménagement et de nous retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

## AVIS JURIDIQUES

### Compagnies (Partie I) — Loi sur les

#### Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1363-7897 TRANE VENTE ET SERVICE (QUÉBEC, P.Q.) INC.	1975 05 28	1983 12 29	1) de la dénomination sociale: SOCIÉTÉ DE PLACEMENTS JEAN-LUC ROY INC. 2) du capital-actions

*L'inspecteur général des institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD

33248

### Compagnies (Partie IA) — Loi sur les

#### Délivrance d'un certificat de constitution

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2163-2260 2163-2260 QUÉBEC INC. ....	1983 12 16	Joliette
2163-2278 2163-2278 QUÉBEC INC. ....	1983 12 16	Iberville
2163-2286 2163-2286 QUÉBEC INC. ....	1983 12 19	Montréal
2163-2294 2163-2294 QUÉBEC INC. ....	1983 12 19	Montréal
2163-2302 2163-2302 QUÉBEC INC. ....	1983 12 19	Montréal
2163-8143 2163-8143 QUÉBEC INC. ....	1983 12 19	Témiscamingue
2163-8150 2163-8150 QUÉBEC INC. ....	1983 12 19	Témiscamingue

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2163-8168 2163-8168 QUÉBEC INC. ....	1983 12 19	Témiscamingue
2163-8176 2163-8176 QUÉBEC INC. ....	1983 12 19	Témiscamingue
2163-8184 2163-8184 QUÉBEC INC. ....	1983 12 19	Témiscamingue
2163-8192 2163-8192 QUÉBEC INC. ....	1983 12 19	Témiscamingue
2163-8200 2163-8200 QUÉBEC INC. ....	1983 12 19	Témiscamingue
2163-8218 2163-8218 QUÉBEC INC. ....	1983 12 19	Témiscamingue
2163-8226 2163-8226 QUÉBEC INC. ....	1983 12 19	Témiscamingue
2163-8234 2163-8234 QUÉBEC INC. ....	1983 12 19	Témiscamingue
2163-8242 2163-8242 QUÉBEC INC. ....	1983 12 19	Témiscamingue
2163-8259 2163-8259 QUÉBEC INC. ....	1983 12 19	Témiscamingue
2163-8267 2163-8267 QUÉBEC INC. ....	1983 12 19	Témiscamingue
2163-8325 2163-8325 QUÉBEC INC. ....	1983 12 19	Québec
2163-8333 2163-8333 QUÉBEC INC. ....	1983 12 20	Chicoutimi
2163-9802 2163-9802 QUÉBEC INC. ....	1983 12 19	Montréal
2163-9810 2163-9810 QUÉBEC INC. ....	1983 12 19	Montréal
2163-9851 2163-9851 QUÉBEC INC. ....	1983 12 20	Saint-François
2163-9869 2163-9869 QUÉBEC INC. ....	1983 12 20	Saint-François
2163-9893 2163-9893 QUÉBEC INC. ....	1983 12 20	Saint-François
2163-9901 2163-9901 QUÉBEC INC. ....	1983 12 20	Saint-François

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2163-9935 2163-9935 QUÉBEC INC. ....	1983 12 19	Rouyn-Noranda
2163-9943 2163-9943 QUÉBEC INC. ....	1983 12 19	Montréal
2164-2012 2164-2012 QUÉBEC INC. ....	1983 12 22	Arthabaska
2164-2061 2164-2061 QUÉBEC INC. ....	1983 12 28	Québec
2164-2137 2164-2137 QUÉBEC INC. ....	1983 12 28	Montréal
2164-2145 2164-2145 QUÉBEC INC. ....	1983 12 28	Terrebonne
2164-2202 2164-2202 QUÉBEC INC. ....	1983 12 28	Montréal
2164-2251 2164-2251 QUÉBEC INC. ....	1983 12 28	Montréal
2164-2269 2164-2269 QUÉBEC INC. ....	1983 12 28	Montréal
2164-2277 2164-2277 QUÉBEC INC. ....	1983 12 29	Rimouski
2164-2400 2164-2400 QUÉBEC INC. ....	1983 12 28	Beauharnois
2165-0072 2165-0072 QUÉBEC INC. ....	1983 12 20	Saint-François
2165-0098 2165-0098 QUÉBEC INC. ....	1983 12 20	Abitibi
2165-0106 2165-0106 QUÉBEC INC. ....	1983 12 20	Abitibi
2165-0114 2165-0114 QUÉBEC INC. ....	1983 12 20	Longueuil
2165-0155 2165-0155 QUÉBEC INC. ....	1983 12 20	Montréal
2165-0171 2165-0171 QUÉBEC INC. ....	1983 12 20	Saint-François
2165-0189 2165-0189 QUÉBEC INC. ....	1983 12 20	Saint-François
2165-0197 2165-0197 QUÉBEC INC. ....	1983 12 20	Saint-François

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2165-0205 2165-0205 QUÉBEC INC. ....	1983 12 20	Saint-François
2165-0213 2165-0213 QUÉBEC INC. ....	1983 12 20	Arthabaska
2165-0221 2165-0221 QUÉBEC INC. ....	1983 12 20	Chicoutimi
2165-0312 2165-0312 QUÉBEC INC. ....	1983 12 20	Joliette
2165-0528 2165-0528 QUÉBEC INC. ....	1983 12 21	Saint-Maurice
2165-0544 2165-0544 QUÉBEC INC. ....	1983 12 19	Chicoutimi
2165-0585 2165-0585 QUÉBEC INC. ....	1983 12 21	Gaspé
2165-0619 2165-0619 QUÉBEC INC. ....	1983 12 22	Montréal
2165-0627 2165-0627 QUÉBEC INC. ....	1983 12 19	Québec
2165-0718 2165-0718 QUÉBEC INC. ....	1983 12 28	Joliette
2165-0866 2165-0866 QUÉBEC INC. ....	1983 12 21	Québec
2165-0874 2165-0874 QUÉBEC INC. ....	1983 12 21	Québec
2165-0916 2165-0916 QUÉBEC INC. ....	1983 12 21	Saguenay
2165-0379 AGENCE DE VOYAGE ENTREPRISES TROPICALES INC.	1983 12 19	Montréal
2165-0880 AGENCE DE VOYAGES MICO INC. ....	1983 12 19	Roberval
2165-0395 L'AGENCE D'ASSURANCE BOUFFARD, GRATTON, LAURIN ET ASSOCIÉS INC.	1983 12 21	Laval
2165-0791 LES ALARMES MAXIMA INC. ....	1983 12 21	Chicoutimi
2164-2392 ALIMENTATION GÉRALD DUMAS INC. ....	1983 12 28	Montmagny
2165-0502 ASSURABUS INC. ....	1983 12 22	Iberville

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2165-0031 LES ASSURANCES GRÉGOIRE ET JULIEN INC. ....	1983 12 20	Longueuil
2165-0973 LES ASSURANCES JEANSON & SAMSON INC. ....	1983 12 20	Drummond
2164-2046 LES ATELIERS GRAPH-EXPRESS INC. ....	1983 12 22	Montréal
2165-0494 BARCO INC. ....	1984 01 01	Montréal
2165-0254 BÉLIVEAU, VIGNEAULT ET ASSOCIÉS INC. ....	1983 12 20	Arthabaska
2165-0148 BOULANGERIE TORSADÉ INC. ....	1983 12 20	Laval
2165-0817 BOUTIQUE DU SOULAGEMENT INC. ....	1983 12 20	Chicoutimi
2165-0924 LE CAFÉ DE L'ÉPOQUE INC. ....	1983 12 20	Terrebonne
2165-0981 CAFÉ LA BATTURE INC. ....	1983 12 20	Bonaventure
2165-0510 LE CAFÉ-SHOW DE QUÉBEC INC. ....	1984 01 20	Québec
2165-0320 CARROSSERIE 2020 INC. ....	1983 12 20	Laval
2164-2210 CARROSSERIE MARTEL & HÉROUX INC. ....	1983 12 28	Montréal
2163-9984 CENTRE AUTO J. FRANÇOIS (1983) INC. ....	1983 12 20	Montréal
2165-0841 CENTRE DE LIQUIDATION ST-LÉONARD INC. ....	1983 12 20	Montréal
2163-9679 CENTRE DU BOIS G.H. INC. ....	1983 12 16	Abitibi
2165-0650 CENTRE MÉTROPOLITAIN D'AIKIDO INC. ....	1983 12 22	Montréal
2164-2004 LE CHAT COPIE INC. ....	1983 12 22	Montréal
2165-0593 CLAUDE PINSONNEAULT INC. ....	1983 12 21	Montréal
2163-9786 CLUB TAM-TAM INC. ....	1983 12 16	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2165-0429 COMPAGNIE DE GESTION ITAMAR INC. ....	1983 12 21	Montréal
2165-0411 COMPAGNIE DE GESTION PIELIN INC. ....	1983 12 21	Montréal
2165-0296 CONSTRUCTION DU HAUT DU LAC INC. ....	1983 12 19	Roberval
2165-0262 LES CONSTRUCTIONS G.F. & FILS INC. ....	1983 12 20	Québec
2164-2079 DÉPANNEUR HÉLÈNE PERRON (1983) INC. ....	1983 12 28	Longueuil
2165-0742 DESCHÈNES, RADIATEURS, INC. ....	1983 12 28	Rimouski
2163-9885 DISTRIBUTION DUVASMA INC. ....	1983 12 20	Montréal
2164-2020 LES DISTRIBUTIONS PIERRE LAMOUREUX LTÉE ....	1983 12 22	Bedford
2165-0726 LES ÉBRANCHEUSES R.C.P.C. INC. ....	1983 12 28	Abitibi
2165-0064 ENTREPRENEUR COLLIN TAPP G.S. INC. ....	1983 12 19	Gaspé
2164-2053 LES ENTREPRISES DE NETTOYAGE DE TAPIS STEAMATIC 2000 INC.	1983 12 22	Montréal
2164-2160 LES ENTREPRISES DES ÉBÉNISTERIES DU SAGUENAY LAC ST-JEAN INC.	1983 12 28	Chicoutimi
2165-0957 LES ENTREPRISES DION ET PROULX INC. ....	1983 12 20	Joliette
2163-9794 LES ENTREPRISES JACQUES DE LA RONDE INC. ....	1983 12 16	Montréal
2164-2194 ENTREPRISES LEOB INC. ....	1983 12 28	Montréal
2164-2954 LES ENTREPRISES M. SULLIVAN INC. <i>M. SULLIVAN ENTERPRISES INC.</i>	1983 12 22	Longueuil
2163-9968 ÉVALUATION J.M. FOURNIER INC. ....	1983 12 20	Terrebonne
2164-2343 EXCURSIONS PLEIN AIR 03 INC. ....	1983 12 28	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2164-2228 LES FENÊTRES S D INC. ....	1983 12 28	Longueuil
2165-0635 LA FERME JENLICA INC. ....	1983 12 22	Chicoutimi
2164-2376 FERME J. ARSENAULT INC. ....	1983 12 28	Montmagny
2163-9844 FERME PORVICOLE INC. ....	1983 12 20	Beauce
2165-0130 FERME RIVARDALE INC. ....	1983 12 20	Arthabaska
2165-0346 FOIRE INTERNATIONALE DU LOGICIEL DE MONTRÉAL INC.	1984 01 01	Montréal
2165-0833 FONDACTIONS JACQUES LUSSIER INC. ....	1983 12 20	Bedford
2164-2988 GARAGE YVON FISET INC. ....	1984 01 01	Québec
2165-0007 GESTION A. ET B. SAINT-JEAN LTÉE .....	1983 12 20	Joliette
2164-2467 GESTION BOISBRIAND LTÉE .....	1983 12 28	Montréal
2165-0825 GESTION CLAUDE OUELLET INC. ....	1983 12 20	Abitibi
2165-0536 GESTION COMMERCIALE P.S. INC. ....	1983 12 21	Chicoutimi
2165-0676 GESTION HONORÉ PETIT & FILS LTÉE .....	1983 12 22	Montréal
2164-2434 GESTION JACQUES ADAM INC. ....	1983 12 28	Montréal
2164-2111 GESTION JEAN-MARC PELLERIN INC. ....	1983 12 22	Québec
2163-9828 GESTION JULES HOULE INC. ....	1983 12 20	Arthabaska
2164-2129 GESTION MADRECHEL INC. ....	1983 12 28	Montréal
2164-2095 GESTION MARCEL MOREAU INC. ....	1983 12 22	Montréal
2165-0767 GESTION ROLAND DURAND INC. ....	1983 12 21	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2164-2236 LES GESTIONS DELISI INC. ....	1983 12 28	Bedford
2165-0338 GROUPE PAVEL INC. ....	1983 12 16	Joliette
2164-2384 G. BOURGAULT SERVICE INC. ....	1983 12 28	Montmagny
2164-2152 LES HABITATIONS STRIKLL INC. ....	1983 12 28	Montréal
2165-0304 HÔTEL CHICOUTIMI (1983) INC. ....	1983 12 19	Chicoutimi
2165-0437 LES IMMEUBLES CANARI INC. ....	1983 12 21	Rimouski
2165-0908 IMMEUBLES CEMPA INC. ....	1983 12 20	Laval
2165-0387 LES IMMEUBLES LPB INC. ....	1983 12 19	Frontenac
2165-0270 IMPORTATIONS LABRECQUE INC. ....	1983 12 20	Beauce
2164-2103 IMPRIMERIE MARKI INC. ....	1983 12 28	Québec
2164-2038 IMTRO INC. ....	1983 12 22	Arthabaska
2165-0999 INTÉGRATION DATA EXPRESS INC. ....	1983 12 20	Abitibi
2164-2962 LES INVESTISSEMENTS J.M. ST-JEAN INC. ....	1983 12 22	Saint-Hyacinthe
2165-0932 INVESTISSEMENTS R.V.L. INC. ....	1983 12 20	Hauterive
2165-0809 LES JARDINS A. GUÉRIN ET FILS INC. ....	1983 12 21	Bedford
2165-0478 JOS L. GUAY TRANSPORT LTÉE ....	1983 12 19	Québec
2165-0361 J.R. TOUGAS INC. ....	1983 12 19	Montréal
2165-0965 LEVASSEUR AUTO SERVICE INC. ....	1983 12 20	Trois-Rivières
2163-9976 LINGERIE ET CHAUSSURE J.B. INC. ....	1983 12 20	Rimouski

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2165-0445 MAISON FUNÉRAIRE MARCEL DION INC. ....	1983 12 19	Roberval
2165-0858 MARCHÉ J.S. CARON INC. ....	1983 12 20	Kamouraska
2164-2996 MOTOS PINTENDRE INC. ....	1983 12 21	Québec
2165-0239 MUSIQUE MOBYDISK INC. ....	1983 12 19	Rouyn-Noranda
2163-9950 PARFUMERIE GISÈLE INC. ....	1983 12 16	Montréal
2165-0775 AU PETIT-VERDOT INC. ....	1983 12 21	Québec
2165-0023 LES PÉTROLES H.L.M. ARSENAULT INC. ....	1983 12 20	Bonaventure
2164-2319 PLACEMENT RAYMOND GAGNÉ INC. ....	1983 12 28	Arthabaska
2163-9992 LES PLACEMENTS ALDAMAR INC. ....	1983 12 20	Montréal
2165-0759 LES PLACEMENTS J.H.B. INC. ....	1983 12 21	Québec
2165-0569 PLACEMENTS LOUISE INC. ....	1983 12 21	Terrebonne
2165-0577 LES PLACEMENTS LUCIENNE LÉPINE INC. ....	1983 12 21	Terrebonne
2165-0940 LES PLACEMENTS PIERRE TREMBLAY INC. ....	1983 12 20	Chicoutimi
2164-2327 LES PRODUITS CHIMIQUES A.D.V. INC. ....	1983 12 28	Québec
2164-2350 REMEL INC. ....	1983 12 28	Beauce
2165-0486 RESTAURANT LA DUBELLOIRE LTÉE ....	1983 12 22	Montréal
2165-0643 RIENDEAU SPORTS INC. ....	1983 12 22	Richelieu
2165-0015 R. NANTEL & ASSOCIÉS INC. R. NANTEL & ASSOCIATES INC. ....	1983 12 20	Montréal
2164-2244 LES SALONS-BARS LAND-MOND INC. ....	1983 12 28	Chicoutimi

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2165-0692 SCIERIE ARTHUR GAUTHIER LTÉE .....	1983 12 22	Chicoutimi
2165-0460 SECMA INC. ....	1983 12 19	Montréal
2165-0734 SEGERA (QUÉBEC) INC. ....	1983 12 28	Montréal
2165-0601 LES SERRES LE COURS D'EAU INC. ....	1983 12 21	Saint-Hyacinthe
2164-2178 SERVICE D'URGENCE LE GARDEUR INC. ....	1983 12 28	Joliette
2165-0049 SERVICES D'ARPENTAGE GILLES BERNIER INC. ....	1983 12 19	Terrebonne
2165-0353 SERVICES FINANCIERS DOMON INC. ....	1983 12 19	Montréal
2163-9877 SERVICES V. GRÉGOIRE INC. ....	1983 12 20	Frontenac
2165-0783 SIMON BEAUREGARD (1983) INC. ....	1983 12 21	Saint-Hyacinthe
2165-0684 SOGELUB INC. ....	1983 12 22	Longueuil
2163-9836 SOUDURE GÉNÉRALE ST-LAMBERT INC. ....	1983 12 20	Québec
2164-2418 SPORTS ACTION L.M.N. INC. ....	1983 12 28	Trois-Rivières
2165-0403 SUPERMARCHÉ OKA INC. ....	1983 12 21	Terrebonne
2165-0122 TAPIS MÉTRO (JONQUIÈRE) INC. ....	1983 12 20	Chicoutimi
2164-2426 TECHNI MOTO P.L. INC. ....	1983 12 28	Laval
2165-0056 TEXTILES ST-GERMAIN INC. ....	1983 12 19	Rimouski
2165-0700 TRANSPORT MAR-JO INC. ....	1983 12 21	Québec
2165-0452 TREVEST, SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE INC. ....	1983 12 20	Montréal
2164-2186 TROIS-PISTOLES PARE-BRISE INC. ....	1983 12 28	Kamouraska

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2165-0551 V S O PRESSES LTÉE .....	1983 12 21	Montréal
2165-0247 VIDÉO-EXTRA LTÉE .....	1983 12 19	Longueuil
2164-2459 VOGRAIN (1983) INC. ....	1983 12 28	Bedford
2165-0668 YVES MONTPETIT INC. ....	1983 12 22	Beauharnois
2164-2442 YVON LETIEC INC. ....	1983 12 28	Québec

*L'inspecteur général des  
institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD*

33248

### Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1148-4706 ABATTOIRS LAURENTIDES INC. ....	1966 10 26	1983 12 22	
1109-2251 ACIER CASTEEL INC. ....	1953 11 11	1983 12 19	
1272-3052 AMÉNAGEMENTS L.N.N. INC. ....	1951 03 13	1983 12 20	
1477-7338 ANDRÉ PATRY LTÉE .....	1977 05 17	1983 12 21	
1233-0981 ANTONIO BARRETTE & FILS INC. ....	1950 12 13	1983 12 28	
1463-8795 LES ASSURANCES GAUCHER & ROBERT INC. ....	1975 12 22	1983 12 28	LES ASSURANCES GAUCHER INC.
1506-6566 LES ASSURANCES JEAN-MARC LEMIEUX INC. ....	1977 09 02	1983 12 22	
1137-0525 ATELIERS SAINT-JEAN INC. ....	1962 12 20	1983 12 20	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1508-3546 AUBERGE COUDRIÈRE INC. ....	1977 11 07	1983 12 16	
1350-2760 AUTO ALLARD INC. ....	1973 12 03	1983 12 22	
1212-7304 AUTOS REBUTS (ST-HUBERT) INC. ....	1971 06 11	1983 12 28	
1130-8152 A. LECOMPTE & FILS INC. ....	1966 10 20	1983 12 21	
1174-6377 A. SÉVIGNY LTÉE ....	1961 10 30	1983 12 19	
1501-5829 A. & G. CAMPEAU INC. ....	1975 12 29	1983 12 28	
1142-5980 A.S. FILIATREULT & FILS INC. ....	1962 07 09	1983 12 28	
1632-4790 LA BRASSERIE LE GAULOIS INC. ....	1978 12 31	1983 12 20	
1353-1082 B. LINCOURT INC. ....	1964 10 30	1983 12 31	
1358-9064 CAMIL AUBIN INC. ....	1974 09 18	1983 12 19	
1504-1965 CARREAUX DE LUXE LTÉE ....	1976 07 09	1983 12 21	
1244-2935 CELVAC INC. ....	1970 11 12	1983 12 19	CONSTRUCTIONS C.M.C.I. INC.
1467-4998 CENTRE COMMERCIAL HENRI BOURASSA INC.	1976 06 01	1983 12 22	
1464-6939 CENTRE DE RÉNOVATION BRUNO LAROUCHE INC.	1976 02 09	1983 12 28	
1337-5779 CENTRE DE SERVICES AUTOMOBILES DU CLUB AUTOMOBILE DU QUÉBEC INC.	1973 08 08	1983 12 21	
1179-8741 CHAISE EWING INC. ....	1968 11 27	1983 10 28	
1635-4557 CLUB DE TENNIS DE LANAUDIÈRE INC.	1979 04 11	1983 12 28	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1108-9026 COMPAGNIE D'ACCESSOIRES D'AUTO ATLAS INC.	1967 07 14	1983 11 25	
1369-1688 CONSTRUCTION CYRIL ST GERMAIN INC.	1974 07 31	1983 12 28	
1469-4954 CONSTRUCTION C.R.T. INC. ....	1976 08 24	1983 12 16	
1626-1224 CONSTRUCTION J.B. CLERMONT LTÉE	1978 05 03	1983 12 21	
1372-0826 CONSTRUCTION VIAU & FRÈRES INC.	1975 04 14	1983 12 21	
1358-7282 CONSTRUCTION VICTO-MIX VICTORIAVILLE INC.	1974 08 23	1983 12 21	COUVREURS ROULCO INC.
1505-0081 CRÉATIONS SACAUT INC. ....	1976 09 17	1983 12 19	
1244-1036 C. DANSEREAU CONSTRUCTION INC. .	1967 05 15	1983 12 21	
1358-2820 DISTRIBUTION G.L.R. INC. ....	1974 08 02	1983 12 16	
1630-5492 LES ÉDITIONS PRINCE ARTHUR INC. ..	1978 10 16	1983 12 16	
1256-2864 EL MIRADOR CONSTRUCTION INC. ....	1963 12 31	1983 12 28	
1361-5661 ENSEIGNES JUTRAS INC. ....	1975 02 03	1983 12 22	
1254-4813 LES ENTREPRISES D-QUATRE LTÉE ....	1970 10 21	1983 12 22	
1630-8025 LES ENTREPRISES FORTIN & LÉVEILLÉE INC.	1978 10 25	1983 12 19	
1369-2736 LES ENTREPRISES PAUL VEILLEUX INC.	1974 08 08	1983 12 21	
1347-4317 ENTREPRISES RÉAL PELLETIER LTÉE .	1972 05 23	1983 12 28	
1624-5904 ÉRABLIÈRE AU SOUS-BOIS INC. ....	1978 03 20	1983 12 22	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1625-5002 EXCAVATION R. CLERMONT LTÉE .....	1978 04 17	1983 12 21	
1633-1456 LES FERMES ROLAND PIGEON & FILS INC.	1979 01 30	1983 12 28	
1260-6489 FORMULES MUNICIPALES LTÉE .....	1954 07 07	1983 12 22	
1344-0094 FOURRURES A. JODOIN & FILS INC. ...	1973 10 12	1983 12 22	
1633-4955 FOURRURES TRÉPANIER INC. ....	1979 02 05	1983 12 21	
1149-0232 FRANDY INC. ....	1966 04 27	1983 12 19	
1117-5353 F. LAVALLÉE INC. ....	1964 03 12	1983 12 21	
1231-5867 GRAPHIQUE ALPHA INC. ....	1970 04 17	1983 12 22	
1625-9251 GUY ET ROMÉO CÔTÉ INC. ....	1978 04 28	1983 12 16	VITRERIE G.R. CÔTÉ INC.
1468-1290 LES HABITATIONS RAYAL INC. ....	1976 06 29	1983 12 21	
1179-1449 H. DESPRÉS LIMITÉE .....	1929 01 29	1983 12 16	
1471-8373 H. PAPINEAU & FILS INC. ....	1976 11 29	1983 12 21	
1248-4028 LES IMMEUBLES CONCORDIA LIMITÉE	1958 12 04	1983 12 29	
1259-9593 LES IMMEUBLES FLAMAND LTÉE .....	1967 12 01	1983 12 16	
1118-8521 IMPRIMERIE DOMEL INC. ....	1961 12 14	1983 12 21	
1463-2707 LES INDUSTRIES BEAUNIER INC. ....	1975 11 21	1983 12 19	
1466-5137 LES INVESTISSEMENTS LÉVY INC. ....	1976 04 22	1983 12 21	
1474-7497 JADERO INC. ....	1977 03 02	1983 12 28	
1268-7836 JOACHIM THIBAUT INC. ....	1967 04 13	1984 01 01	PRÉVOST ET THIBAUT INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1105-4459 JOHN MEUNIER INC. ....	1966 04 15	1983 12 22	
1121-6439 J. LABELLE INC. ....	1965 06 30	1983 12 21	
1109-6351 J.L. LEFEBVRE LIMITÉE .....	1958 12 29	1983 12 31	
1159-0908 J.P. FERLAND ET FRÈRE INC. ....	1969 04 22	1983 12 19	
1168-1319 J.U. HOULE LTÉE .....	1950 08 21	1983 12 20	
1270-3096 LABER INC. ....	1972 03 01	1983 12 28	
1359-8842 LAUREMAT INC. ....	1974 10 23	1983 12 22	
1241-4082 LAURENT BROUSSEAU (ROUYN) INC. .	1968 05 07	1983 12 16	
1170-5860 LIONEL TURBIDE CONSTRUCTION INC.	1967 04 24	1983 12 16	
1332-4900 LOCATION GAÉTAN LÉVESQUE INC. ..	1973 06 04	1983 12 16	
1170-2578 LE MAGASIN DES AVICULTEURS INC.	1958 11 05	1983 12 20	
1209-7903 LA MAISON DU MATELAS (MONTRÉAL) INC.	1971 03 17	1983 12 21	
1192-1442 MARCEL MATHIEU INC. ....	1969 09 29	1983 12 21	
1225-2078 LE MARCHÉ CARLETON LTÉE .....	1969 05 30	1983 12 28	
1104-5747 MARCHÉ DU BAS INC. ....	1960 07 11	1983 12 20	
1137-7785 MARTEL & HÉROUX AUTO BODY INC.	1968 03 29	1983 12 28	PLACEMENTS NAUMAR INC.
1210-9161 MENUISERIE LAVALTRIE INC. ....	1971 07 26	1983 12 21	
1172-8755 MÉTAL ROUSSEAU INC. ....	1950 01 11	1983 12 16	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1371-8358 MEUBLES J. VALIQUETTE INC. ....	1975 03 24	1983 12 28	
1479-2261 LES MEUBLES NON PEINTS J. & R. INC.	1977 07 07	1983 12 21	
1470-6188 MUSIQUE ET TECHNIQUE ST-ROMUALD INC.	1976 10 05	1983 12 21	PARAMONDE INC.
1165-2658 NORD SPORTS INC. ....	1966 04 14	1983 12 28	
1320-9499 NOVACO LIMITÉE .....	1965 06 16	1983 12 21	
1306-0447 PAVAGE DE LA RIVE SUD INC. ....	1961 05 01	1983 12 22	
1273-8803 PIERRE DES MARAIS INC. ....	1963 12 24	1983 12 28	
1351-4211 PLACE BRULART INC. ....	1973 11 02	1983 12 29	AMEXCO (1983) INC.
1271-5678 PLACE LAUZANNE LTÉE .....	1960 09 29	1983 12 19	
1362-7823 LES PLACEMENTS JOMMAR LTÉE .....	1975 12 18	1983 12 16	
1462-8010 LES PLACEMENTS KENORA LTÉE .....	1975 10 28	1983 12 28	
1121-1687 PRODUITS STAR INC. ....	1955 09 22	1983 12 28	
1370-5371 QUINCAILLERIE A.C.L. INC. ....	1975 01 10	1983 12 28	
1501-3030 QUINCAILLERIE ST-EDMOND INC. ....	1975 12 08	1983 12 22	
1118-8562 RAINBOW THERMOGRAPHERS CO. INC.	1953 09 22	1983 12 29	LA COMPAGNIE DE THERMOGRAVURE RAINBOW INC. RAINBOW THERMOGRAPHERS CO. INC.
1476-6729 RÉNOVATIONS H. RIVET INC. ....	1977 04 18	1983 12 28	
1216-5429 LES RESSORTS D'IBERVILLE INC. ....	1971 12 22	1983 12 21	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1155-7105 R. FERLAND INC. ....	1962 12 27	1983 12 14	
1118-5329 R. & A. BLOUIN INC. ....	1968 08 28	1983 12 22	
1253-1679 SAVARD & DION INC. ....	1955 12 29	1983 12 19	
1351-2140 SILENCIEUX REPENTIGNY INC. ....	1973 12 21	1983 12 21	
1478-2247 SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE HENRI IV INC.	1977 06 01	1983 12 16	
1114-5307 SOUTIENS-GORGE BEST FORM INC. ....	1944 10 25	1983 12 21	
1122-1884 TAVERNE LA RONDE INC. ....	1967 03 17	1983 12 28	
1294-3585 LES TISSUS HOME INC. ....	1960 12 01	1983 12 28	
1632-2810 TRANSPORT M. ROULEAU & FILS INC.	1978 12 15	1983 12 16	LUCIEN CARRIER (1983) INC.
1243-4569 UNION DES CARRIÈRES ET PAVAGES LIMITÉE	1936 09 28	1983 12 21	
33248			

*L'inspecteur général des  
institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD*

### Délivrance d'un certificat de fusion

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2165-0882 2165-0882 QUÉBEC INC. ....	2160-3154 QUÉBEC INC. 2160-3162 QUÉBEC INC.	1983 12 21	Québec
2165-0288 LES INDUSTRIES G.L.M. INC. ....	LES INDUSTRIES G.L.M. INCOR- PORÉE INDUSTRIES G.L.M. PORT CARTIER INC.	1984 01 01	Hauterive

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2165-0890 LES JARDINS BON PASTEUR INC.	LES JARDINS BON PASTEUR INC. IMMEUBLES L.G.H. INC.	1983 12 21	Québec
2164-2335 NAUDLEC INC.	NAUDLEC INC. GESNAUD INC.	1983 12 31	Québec
2164-2368 PLACEMENTS MAURICE BEAULIEU INC.	PLACEMENTS MAURICE BEAULIEU INC. 1254-6966 QUÉBEC INC.	1983 12 31	Drummond
2164-2285 LES PRODUITS M.K.S. INC. M.K.S. PRODUCTS INC.	LES PRODUITS M.K.S. INC. 2163-2039 QUÉBEC INC.	1983 12 29	Laval
2164-2087 P. SIMARD INC.	P. SIMARD INC. RAY. SIMARD LIMITÉE LES IMPORTATIONS S.G. LTÉE	1984 01 01	Québec
2164-2970 SINTRA INC.	SINTRA INC. PAVAGE DE LA RIVE SUD INC.	1984 01 01	Montréal
2165-0163 YVAN GÉLINAS INC.	LES INVESTISSEMENTS VICTO LTÉE YVAN GÉLINAS LTÉE	1984 01 01	Bedford

*L'inspecteur général des  
institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD*

33248

### Délivrance d'un certificat de modification

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1853-6763 1853-6763 QUÉBEC INC.	1981 12 30	1983 12 19	de la dénomination sociale: LES IMMEUBLES F.R.G. INC.
1854-4098 1854-4098 QUÉBEC INC.	1982 01 26	1983 12 19	de la dénomination sociale: IMMEUBLES LE CENT UN INC.
1860-8083 1860-8083 QUÉBEC INC.	1982 08 26	1983 12 19	de la dénomination sociale: A. PARÉ ET FILS INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1863-9427 1863-9427 QUÉBEC INC. ....	1982 12 06	1983 12 16	1) de la dénomination sociale: PRODUCTION AVICOLE LABRECQUE LTÉE 2) du district: Trois-Rivières 3) du capital-actions 4) des dispositions
2153-4326 2153-4326 QUÉBEC INC. ....	1983 03 29	1983 12 21	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES DE SOUDURE DU FJORD INC.
2154-7260 2154-7260 QUÉBEC INC. ....	1983 05 06	1983 12 19	de la dénomination sociale: STATION SERVICE MONIQUE M. BOIVIN INC.
2156-6393 2156-6393 QUÉBEC INC. ....	1983 06 10	1983 12 16	de la dénomination sociale: LES CONSTRUCTIONS RAYMOND HOULE INC.
2156-8555 2156-8555 QUÉBEC INC. ....	1983 06 15	1983 12 19	de la dénomination sociale: GARAGE MAG (1983) INC.
2159-8941 2159-8941 QUÉBEC INC. ....	1983 09 08	1983 12 16	1) de la dénomination sociale: LE GROUPE ACNA INC. 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 15
2160-9151 2160-9151 QUÉBEC INC. ....	1983 10 11	1983 12 19	de la dénomination sociale: C & F RESTAURANTS INC.
2161-5471 2161-5471 QUÉBEC INC. ....	1983 10 24	1983 12 20	de la dénomination sociale: POISSONNERIE DE LA RIVIÈRE (1983) INC.
2161-6842 2161-6842 QUÉBEC INC. ....	1983 11 22	1983 12 16	de la dénomination sociale: SERVICES FINANCIERS ST-LUC INC.
2161-9176 2161-9176 QUÉBEC INC. ....	1983 10 31	1983 12 22	1) de la dénomination sociale: CINÉMA CAPITOL DE ST-JEAN INC. 2) du district: Iberville
2162-7385 2162-7385 QUÉBEC INC. ....	1983 11 22	1983 12 19	de la dénomination sociale: GESTION JEAN-GUY MARIER INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2163-6139 2163-6139 QUÉBEC INC. ....	1983 12 08	1983 12 19	de la dénomination sociale: LES INVESTISSEMENTS G.D. INC.
1140-2070 ACCESSOIRES DE SOUDURE RICHELIEU LTÉE	1954 10 21	1983 12 21	du capital-actions
1272-3052 AMÉNAGEMENTS L.N.N. INC. ....	1951 03 13	1983 12 20	du capital-actions
1123-6338 ARTISTICA INC. ....	1963 07 16	1983 12 20	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 4
1299-1782 AUTOMOBILES ANGERS INC. ....	1968 07 08	1983 12 22	du capital-actions
1301-3420 LE CENTRE DE L'AUTO BOULEVARD JEAN-TALON INC.	1971 04 01	1983 12 28	du capital-actions
1505-3705 CLINIQUE DENTAIRE CHARLES LEMOYNE INC.	1976 10 19	1983 12 19	du capital-actions
1108-9026 COMPAGNIE D'ACCESSOIRES D'AUTO ATLAS INC.	1967 07 14	1983 11 25	du capital-actions
1511-0760 LES CONSTRUCTION A.G. & R. FORTIN INC.	1983 03 21	1983 12 19	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES ANGILBERT FORTIN INC.
1859-9159 CORPORATION FINANCIÈRE BERNARD	1982 08 01	1984 01 01	du capital-actions
1855-6613 LES ENTREPRISES G.A. LEBLANC INC.	1982 03 05	1983 12 16	du capital-actions
1853-2572 LES ENTREPRISES J.M. FRANC INC. ....	1981 12 14	1983 12 19	du capital-actions
1861-2804 ESTIMATION FERMO INC. ....	1982 09 13	1983 12 21	de la dénomination sociale: FERNAND MORISSETTE (ORSAINVILLE) INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2159-8149 GESTION CADBI LTÉE .....	1983 09 02	1983 12 19	de la dénomination sociale: FONDERIE D'ART & D'ARTISANAT DU QUÉBEC (1983) LTÉE
2162-7187 GESTION DOMINIQUE PINARD INC. ....	1983 11 22	1983 12 19	1) du capital-actions 2) des dispositions
2163-2591 GESTION D.E.P. INC. ....	1983 12 01	1983 12 19	du capital-actions
2162-7161 GESTION ÉLISABETH PINARD INC. ....	1983 11 22	1983 12 19	1) du capital-actions 2) des dispositions
2163-4654 GESTION L. BERGEVIN INC. ....	1983 12 06	1983 12 21	du capital-actions
2162-7179 GESTION PHILIPPE PINARD INC. ....	1983 11 22	1983 12 19	1) du capital-actions 2) des dispositions
2158-7050 GESTION RICHARD BENOIT INC. ....	1983 08 04	1983 12 22	de la dénomination sociale: LES SERVICES D'ASSURANCES R.P. BENOIT INC.
1360-6942 GROUPE MÉTROPOLITAIN DE SÉCURITÉ INC.	1974 12 09	1983 12 20	de la dénomination sociale: SOCIÉTÉ DE PLACEMENTS YVON BLONDEAU INC.
1331-9173 JACQUES LABERGE INC. ....	1973 06 07	1983 12 19	du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 10
1158-3770 M. LEMIEUX INC. ....	1953 10 28	1983 12 19	du capital-actions
1850-2815 PIÈCES D'HÉLICOPTÈRE C.M. INC. ....	1981 09 14	1983 12 22	de la dénomination sociale: HELISUPPORT INC.
1143-6870 LES PLACEMENTS ARLEV INC. ....	1967 07 28	1983 12 22	du capital-actions
2163-4662 PLACEMENTS AUSTIN MURRAY INC. .	1983 12 06	1983 12 21	du capital-actions
1647-2169 LES PRODUITS DE BOIS B.A.S. INC. ....	1980 08 21	1983 12 19	du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 5

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1860-2128 SURPLUS POUPAUL INC. ....	1982 08 02	1983 12 16	de la dénomination sociale: MALI JEANS INC.
1856-8378 LE THÉÂTRE LAS VEGAS INC. ....	1982 04 13	1983 12 21	1) de la dénomination sociale: 1856-8378 QUÉBEC INC. 2) du district: Terrebonne
1861-5161 TRANSEX INC. ....	1982 10 18	1983 12 19	de la dénomination sociale: TRANSPORT SAGUELAC INC.
1851-9082 TRÉCO INTERNATIONAL INC. ....	1981 10 30	1983 12 19	du district: Beauce
1642-4319 VECAMAR INC. ....	1980 03 04	1983 12 21	du capital-actions
1144-4205 WHISSELL INC. ....	1964 07 30	1983 12 22	du capital-actions
33248			<i>L'inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

### Compagnies (Partie III) — Loi sur les

#### Lettres patentes

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2157-1708 LES ALBATROS DE BROMONT INC. ....	1983 12 20	1071, boulevard Bromont, Bromont
2163-0934 ASSOCIATION AMICALE DES INGÉNIEURS ET TECHNICIENS VIETNAMIENS AU CANADA	1983 12 29	1850, rue Bercy, app. 518 A, Montréal
2163-7830 ASSOCIATION DE PRODUCTION DE TÉLÉVISION EN LANGUE ALLEMANDE DE MONTRÉAL ASSOCIATION OF GERMAN SPEAKING TELEVISION PRODUCTION MONTRÉAL	1983 12 20	63, cercle Calais, Kirkland
2162-8581 ASSOCIATION DE PROTECTION DE LA RIVIÈRE AUX ROCHERS INC.	1983 12 22	Port-Cartier

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2162-4630 ASSOCIATION DE RACQUETBALL DU SUD-OUEST INC.	1983 12 29	Saint-Timothée
2163-0249 L'ASSOCIATION DES BÉNÉVOLES DE LA RÉSIDENCE CHRISTOPHE-COLOMB	1983 12 22	1360, rue Jean-Talon est, Montréal
2163-5800 L'ASSOCIATION DES HOMMES SÉPARÉS OU DIVORCÉS DE MONTRÉAL (H.S.D.) INC.	1983 12 22	3375, boulevard Gouin est, app. 705, Montréal-Nord
2162-8292 ASSOCIATION DES OPTOMÉTRISTES DE LA MAURICIE INC.	1983 12 20	601, Bonaventure, Trois-Rivières
2163-3979 ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU DOMAINE JETTÉ INC.	1983 12 28	Saint-Liguori
2159-9857 L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES ET INVESTISSEURS DU HAVRE DU VILLAGE INC.	1983 12 20	500, place d'Armes, bureau 2210, Montréal
2161-4169 L'ASSOCIATION DES PSYCHANALYSTES DU QUÉBEC	1983 12 20	Communauté urbaine de Montréal
2162-2352 L'ASSOCIATION DES RESTAURATEURS ET AUBERGISTES DE L'ÎLE D'ORLÉANS	1983 12 22	22, avenue du Quai, Sainte-Pétronille
2163-5545 L'ASSOCIATION ÉTUDIANTE EN ÉTUDES CINÉMATOGRAPHIQUES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL	1983 12 28	Université Laval, Sainte-Foy
2163-2047 ASSOCIATION GAIS ET LESBIENNES UNIVERSITAIRES DE ST-JACQUES	1983 12 29	Université du Québec, Montréal
2163-7749 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA RELÈVE ARTISTIQUE INC.	1983 12 29	89, rue Alexandra, Granby
2163-3664 L'ASSOCIATION SPORTIVE DES POSTIERS DES ÉTABLISSEMENTS POSTAUX DU MONTRÉAL- MÉTROPOLITAIN	1983 12 28	555, rue McArthur, Saint-Laurent
2163-3912 LES ATELIERS BARNABÉ .....	1983 12 29	Rimouski
2159-9956 AUBERGE DE JEUNESSE ST-JEAN-PORT-JOLI .....	1983 12 22	113, de Gaspé est, Saint-Jean-Port-Joli

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2161-6107 LE CENTRE D'ÉTUDE, DE RECHERCHE ET D'INTERVENTION DU NORD-EST QUÉBÉCOIS INC.	1983 12 22	175, de la Vérendrye, Sept-Îles
2163-3839 CERCLE DE PRESSE DE L'ESTRIE .....	1983 12 29	Sherbrooke
2163-3789 CERCLE DES FERMIÈRES DE LA POCATIÈRE INC.....	1983 12 22	La Pocatière
2163-0363 CLUB DE L'ÂGE D'OR ST-PHILIPPE DE MONTRÉAL .....	1983 12 22	Montréal
2162-2220 CLUB DE PÉTANQUE SELECT .....	1983 12 29	Longueuil
2163-0264 CLUB DES BRICOLEURS DE BEAUPORT .....	1983 12 20	Beauport
2159-9808 CLUB LES COUREURS DES BOIS DE JONQUIÈRE .....	1983 12 29	1931, rue Bergeron, app. 3, Jonquière
2160-5639 CLUB OPTIMISTE DE STE-EDWIDGE INC. ....	1983 12 22	Sainte-Edwidge-de-Clifton
2163-3946 CLUB OPTIMISTE DE ST-PIERRE-BAPTISTE (QUÉBEC) INC.	1983 12 28	Saint-Pierre-Baptiste
2163-0421 CLUB RADIO ACTIF RIMOUSKI INC. ....	1983 12 20	Rimouski
2161-3856 CLUB SHAWIYAK .....	1983 12 29	875, St-Gabriel, Mont-Rolland
2163-2138 CLUB SOCIAL «L'ORANGE» .....	1983 12 28	Aéroport de Dorval, bureau 213 Dorval
2163-3938 CLUB «L'ÉLAN» LOISIRS CHASSE ET PÊCHE .....	1983 12 28	137, Grande-Ligne sud, Saint-Cyprien, Rivière-du-Loup
2163-3763 LA COLLECTION TOMMI-GUITÉ INC. ....	1983 12 22	Percé
2163-5677 COMITÉ DE LOISIRS DE PABOS .....	1983 12 22	Pabos
2163-7814 COMITÉ DES LOISIRS LES TROIS PIGNONS .....	1983 12 20	1850, rue Bercy, bureau 1518, Montréal
2163-5776 COMITÉ D'ANIMATION DU PARC ST-SAMUEL .....	1983 12 29	3620, St-Samuel, Beauport

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2161-6479 COMITÉ RÉCRÉATIF ET SOCIAL DU CENTRE DE JOUR DU PAVILLON ST-CHARLES DE LIMOILOU	1983 12 29	730, 8 <sup>e</sup> Avenue, Québec
2154-7534 COMITÉ RÉCRÉATIF LAFONTAINE .....	1983 12 28	225, Berri, Hull
2162-2485 CORPORATION DE FORMATION ET DÉVELOPPEMENT EN EXPLORATION MINIÈRE (ABITI-TÉMISCAMINGUE)	1983 12 20	79, rue Principale, bureau 9, Rouyn
2163-0876 LA CORPORATION DU CONSEIL DES PRODUCTIONS ANIMALES DU QUÉBEC INC.	1983 12 29	200, chemin Ste-Foy, Québec
2162-3897 EM'PLACE INC. ....	1983 12 28	3291, chemin Ste-Foy, bureau 207 «A», Sainte-Foy
2163-5560 L'ÉQUIPE DE BALLE-MOLLE, LES DIABLOS DE LAVAL	1983 12 28	138, 69 <sup>e</sup> Avenue, Laval
2162-1875 L'ÉTAPE DES TROIS ÎLES SOEURS INC. ....	1983 12 22	1, place du Commerce, bureau 290, Île-des-Soeurs
2161-6990 ÉVÈNEMENTS CULTURELS AGITATO .....	1983 12 20	3696, Henri-Julien, Montréal
2163-0454 FÉDÉRATION DES REGROUPEMENTS ET ASSOCIATIONS DE PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP PHYSIQUE DU QUÉBEC	1983 12 28	Montréal
2162-3681 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE HOCKEY SUR GLACE RÉGION ESTRIE	1983 12 22	885, Langevin, Sherbrooke
2160-7726 FONDATION J.G. MATHERS .....	1983 12 29	Saint-Eustache
2159-7778 LA FONDATION J.O.L. RICHER .....	1983 12 29	11075, rue Yamaska, Saint-Hyacinthe
2163-3755 FONDATION RELANCE .....	1983 12 28	2505, rue St-Hubert, Jonquière
2163-3953 FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES ÉTUDES EN LOISIR À RIVIÈRE-DU-LOUP	1983 12 28	80, rue Frontenac, Rivière-du-Loup

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2162-4754 LA GARDERIE DE L'ACADÉMIE HÉBRAÏQUE INC. ....	1983 12 29	8205, rue Mackle, Côte-Saint-Luc
2163-3557 LES GERBES D'OR DE ST-LUDGER-DE-MILOT .....	1983 12 20	739, Gaudreault, Saint-Ludger-de-Milot
2163-0082 LES HABITATIONS DU RIVAGE INC. ....	1983 12 22	Sainte-Anne-des-Monts
2163-0884 INFO-PALESTINE QUÉBEC INC. ....	1983 12 28	2560, Bercy, app. 6, Montréal
2163-3896 LES INNOVATIONS B.C. INC. ....	1983 12 22	6050, boulevard des Grandes-Prairies, bureau 201, Saint-Léonard
2163-5669 JOURNAL DES EMPLOYÉS DE VILLE DE SAINT-LAURENT	1983 12 22	Saint-Laurent
2164-0263 LA MAISON DE LA MUSIQUE DE MONTRÉAL .....	1983 12 22	Montréal
2162-4812 MANAWAN ACTION-TRAVAIL INC. ....	1983 12 20	Réserve indienne de Manouane, Saint-Michel-des-Saints
2157-1435 MOUVEMENT DES SÉPARÉS ET DIVORCÉS ANONYMES DES BASSES-LAURENTIDES	1983 12 20	10, rue de l'Église, Sainte-Thérèse
2163-3607 PARRAINAGE CIVIQUE LES MARRONNIERS .....	1983 12 22	5695, av. des Marronniers, Montréal
2162-3418 PAYSMAGE .....	1983 12 22	8 <sup>e</sup> Rang nord, Courcelles
2163-5743 LA PERLE DE L'ENVIRONNEMENT INC. ....	1983 12 22	Sainte-Émilie-de-l'Énergie
2161-6040 REGROUPEMENT DES ÉTUDIANTS EN MÉDECINE, PROMOTION '86, DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE	1983 12 20	Sherbrooke
2161-6651 LA TROUPE JEAN SIMON .....	1983 12 29	1031, boulevard St-Joseph est, app. 4, Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2159-1359 T.A.L.H. (TROUPE LES AMANTS DE LA LITTÉRATURE HAÏTIENNE)	1983 12 22	7800, Mountain Sights, app. 14, Montréal
33248		<i>L'inspecteur général des institutions financières.</i> JEAN-MARIE BOUCHARD

### Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1844-7219 CARREFOUR F.M. PORTNEUF .....	1981 03 30	1983 12 29	de la valeur des biens immobiliers
1257-8928 COMITÉ DES LOISIRS DE YAMASKA-EST	1967 05 15	1983 12 29	de la valeur des biens immobiliers
1475-0236 COMITÉ D'ENTRAIDE ÉDUCATIVE ET CULTURELLE ITALO-CANADIEN	1977 03 08	1983 12 28	des objets
2159-1508 EXCURSIONS EXPLO-QUÉBEC INC. ....	1983 08 17	1983 12 20	de la dénomination sociale: EXCURSIONS PLEIN AIR QUÉBEC INC.
1235-7620 LES LOISIRS DE LA BAIE DU FEBVRE INC.	1968 07 30	1983 12 29	de la valeur des biens immobiliers
1856-7925 SOCIÉTÉ DU MUSÉE DU SÉMINAIRE DE QUÉBEC	1982 06 04	1983 12 28	des dispositions

33248

*L'inspecteur général des institutions financières.*  
JEAN-MARIE BOUCHARD

## Compagnies (Divers) — Loi sur les

### Changement de dénomination sociale (Article 21)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de dénomination sociale de chacune des corporations suivantes:

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution
1228-6399 ACCUEIL PAROISSIAL SAINT-ANTOINE DE LONGUEUIL	ACCUEIL INTERPAROISSIAL ST-ANTOINE DE LONGUEUIL	1971 06 28
2156-5973 ASSOCIATION DES DESCENDANTS DES BUSSIÈRE ET BUSSIÈRES D'AMÉRIQUE	ASSOCIATION DES DESCENDANTS DE JAC- QUES BUSSIÈRE INC.	1983 06 15
1505-3259 ASSOCIATION DES VIETNAMIENS AU CANA- DA	COMMUNAUTÉ VIETNAMIENNE AU CANADA RÉGION MONTRÉAL	1976 10 18
1362-0356 CLUB TENNISPORT INC. ....	GESTION COQUILLE INC.	1975 02 25
1269-1242 HÔPITAL SAINT-JOSEPH DE LAC-MÉGANTIC	CORPORATION CENTRE HOSPITALIER LAC MÉGANTIC	1961 08 08
1624-0459 LES IMMEUBLES SAN REMO LTÉE .....	SERVICE IMMOBILIER GÉNÉRAL S.R. INC.	1978 03 02
1110-9915 MANUFACTURE LEVITON DU CANADA LIM- TÉE LEVITON MANUFACTURING OF CANADA LIMITED	MANUFACTURE LEVITON DU CANADA LTÉE LEVITON MANUFACTURING OF CANADA LTD.	1928 01 03
1169-1458 VULCANISATION MARQUIS LTÉE	LES PNEUS MARQUIS LTÉE	1948 12 30

33248

*L'inspecteur général des  
institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD*

**Changement de siège social (Article 87)**

Avis est donné que la corporation ci-après indiquée a changé son siège social de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouvelle adresse du siège social
1505-4554 CRÉATIONS DAVID-EMANUEL INC. ....	1976 10 29	65, rue Jeanne-d'Arc, Granby

33248

*L'inspecteur général des  
institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD

**Dissolution (Article 28)**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accepté de dissoudre chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1864-2942 1864-2942 QUÉBEC INC. ....	1982 12 14	1984 01 06
1331-5494 L'AGENCE DE PUBLICITÉ JANINE GERARD LTÉE .....	1973 04 24	1984 01 06
1647-8646 L'ASSOCIATION DES LOCATAIRES DES MAISONS MOBILES DU PARC DANIELLE INC.	1980 09 16	1983 12 31
1238-5423 BETTER INVESTMENT CORPORATION .....	1956 07 03	1984 01 06
1127-6243 BIGI SHOPS INC. ....	1967 09 19	1984 01 06
1367-3124 LE CAFÉ CHINOIS TEAN HONG LTÉE .....	1974 03 20	1984 01 06
1143-8769 CHEVALIER & FRÈRES INC. ....	1967 06 29	1984 01 06
1623-8859 CLINIDENT LAC BEAUPORT INC. ....	1978 02 27	1984 01 06
1281-4505 CLINIQUE RADIOLOGIQUE DE VERDUN INC. ....	1969 06 16	1984 01 06

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1470-0330 LE CLUB DE HOCKEY LES COMÈTES DE BEDFORD INC.	1976 09 10	1984 01 06
1625-5671 CLUB DE SERVICE RADIO GÉNÉRAL MAGNYMONTAIS S.R.G.M. INC.	1978 05 18	1984 01 06
1639-6277 COMITÉ ST-MAXIME TERRE PROMISE INC. ....	1979 10 19	1984 01 06
1107-6130 COMPAGNIE DRUMMOND-SULLIVAN LTÉE .....	1959 05 12	1984 01 06
1317-7381 CONSTRUCTION RIVIÈRE LTÉE .....	1954 07 05	1984 01 06
1328-2470 CORPORATION DE GESTION IMMOBILIÈRE .....	1927 09 19	1984 01 06
1115-2543 COUTURE ET BRODERIE VÉNITIENNES DIGNES DE CONFIANCE INC.....	1961 01 27	1984 01 06
1308-5618 COUVREUR LEMOYNE INC. ....	1966 05 12	1984 01 06
1143-6847 CRÉATIONS PARISIENNES LIMITÉE .....	1969 06 20	1984 01 06
1502-5893 DISCOCITÉ LTÉE .....	1976 03 17	1984 01 06
1252-3635 DOUGLAS & DESJARDINS INC. ....	1969 08 26	1984 01 06
1246-8971 LES ENTREPRISES CLAIRE FONTAINE. LTÉE .....	1965 06 08	1984 01 06
1191-3845 LES ENTREPRISES PIGEON & CIERSON INC. ....	1969 06 25	1984 01 06
1340-2946 ÉQUIPEMENT EDCO LIMITÉE .....	1973 08 24	1983 12 31
1111-3875 FAIRTEX FABRICS LTD. ....	1964 09 08	1984 01 06
1131-8235 FORTIN & FRÈRES CONSTRUCTION LIMITÉE.....	1951 07 03	1984 01 06
1354-6783 GARAGES NORDIC INC. ....	1974 03 11	1984 01 06
1262-4094 GENE VENNE LTÉE .....	1957 03 28	1984 01 06

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1509-6951 GRAND PRIX DU CANADA INC. ....	1977 12 28	1984 01 13
1467-1416 GROUPE DE CONCEPTEURS IDÉE INC. ....	1976 07 07	1983 12 31
1480-9610 LES GRUES MOBILES TRANS-QUÉBEC INC. ....	1975 11 18	1984 01 06
1265-1725 HASSEL STABLES INC. ....	1968 04 02	1984 01 06
1116-8762 IMPERIAL AUTOMOTIVE CO. ....	1953 03 31	1984 01 06
1117-0180 INDUSTRIES C. NORMANDIN INC. ....	1954 08 25	1984 01 06
1105-7106 INTERNATIONAL ELECTRIC COMPANY LIMITED ....	1919 05 16	1984 01 06
1105-0143 INVESTISSEMENTS SETMR II INC. ....	1962 12 10	1984 01 06
1289-1115 LES INVESTISSEMENTS SIECLE INC. ....	1954 05 20	1984 01 06
1267-6250 I. ISEMAN LIMITED ....	1929 12 17	1984 01 06
1107-5025 LAURENTIDE SYSTEMS LTD. ....	1959 04 17	1984 01 06
1215-0819 LÉO & JEAN-PAUL VAILLANCOURT INC. ....	1971 05 31	1984 01 06
1274-0833 LE-MARS INVESTMENT CORP. ....	1966 04 07	1984 01 06
1253-4434 LINEN DISTRIBUTORS LTD. ....	1960 01 15	1984 01 06
1333-9445 LOU. GOLDBLOOM INC. ....	1973 01 22	1984 01 06
1180-9829 MINES LAC MATTAGAMI LIMITÉE (Libre de responsabilité personnelle) ....	1958 10 09	1984 01 06
1333-1178 MIRPOS INC. ....	1973 02 07	1984 01 06
1276-0815 MIVS INVESTMENT CORP. ....	1957 04 01	1984 01 06
1123-4580 MONTREAL WOOD SPECIALTIES INC. ....	1959 10 28	1984 01 06

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1277-2695 NAMUR DEVELOPMENT LTD. ....	1956 04 19	1984 01 06
1468-3783 LES PÉTROLES HÉLIE INC. ....	1976 07 09	1983 12 31
1156-2493 PHILIPPE TROTTIER INC. ....	1948 11 27	1984 01 06
1242-5757 PLACEMENTS CANACRO LTÉE ....	1949 04 14	1984 01 06
1301-4907 LES PLACEMENTS L.M.L.G. INC. ....	1966 01 11	1984 01 06
1365-4447 LES PLACEMENTS ROUSSIN INC. ....	1975 05 16	1984 01 06
2152-4145 PLOMBERIE RODRO INC. ....	1983 03 08	1983 12 29
1369-7321 PRODUCTIONS MONIQUE MILLER INC. ....	1974 09 23	1984 01 06
1244-5862 PROFESSIONAL CENTRE BUILDING INC. ....	1956 05 14	1984 01 06
1626-7379 RÉNOVATIONS GOULET INC. ....	1978 05 23	1984 01 06
1470-6121 LE SALON DU SPORTS ET CAMPING DE BEDFORD INC.	1976 10 05	1984 01 06
1254-1934 SIXTEEN FORTY DORCHESTER LIMITED ....	1959 05 11	1984 01 06
1283-6342 SOCIÉTÉ DE GESTION SCHNEIDERMAN INC. ....	1962 03 28	1984 01 06
1259-6391 LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE VALLEYFIELD INC. ....	1962 01 30	1984 01 06
1328-9996 SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE CONCORD LTÉE ....	1952 05 24	1984 01 06
1275-6128 TERMINUS MID-TOWN LTÉE ....	1971 06 01	1984 01 06
1216-6054 TRANSPORT INTERNATIONAL POOL (QUÉBEC) LTÉE	1970 11 27	1984 01 06
1273-2616 LES VENTES DE PAPIER JOURNAL MACLAREN LIMITÉE.....	1933 07 04	1984 01 06

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1145-5565 LA VISONNIÈRE DU CHÂTEAUGUAY INC. ....	1960 12 01	1984 01 06

*L'inspecteur général des  
institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD*

33248

## Compagnies étrangères — Loi sur les

### Changements

La compagnie étrangère ci-dessous mentionnée donne avis des changements suivants:

Nom de la compagnie	Date des changements	Changements
2129-2412 MINES BLUESKY LTÉE .....	1983 12 19	de la principale place d'affaires au 770, rue Sherbrooke ouest, bureau 1300, Montréal.  de l'adresse de l'agent principal au 770, rue Sherbrooke ouest, bureau 1300, Montréal.

*L'inspecteur général des  
institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD*

33248

### Permis de faire affaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a émis un permis autorisant la corporation suivante à faire affaires au Québec:

*Nom de la compagnie ou sa version **Nom d'emprunt	Date du permis
* 1247-5364 ÉQUIPEMENTS INDUSTRIELS RANSBURG, INC. ....	1983 12 15

*L'inspecteur général des  
institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD*

33248

## Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les

### Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été enregistrées à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 1080 MONTARVILLE	83 12 28	840, boulevard Normandie, St-Jean-sur-Richelieu, QC J3A 1H1
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DESNOYERS.....	83 12 21	840, boulevard Normandie, St-Jean-sur-Richelieu, QC J3A 1H1
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAMACHE.....	83 12 19	840, boulevard Normandie, St-Jean-sur-Richelieu, QC J3A 1H1

33249

*Le protonotaire adjoint du  
district d'Iberville,  
ME SERGE HÉBERT*

## Pouvoirs spéciaux des corporations — Loi sur les

### Changement de siège social (Article 5)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les pouvoirs spéciaux des corporations, il a approuvé les règlements de changement de siège social suivants:

Dénomination sociale	Nouvelle adresse du siège social	Date de constitution
1320-4672 ASSOCIATION DES EMPLOYÉS DE LA CHAUSSURE ROSITA	1259, rue Berri, bureau 600, Montréal	1971 12 28

33248

*L'inspecteur général des  
institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD*

---

## Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels — Loi sur l'

---

### Conférence des maires de la banlieue de Montréal

Je, soussigné, étant la plus haute autorité au sein de l'organisme de la Conférence des maires de la banlieue de Montréal au sens de l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (1982, chap. 30), par les présentes, désigne madame Yolande Laurin, directrice générale, responsable de l'accès à tous les documents et de la protection des renseignements personnels.

Montréal, le 22 décembre 1983

33328

*Le président,*  
MAURILLE G. SÉGUIN

### Ville de Deux-Montagnes

Je, soussigné, Jean-Guy Bergeron, étant la plus haute autorité de la ville de Deux-Montagnes au sens de l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (1982, chap. 30), désigne, par les présentes, madame Lucie Mongeau, greffier de la ville de Deux-Montagnes, responsable de l'accès à tous les documents et de la protection des renseignements personnels.

Cet avis remplace à toutes fins que de droit tout autre avis publié antérieurement.

Deux-Montagnes, le 5 janvier 1984

33329

*Le maire,*  
JEAN-GUY BERGERON

---

## Aménagement et l'urbanisme — Loi sur l'

---

### Municipalité régionale de comté de Bellechasse

En vertu de l'article 70 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), je désavoue le Règlement numéro 19-83, à l'effet de modifier le

Règlement de contrôle intérimaire numéro 09-83, de la municipalité régionale de comté de Bellechasse.

Québec, le 11 janvier 1984

33376

*Le ministre des Affaires municipales,*  
JACQUES LÉONARD

---

## Avis divers

---

### Canton de Chester-Est

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (L.R.Q., chap. M-39), lors d'une séance régulière tenue le 5 décembre 1983, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement no 121 intitulé « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières ».

La perception de ce droit est déléguée à la municipalité régionale de comté d'Arthabaska qu'elle remettra à la fin de chaque mois à la municipalité de canton de Chester-Est.

Le présent règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Chester-Est, le 5 décembre 1983

33252

*Le secrétaire-trésorier,*  
JEAN-LOUIS GUILLETTE

### Le Club des 16

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., chap. C-38), partie III, il a accordé des lettres patentes en date du 1983 12 19 constituant en corporation, sans capital-actions, « Le Club des 16 » déjà constituée en corporation le 1982 05 25 en vertu de la Loi sur les clubs de récréation.

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 35 000,00 \$.

Le siège social de la corporation est à Radisson dans le district judiciaire de l'Abitibi.

33248

*L'inspecteur général des institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD  
1858-7717

**Ville de Jonquière***Rachat d'obligations*

Aux droits de la ville d'Arvida, en vertu de la fusion décrétée par la Loi concernant certaines municipalités de l'Outaouais et du Haut-Saguenay (1974, chap. 88).

Aux détenteurs des obligations faisant partie de l'émission de 486 500,00 \$ du 1<sup>er</sup> mars 1971 par la ville d'Arvida (Jonquière), province de Québec, Canada, telles obligations payables en monnaie du Canada, portant la date d'échéance du 1<sup>er</sup> mars 1991.

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Jonquière (aux droits de la ville d'Arvida) a l'intention de racheter et rachètera pour fins d'amortissement le 1<sup>er</sup> mars 1984, conformément aux dispositions des obligations, les obligations suivantes de l'émission mentionnée ci-dessus, à 100 % de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date de rachat, savoir:

Numéros des obligations rachetables le 1<sup>er</sup> mars 1983, jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis chacun des numéros suivants:

D 008	500,00 \$,	M 252	1 000,00 \$,
M 255	1 000,00 \$,	M 269	1 000,00 \$,
M 302	1 000,00 \$,	M 312	1 000,00 \$,
M 316	1 000,00 \$,	M 332	1 000,00 \$,
M 337	1 000,00 \$,	M 339	1 000,00 \$,
M 390	1 000,00 \$,	M 393	1 000,00 \$,
M 399	1 000,00 \$,	M 402	1 000,00 \$,
M 409	1 000,00 \$,	M 427	1 000,00 \$,
M 428	1 000,00 \$,	M 431	1 000,00 \$,
M 434	1 000,00 \$,	M 452	1 000,00 \$,
M 460	1 000,00 \$.		

Les obligations ainsi rappelées pour rachat deviendront dues et payables et seront payées en monnaie légale du Canada à toute succursale de la Banque Royale du Canada, dans la province de Québec, ou au bureau principal de ladite banque à Toronto, Ontario, sur présentation et remise des obligations portant les numéros ci-dessus avec tous les coupons échéant après le 1<sup>er</sup> mars 1984 attachés.

Avis public est aussi, par les présentes, donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations présentement appelées pour paiement cessera de s'accroître le et après le 1<sup>er</sup> mars 1984.

Jonquière, le 4 janvier 1984

33251

*Le greffier,*  
RENÉ PERRON

**Ville de Montréal***Rachat d'obligations*

Aux détenteurs des obligations payables en monnaie canadienne de l'émission désignée « obligations 9 ¼ % à fonds d'amortissement pour travaux publics, échéant le 15 mars 1990 » (ci-après appelées « obligations ») de la ville de Montréal, province de Québec, Canada

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Montréal a l'intention de racheter et rachètera pour fins d'amortissement le 15 mars 1984, conformément aux dispositions des obligations, les obligations suivantes (ou partie de ces obligations) comme mentionné ci-après, de l'émission mentionnée ci-dessus, à 100 % de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date de rachat, à savoir:

Numéros des obligations entièrement immatriculées portant le préfixe RA, rachetables le 15 mars 1984 jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis des numéros suivants:

2702 .... 1 000 \$ 2755 .... 3 000 \$ 2767 .... 4 000 \$

Numéros des obligations à coupons de 1 000 \$ chacune, portant le préfixe A, rachetables le 15 mars 1984:

545361	545479	545550	545758	545928	545961
546089	546124	546262	546270	546279	546301
546306	546464	546716	546737	546983	547635
547759	547780	547782	548248	548327	548385
548423	548775	548873	548892	548909	548913
548920	549020	549034	549108	549115	549119
549120	549145	549516	549520	549664	549784
549825	550051	550055	550516	550780	550816
550937	550960	551136	551141	551145	551146
551908	552739	553147	553236	553317	553324
553326	553337	553411	553454	553496	553499
553697	553699	553700	553702	554487	554540
554594	555038	555058	555322	556038	556050
556155	556258	556263	556282	556643	556645
556670	556743	556800	556801	—	—

Les obligations (ou partie de ces obligations) ainsi rappelées pour rachat deviendront dues et payables et seront payées, au choix du détenteur, en monnaie légale du Canada, au bureau principal de la Banque de Montréal, de la Banque Nationale du Canada ou de La Banque Royale du Canada, situé dans les villes de Montréal, Toronto, Halifax, Saint John, N.-B., Québec, Winnipeg ou Vancouver, Canada, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus, et dans le cas d'obligations à coupons, accompagnées de tous les coupons d'intérêt échéant après le 15 mars 1984.

Les obligations entièrement immatriculées et les obligations à coupons immatriculées quant au principal doivent être accompagnées de procurations pour leur transfert dûment signées en blanc. Les obligations représentant la partie non rachetée de toute obligation rachetée en partie seulement, seront émises sans frais. Les obligations immatriculées seront immatriculées de la même manière que les obligations remises, sauf avis contraire.

Avis public est aussi, par les présentes, donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations (ou partie de ces obligations) présentement appelées pour paiement, cessera de s'accroître à partir du 15 mars 1984.

Montréal, le 2 décembre 1983

Ville de Montréal  
Le directeur des finances,  
FERNAND DENIS, C.A.

33298

#### Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes-de-Ham

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (L.R.Q., chap. M-39), lors d'une séance régulière tenue le 5 décembre 1983, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement no 193 intitulé « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières ».

La perception de ce droit est déléguée à la municipalité régionale de comté d'Arthabaska qu'elle remettra à la fin de chaque mois à la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes-de-Ham.

Le présent règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Notre-Dame-de-Lourdes-de-Ham, le 14 décembre 1983

La secrétaire-trésorière,  
CHRISTIANE LEBLANC

33319

#### L'Osmau

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., chap. C-38), partie III, il a accordé des lettres patentes en date du 1983 12 20 constituant en corporation, sans capital-actions, les membres actuels de l'Osmau déjà constituée en corporation le 1975 10 10 en vertu de la Loi

sur les clubs de récréation, sous la dénomination sociale L'Osmau.

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 200 000 \$.

Le siège social de la corporation est à Thetford-Mines dans le district judiciaire de Mégantic.

L'inspecteur général des  
institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD

1520-7640

33248

#### Municipalité de Saint-Samuel-de-Horton

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (L.R.Q., chap. M-39), lors d'une séance régulière tenue le 14 novembre 1983, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement no 94 intitulé « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières ».

La perception de ce droit est déléguée à la municipalité régionale de comté d'Arthabaska qu'elle remettra à la fin de chaque mois à la municipalité de Saint-Samuel-de-Horton.

Le présent règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Saint-Samuel-de-Horton, le 21 décembre 1983

Le secrétaire-trésorier,  
LUCIE CONSTANT

33320

#### Municipalité de Saint-Valère

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (L.R.Q., chap. M-39), lors d'une séance régulière tenue le 15 novembre 1983, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement no 113 intitulé « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières ».

La perception de ce droit est déléguée à la municipalité régionale de comté d'Arthabaska qu'elle remettra à la fin de chaque mois à la municipalité de Saint-Valère.

Le présent règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Saint-Valère, le 14 décembre 1983

Le secrétaire-trésorier,  
SIMON JUTRAS

33253

**Succession Diane Gee Lefebvre**

Avis est, par les présentes, donné que dame Gisèle Lefebvre, ès qualités de tutrice des enfants mineurs André Lefebvre et Nathalie Lefebvre, d'après un jugement de la Cour supérieure de Montréal, le 19 août 1983 (dossier no 14-002678-837) a accepté, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte exécuté devant Pierre Duchaine, notaire, 5265, de Carignan, Montréal, daté le dix-neuf (19) septembre mil neuf cent quatre-vingt-trois (1983) et enregistré à Montréal, le douze (12) décembre mil neuf cent quatre-vingt-trois (1983), sous le numéro 3427493, et à Montcalm, le vingt-huit (28) novembre mil neuf cent quatre-vingt-trois (1983), sous le numéro 211975, la succession de feu Diane Gee Lefebvre en son vivant, rentière, domiciliée à Montréal, où elle est décédée, le quatre (4) mai mil neuf cent quatre-vingt-deux (1982) sans avoir fait de testament.

Un inventaire des biens de la défunte a été fait devant le notaire soussigné et peut être consulté à son bureau, à l'adresse ci-dessus mentionnée.

Après deux mois du présent avis, les bénéficiaires paieront les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Montréal, le 14 décembre 1983

33321 *Le procureur,*  
PIERRE DUCHAINE, notaire

**Succession Jean-René Victor**

Avis public est, par les présentes, donné que dame Fernande Victor a renoncé à sa qualité de bénéficiaire sous bénéfice d'inventaire de la succession de Jean-René Victor, en son vivant cultivateur, domicilié au 1365, rue Aubin, Sainte-Sophie, et qu'elle a accepté cette succession purement et simplement, suivant acte reçu devant Louise Ménard, notaire, Saint-Jérôme, le vingt décembre 1983.

Saint-Jérôme, le 28 décembre 1983

33254 *Le procureur,*  
LOUISE MÉNARD, notaire

**Succession Roland Lapierre**

Prenez avis que monsieur Sylvain Lapierre, dûment représenté par son tuteur, dame Francine Parent-Lapierre, enfant mineur de feu Roland Lapierre, décédé le 4 septembre 1983, a accepté la succession de ce

dernier sous bénéfice d'inventaire aux termes d'un acte d'acceptation passé devant le notaire Denis Tousignant, 906, 3<sup>e</sup> Avenue, bureau 202, Val-d'Or, QC, J9P 1T1, le 1<sup>er</sup> novembre 1983, enregistré au bureau de la division d'enregistrement d'Abitibi, sous le numéro 215909, et qu'un inventaire licite et exact de la succession a été fait devant le notaire soussigné.

Val-d'Or, le 21 décembre 1983

33322 *Le procureur,*  
DENIS TOUSIGNANT, notaire

**Caisses d'épargne et de crédit —  
Loi sur les****Caisse d'économie Sûreté du Québec**

Avis est donné que le ministre des Finances, après avoir pris l'avis de l'inspecteur général des institutions financières, a approuvé le règlement adopté le 17 juin 1983, par la « Caisse d'économie des policiers provinciaux du Québec » changeant son nom en celui de « Caisse d'économie Sûreté du Québec ».

Québec, le 22 décembre 1983

33284 *Le ministre des Finances,*  
JACQUES PARIZEAU

**La Caisse Populaire Acton Vale**

Avis est donné que le ministre des Finances, après avoir pris l'avis de l'inspecteur général des institutions financières, a approuvé le règlement adopté le 28 novembre 1982 modifiant le territoire de « La Caisse Populaire Acton Vale » qui était « les limites de la paroisse » soit changé en celui de « circonscription électorale de Johnson ».

Québec, le 22 décembre 1983

33285 *Le ministre des Finances,*  
JACQUES PARIZEAU

**Caisse Populaire Belvédère**

Avis est donné que le ministre des Finances, après avoir pris l'avis de l'inspecteur général des institutions financières, a approuvé le règlement adopté le 7 février 1983 modifiant le territoire de la « Caisse Populaire

Belvédère » qui était: « les limites de la cité de Québec » en celui de: « Communauté urbaine de Québec ».

Québec, le 22 décembre 1983

*Le ministre des Finances,*  
JACQUES PARIZEAU

33286

#### **La Caisse Populaire d'Amos**

Avis est donné que le ministre des Finances, après avoir pris l'avis de l'inspecteur général des institutions financières, a approuvé le règlement adopté le 3 mai 1983 modifiant le territoire de « La Caisse Populaire d'Amos » qui était « les limites du comté d'Abitibi-Ouest » en celui de « les circonscriptions électorales d'Abitibi-Ouest et d'Ungava ».

Québec, le 22 décembre 1983

*Le ministre des Finances,*  
JACQUES PARIZEAU

33287

#### **La Caisse Populaire de St-André Apôtre**

Avis est donné que le ministre des Finances, après avoir pris l'avis de l'inspecteur général des institutions financières, a approuvé le règlement adopté le 31 mai 1983 modifiant le territoire de « La Caisse Populaire de St-André Apôtre » qui était « les limites des paroisses de St-André Apôtre, de St-Nicolas d'Ahuntsic et de St-Judes » en celui de « la ville de Montréal ».

Québec, le 22 décembre 1983

*Le ministre des Finances,*  
JACQUES PARIZEAU

33288

#### **Caisse Populaire de St-Jean-de-Dieu**

Avis est donné que le ministre des Finances, après avoir pris l'avis de l'inspecteur général des institutions financières, a approuvé le règlement adopté le 26 septembre 1983 modifiant le territoire de la « Caisse Populaire de St-Jean-de-Dieu » qui était « les limites de la paroisse » en celui de « les municipalités de Saint-Jean-de-Dieu, Saint-Médard et Saint-Guy (sans désignation) ».

Québec, le 22 décembre 1983

*Le ministre des Finances,*  
JACQUES PARIZEAU

33289

#### **Caisse Populaire de St-Samuel de Horton**

Avis est donné que le ministre des Finances, après avoir pris l'avis de l'inspecteur général des institutions financières, a approuvé le règlement adopté le 23 août 1983 modifiant le territoire de la « Caisse Populaire de St-Samuel de Horton » qui était: « la paroisse de Saint-Samuel », soit changé en celui de: « les municipalités de paroisses de Saint-Samuel et de Sainte-Clothilde-de-Horton et les municipalités de Saint-Léonard, Sainte-Eulalie, Saint-Valère et Saint-Jacques-de-Horton ».

Québec, le 22 décembre 1983

*Le ministre des Finances,*  
JACQUES PARIZEAU

33290

#### **La Caisse Populaire de Ste-Scholastique**

Avis est donné que le ministre des Finances, après avoir pris l'avis de l'inspecteur général des institutions financières, a approuvé le règlement adopté le 25 août 1983 modifiant le territoire de « La Caisse Populaire de Ste-Scholastique » qui était celui « des comtés de Deux-Montagnes et de Prévost » en celui de « la circonscription électorale d'Argenteuil ».

Québec, le 22 décembre 1983

*Le ministre des Finances,*  
JACQUES PARIZEAU

33291

#### **La Caisse populaire Desjardins de La Salle, Québec**

Le ministre des Finances, après avoir pris l'avis de l'inspecteur général des institutions financières, donne avis, conformément à l'article 110 de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit que « LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA SALLE, QUÉBEC » est en défaut dû au fait qu'elle n'a pas tenu d'assemblée générale annuelle de ses membres pendant trois (3) années consécutives, conformément au paragraphe c de l'article 109 de ladite Loi.

Cette caisse est en conséquence passible de dissolution sans autre avis, faute de remédier à cette omission dans les soixante jours qui suivent la publication du présent avis.

Québec, le 22 décembre 1983

*Le ministre des Finances,*  
JACQUES PARIZEAU

33292

**La Caisse populaire Desjardins de Magpie**

Le ministre des Finances, après avoir pris l'avis de l'inspecteur général des institutions financières, donne avis, conformément à l'article 110 de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit que « LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE MAGPIE » est en défaut dû au fait qu'elle n'a pas tenu d'assemblée générale annuelle de ses membres pendant trois (3) années consécutives, conformément au paragraphe c de l'article 109 de ladite Loi.

Cette caisse est en conséquence passible de dissolution sans autre avis, faute de remédier à cette omission dans les soixante jours qui suivent la publication du présent avis.

Québec, le 22 décembre 1983

33293

*Le ministre des Finances,*  
JACQUES PARIZEAU

**La Caisse populaire Desjardins ouvrière de Québec**

Le ministre des Finances, après avoir pris l'avis de l'inspecteur général des institutions financières, donne avis, conformément à l'article 110 de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit que « LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS OUVRIÈRE DE QUÉBEC » est en défaut dû au fait qu'elle n'a pas tenu d'assemblée générale annuelle de ses membres pendant trois (3) années consécutives, conformément au paragraphe c de l'article 109 de ladite Loi.

Cette caisse est en conséquence passible de dissolution sans autre avis, faute de remédier à cette omission dans les soixante jours qui suivent la publication du présent avis.

Québec, le 22 décembre 1983

33294

*Le ministre des Finances,*  
JACQUES PARIZEAU

**Caisse populaire Les Saules**

Avis est donné que le ministre des Finances, après avoir pris l'avis de l'inspecteur général des institutions financières, a approuvé le règlement adopté le 9 janvier 1983 modifiant le territoire de la « CAISSE POPULAIRE LES SAULES » qui était « la paroisse de Sainte-Monique-des-Saules » en celui de « la Communauté urbaine de Québec ».

Québec, le 22 décembre 1983

33295

*Le ministre des Finances,*  
JACQUES PARIZEAU

**La caisse populaire St-Cyrille de Wendover**

Avis est donné que le ministre des Finances, après avoir pris l'avis de l'inspecteur général des institutions financières, a approuvé la requête des caisses d'épargne et de crédit, « La Caisse Populaire de St-Cyrille de Wendover » et « La Caisse populaire de St-Joachim de Courval » datée du 26 septembre 1983 demandant la confirmation de l'acte d'accord prévoyant la fusion de ces deux caisses.

Le nom de la caisse résultant de cette fusion est « La caisse populaire St-Cyrille de Wendover ».

Le siège social de cette caisse sera situé à Saint-Cyrille, dans la circonscription électorale de Drummond.

Le territoire dans lequel la caisse pourra recruter ses membres est: municipalité du village de Saint-Cyrille, municipalité de cantons unis de Wendover et Simpson, municipalité du village de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, municipalité de la paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, municipalité de la paroisse de Saint-Lucien, municipalité de la paroisse de Saint-Joachim-de-Courval, municipalité de la paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults, ville de Drummondville, municipalité de la paroisse de Saint-Zéphirin-de-Courval, municipalité de la paroisse de Saint-Elphège.

La caisse sera affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins du centre du Québec.

Québec, le 22 décembre 1983

33296

*Le ministre des Finances,*  
JACQUES PARIZEAU

**Caisse populaire St-Joseph de Hull**

Avis est donné que le ministre des Finances, après avoir pris l'avis de l'inspecteur général des institutions financières, a approuvé la requête des caisses d'épargne et de crédit, « Caisse populaire St-Joseph de Hull » et « La Caisse Populaire de Bréboeuf » datée du 28 septembre 1983 demandant la confirmation de l'acte d'accord prévoyant la fusion de ces deux caisses.

Le nom de la caisse résultant de cette fusion est « Caisse populaire St-Joseph de Hull ».

Le siège social de cette caisse sera situé à Hull dans la circonscription électorale de Hull.

Le territoire dans lequel la caisse pourra recruter ses membres est: les circonscriptions électorales de Hull, Gatineau, Papineau, Pontiac et Chapleau.

La caisse sera affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec.

Québec, le 22 décembre 1983

33297

*Le ministre des Finances,*  
JACQUES PARIZEAU

## Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

### Accordés

#### Joseph Damase Laurier Douglas Bisson

Par le certificat numéro 83-623 du 15 décembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Damase Laurier Bisson, né le 15 mai 1942, en celui de Joseph Damase Laurier Douglas Bisson.

Sainte-Foy, le 22 décembre 1983

33249

*Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

#### Domenica De Luca

Par le certificat numéro 83-618 du 15 décembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Menica De Luca, née le 9 mai 1921, en celui de Domenica De Luca.

Sainte-Foy, le 22 décembre 1983

33249

*Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

#### Joseph Jean-Paul Armand Garand

Par le certificat numéro 83-626 du 15 décembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de

nom de Joseph Jean-Paul Gagnon, né le 25 avril 1962, en celui de Joseph Jean-Paul Armand Garand.

Sainte-Foy, le 21 décembre 1983

33249

*Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

#### Marie Lucie Élane Jolicoeur

Par le certificat numéro 83-619 du 15 décembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Lucie Hélène Jolicoeur, née le 16 janvier 1959, en celui de Marie Lucie Élane Jolicoeur.

Sainte-Foy, le 22 décembre 1983

33249

*Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

#### Marie Marguerite Clarisse Claire Julien

Par le certificat numéro 83-620 du 15 décembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Marguerite Clarisse Julien, née le 19 septembre 1935, en celui de Marie Marguerite Clarisse Claire Julien.

Sainte-Foy, le 22 décembre 1983

33249

*Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

#### Grant Mas Kobay

Par le certificat numéro 83-628 du 15 décembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Grant Mas Kobayakawa, né le 24 avril 1957, en celui de Grant Mas Kobay.

Sainte-Foy, le 21 décembre 1983

33249

*Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

#### Marie Rose Alice Line Marcotte

Par le certificat numéro 83-624 du 15 décembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Rose Alice Marcotte, née le 10 septembre 1942, en celui de Marie Rose Alice Line Marcotte.

Sainte-Foy, le 21 décembre 1983

33249

*Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

**Mark Markin**

Par le certificat numéro 83-621 du 15 décembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marco Markin, né le 22 juillet 1964, en celui de Mark Markin.

Sainte-Foy, le 22 décembre 1983

*Le sous-registrare adjoint du Québec,*  
33249 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

**Matthew Markin**

Par le certificat numéro 83-622 du 15 décembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Matteo Markin, né le 12 juin 1965, en celui de Matthew Markin.

Sainte-Foy, le 22 décembre 1983

*Le sous-registrare adjoint du Québec,*  
33249 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

**Joseph Marcel Daniel Niquay Pelland**

Par le certificat numéro 83-625 du 15 décembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Marcel Daniel Rondeau, né le 7 juin 1959, en celui de Joseph Marcel Daniel Niquay Pelland.

Sainte-Foy, le 21 décembre 1983

*Le sous-registrare adjoint du Québec,*  
33249 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

**Joseph Edgar Michel Taillon**

Par le certificat numéro 83-627 du 15 décembre 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Edgar Michel Donaldson, né le 18 octobre 1945, en celui de Joseph Edgar Michel Taillon.

Sainte-Foy, le 21 décembre 1983

*Le sous-registrare adjoint du Québec,*  
33249 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

**Demandes****Tatiana Bahrkazemi Dufour**

Prenez avis que Tatiana Bahrkazemi Dufour, domiciliée au 3620, croissant Oscar, Brossard, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Tatiana Barkov Dufour.

Ce changement n'affectera le nom d'aucune autre personne que la requérante.

Montréal, le 1<sup>er</sup> décembre 1983

*Le procureur de la requérante,*  
33197-2-2 LOUISE POIRIER, avocate

**Diane Bleau**

Prenez avis que Diane Bleau, domiciliée au 6187, rue de Jumonville, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Diane Des Roses.

Montréal, le 13 décembre 1983

*La requérante,*  
33193-2-2 DIANE BLEAU

**Antoinette Brassard**

Prenez avis que Antoinette Brassard, domiciliée au 1400, boulevard de la Chaudière, appartement 102, Cap-Rouge, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Mariette Brassard.

Cap-Rouge, le 20 décembre 1983

*La requérante,*  
33132-2-2 ANTOINETTE BRASSARD

**Matthieu Castonguay**

Prenez avis que Matthieu Castonguay, fonctionnaire, domicilié au 727, rue des Lilas, Saint-Alexandre, comté de Kamouraska, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marcel Castonguay.

Rivière-du-Loup, le 6 janvier 1984

33372-3-2 *Le procureur du requérant,*  
RENÉ MICHEL OUELLET, *notaire*

### Diane Cusson

Prenez avis que Diane Cusson, ménagère, domiciliée au 213, rue Marseille, Saint-Eustache, district de Terrebonne, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Diane Lévesque.

Saint-Eustache, le 8 décembre 1983

33152-2-2 *Le procureur de la requérante,*  
MARCEL HÉNAULT, *notaire*

### Joseph André Benoit Derouin

Prenez avis que Joseph André Benoit Derouin, domicilié au 2715, boulevard Lemire, appartement 12, Drummondville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph André Benoit Gagné.

Drummondville, le 9 janvier 1984

33406-3-2 *Les procureurs du requérant,*  
BOLDUC, LEDUC, MARTIN ET BERGERON

### Rosanna Di Benedetto

Prenez avis que Rosanna Di Benedetto, domiciliée au 12041, Albert-Duquesne, Montréal-Nord, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Rosanna Pietroniro.

Montréal, le 20 octobre 1983

33373-3-2 *La requérante,*  
ROSANNA DI BENEDETTO

### Dante Di Giacomandrea

Prenez avis que Dante Di Giacomandrea, homme d'affaires, domicilié au 3-156, rue 1, Gagnon, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Dante Mandrea.

La personne dont le nom peut être changé à la suite de la requête est Colette Miller, épouse du requérant et domiciliée à la même adresse.

Brossard, le 20 décembre 1983

33191-2-2 *Le procureur du requérant,*  
JEAN STE-MARIE, *notaire*

### Gino Di Giacomandrea

Prenez avis que Gino Di Giacomandrea, surintendant, domicilié au 1278, boulevard Desormeaux, Longueuil, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Gino Mandrea.

La personne dont le nom peut être changé à la suite de la requête est Guylaine Labonté, épouse du requérant, domiciliée à la même adresse que le requérant.

Brossard, le 20 décembre 1983

33192-2-2 *Le procureur du requérant,*  
JEAN STE-MARIE, *notaire*

### Jean-Paul Joseph Malcolm Dion

Prenez avis que Jean-Paul Joseph Malcolm Dion, domicilié au 2640, Quévillon, appartement 17, Saint-Hubert, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Malcolm Jean-Paul Beauchamp.

Son épouse, Micheline Ricard, est la seule personne qui bénéficiera dudit changement de nom ainsi que tout enfant à naître de leur union.

Montréal, le 7 décembre 1983

33407-3-2 *Le procureur du requérant,*  
MICHEL GAUDREAU, *avocat*

### Cécile Ghys

Prenez avis que Cécile Ghys, domiciliée au 9426, rue de Lille, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Cécile Collinge.

Montréal, le 20 décembre 1983

33271-3-2 *La requérante,*  
CÉCILE GHYS

**Wei Yin Goor**

Prenez avis que Wei Yin Goor, homme d'affaires, domicilié au 665, avenue Verdure, Brossard, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de William Wei Yin Gow.

Montréal, le 11 novembre 1983

33272-3-2 *Le procureur du requérant,*  
ROY WONG

**François Jacques**

Prenez avis que François Jacques, aviateur, domicilié au 11-A, des Châtaigniers, Drummondville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de François Jacques.

Drummondville, le 1<sup>er</sup> décembre 1983

33323-3-2 *Le procureur du requérant,*  
ROGER PARENTEAU, *avocat*

**Franceen Kaiser**

Prenez avis que Franceen Kaiser, domiciliée au 4850, chemin Côte-des-Neiges, appartement 112, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Franceen Kaizer.

Montréal, le 8 décembre 1983

33133-2-2 *Les procureurs de la requérante,*  
LEVINE, STRAUER

**Gilles Lamagdeleine**

Prenez avis que Gilles Lamagdeleine, domicilié au 13, rue Sainte-Anne, Saint-Louis-de-Gonzague, district de Beauharnois, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Gilles Ladouceur.

Les personnes dont le nom peut être changé à la suite de cette requête sont Denise Brais Lamagdeleine dit Ladouceur, épouse du requérant et leur fille mineure Sonia Ladouceur, tous deux domiciliés à la même adresse que le requérant.

Salaberry-de-Valleyfield, le 12 décembre 1983

33128-2-2 *Le procureur du requérant,*  
RICHARD LAFONTAINE, *avocat*

**Marie Yvette Lucille Leblanc**

Prenez avis que Marie Yvette Lucille Leblanc, domiciliée au 3055, place Dion, Sherbrooke, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Yvette Luce Leblanc.

Sherbrooke, le 20 décembre 1983

33129-2-2 *Le procureur de la requérante,*  
RAYMOND DROUIN, *notaire*

**Rory Lexier**

Prenez avis que Rory Lexier, m.d., domicilié au 3455, place Decelles, appartement 506, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Reuven Lexier.

Montréal, le 21 décembre 1983

33153-2-2 *Le procureur du requérant,*  
MICHAEL POLAK

**Claudette Mc Sween**

Prenez avis que Claudette Mc Sween, ménagère, domiciliée au 98, rue Iberville, Châteauguay, district de Beauharnois, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Claudette Lamontagne.

Verdun, le 27 décembre 1983

33198-2-2 *Le procureur de la requérante,*  
PIERRE CÔTÉ, *avocat*

**Louise Mc Sween**

Prenez avis que Louise Mc Sween, restauratrice, domiciliée au 98, rue Iberville, Châteauguay, district de Beauharnois, s'adressera au ministre de la Justice afin

d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Louise Lamontagne.

Verdun, le 27 décembre 1983

33199-2-2

*Le procureur de la requérante,*  
PIERRE CÔTÉ, *avocat*

### Gérard Moisan

Prenez avis que Gérard Moisan, domicilié au 1506, boulevard Père-Lelièvre, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Gérard Grannary.

Québec, le 9 janvier 1984

33324-3-2

*Le requérant,*  
GÉRARD MOISAN

### To Hang Nguyen

Prenez avis que To Hang Nguyen, étudiante, domiciliée au 3335, Ridgewood, appartement 18, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Tess Nguyen.

Ce changement n'affectera le nom d'aucune autre personne que la requérante.

Montréal, le 7 septembre 1983

33200-2-2

*Les procureurs de la requérante,*  
LAROCHÉ, BOYANER & SEPINWALL

### Joseph Auguste Lucien Pagé

Prenez avis que Joseph Auguste Lucien Pagé, sans emploi, domicilié au 1745, rue Provost, Lachine, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Auguste Lucien Omer Pagé.

Lachine, le 13 décembre 1983

33154-2-2

*Les procureurs du requérant,*  
BARRIÈRE, NEUER ET LESTAGE-DOYON

### Joseph Jean-Louis Aurélien Paquin

Prenez avis que Joseph Jean-Louis Aurélien Paquin, domicilié au 10, rue Moreau, Saint-Bruno-de-Guigues, district de Rouyn-Noranda-Témiscamingue, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Jean-Guy Aurélien Paquin.

Ville-Marie, le 9 décembre 1983

33130-2-2

*Le procureur du requérant,*  
BENOIT DROLET, *notaire*

### Michèle Pharand

Prenez avis que Michèle Pharand, domiciliée au 70, boulevard Henri-Bourassa ouest, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Michèle Gagné.

Montréal, le 23 décembre 1983

33408-3-2

*Les procureurs de la requérante,*  
BÉDARD, & VADEBONCOEUR

### Francine Plourde

Prenez avis que Francine Plourde, domiciliée au 2370, rue Sherbrooke est, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de France Plourde.

Montréal, le 1<sup>er</sup> décembre 1983

33134-2-2

*Le procureur de la requérante,*  
NORMAND VIAU

### Joseph Philippe Donald Sanscartier

Prenez avis que Joseph Philippe Donald Sanscartier, constable, domicilié à R.R. no 2, Lac-McGregor, Perkins, district de Hull, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Philippe Donald Thompson.

Gatineau, le 8 décembre 1983

33135-2-2

*Les procureurs du requérant,*  
DAGENAI, LEWIS & CAYEN

**Lionel Savard**

Prenez avis que Lionel Savard, électricien, domicilié au 403, rue McLean, Chibougamau, district d'Abitibi, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Raymond Savard.

Les personnes dont le nom peut être changé à la suite de la requête sont dame Yolande Gagnon, épouse du requérant et leurs fils Daniel, Carol et Serge, tous domiciliés à la même adresse que le requérant.

Chibougamau, le 7 décembre 1983

33195-2-2 *Le procureur du requérant,*  
RÉJEAN DESBIENS, notaire

**Marie Anna Yvette Serre**

Prenez avis que Marie Anna Yvette Serre, domiciliée au 30, chemin Lakeshore, appartement 1008, Pointe-Claire, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Mary Hillery White.

Aucune autre personne ne sera affectée par ce changement.

Montréal, le 5 décembre 1983

33131-2-2 *Les procureurs de la requérante,*  
LEITHMAN & GLAZER

**Charles Edward Smith**

Prenez avis que Charles Edward Smith, retraité, époux de Janet Eva Conrod, domicilié au 8467, rue Forbin-Janson, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Charles Edward Pope.

Montréal, le 15 décembre 1983

33374-3-2 *Les procureurs du requérant,*  
CHARBONNEAU, CROCHETIÈRE & PÉTRIN

**Lech Szczepanowski**

Prenez avis que Lech Szczepanowski, aussi connu sous le nom de Leslie Steven Shepard, étudiant, domicilié au 5150, chemin Reine-Marie, appartement 10, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir

un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Leslie Steven Shepard.

Montréal, le 16 novembre 1983

33155-2-2 *Les procureurs du requérant,*  
POLLACK, TEITELBAUM & ASS. avocats

**Michel Vachon**

Prenez avis que Michel Vachon, domicilié au 6187, rue de Jumonville, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Michel Des Roses.

Montréal, le 13 décembre 1983

33194-2-2 *Le requérant,*  
MICHEL VACHON

**Louise Veilleux**

Prenez avis que Louise Veilleux, domiciliée au 2901, chemin Royal, Beauport, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie France Veilleux.

Beauport, le 9 janvier 1984

33375-3-2 *La requérante,*  
LOUISE VEILLEUX

---

**Compagnies (Divers) — Loi sur les**


---

**Dissolution — Demandes de**


---

**1114-1660 QUÉBEC INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «1114 - 1660 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 10 janvier 1984

33396 *Les procureurs de la compagnie,*  
FLYNN, RIVARD ET ASSOCIÉS

**1858-6073 QUÉBEC INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «1858-6073 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sherbrooke, le 30 décembre 1983

33397

*La présidente,*  
GINETTE LEBLANC

**AGENCE DE VOYAGES HENRI BRISEBOIS INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «AGENCE DE VOYAGES HENRI BRISEBOIS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 6 janvier 1984

33302

*Pour la compagnie,*  
JEAN-LOUIS SAINDON, C.A.

**AIDE À DOMICILE MERCIER INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «AIDE À DOMICILE MERCIER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Varenes, le 19 décembre 1983

33325

*Les procureurs de la compagnie,*  
CHICOINE & DUPUIS

**GESTION AMCATH INC.  
AMCATH HOLDINGS INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GESTION AMCATH INC.—AMCATH HOLDINGS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 3 janvier 1984

33266

*Les procureurs de la compagnie,*  
CLARKSON, TÉTRAULT

**BAIE COMEAU RIFLE ASSOCIATION INC.  
ASSOCIATION DE TIR DE BAIE COMEAU INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BAIE COMEAU RIFLE ASSOCIATION INC.—ASSOCIATION DE TIR DE BAIE COMEAU INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Baie-Comeau, le 9 janvier 1984

33354

*Le secrétaire,*  
GILLES W. MARTIN

**LES ATELIERS ROLLANDE INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ATELIERS ROLLANDE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Châteauguay, le 5 décembre 1983

33332

*La secrétaire,*  
ROLLANDE BOURDEAU VIAU

**B. & M. FORTIN INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «B. & M. FORTIN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 19 décembre 1983

33353

*Le président,*  
MAURICE FORTIN

**RAYMOND BERGERON LTÉE**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «RAYMOND BERGERON LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sherbrooke, le 20 décembre 1983

*Les procureurs de la compagnie,*  
MONTY, COULOMBE, PÉPIN, FECTEAU,  
FOURNIER, GILBERT, LANDRY & ASSOCIÉS,  
33274 *avocats*

**RENÉ BÉRUBÉ INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «RENÉ BÉRUBÉ INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Repentigny, le 22 décembre 1983

33258 *Pour la compagnie,*  
ALAIN BRIEN, C.A.

**BIJOUTERIE BRODEUR LIMITÉE  
BRODEUR JEWELLERS LIMITED**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BIJOUTERIE BRODEUR LIMITÉE—BRODEUR JEWELLERS LIMITED» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 29 décembre 1983

33398 *Les procureurs de la compagnie,*  
DANIEL MORRIS, C.R.

**BIJOUTERIE D.L.M. INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BIJOUTERIE D.L.M. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Lambert, le 6 janvier 1984

33299 *Pour la compagnie,*  
BÉLEC, WILLIAMS, C.G.A.

**BIJOUTERIE MARCEL PRUD'HOMME INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BIJOUTERIE MARCEL PRUD'HOMME INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 19 décembre 1983

33399 *La secrétaire,*  
GEORGETTE PRUD'HOMME

**BOUDREAU, DESCHAMBAULT, BERTOLDI  
& ASSOCIÉS INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BOUDREAU, DESCHAMBAULT, BERTOLDI & ASSOCIÉS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 23 novembre 1983

33259 *Les procureurs de la compagnie,*  
VALIQUETTE, BLOUIN, KOCHENBURGER

**LA BRIQUETERIE ST-LAURENT LIMITÉE  
ST. LAWRENCE BRICK CO. LIMITED**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA BRIQUETERIE ST-LAURENT LIMITÉE—ST. LAWRENCE BRICK CO. LIMITED» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 5 janvier 1984

33303 *Les procureurs de la compagnie,*  
OGILVY, RENAULT

**A.J. CAMPBELL & CIE LIMITÉE**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «A.J. CAMPBELL & CIE LIMITÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 30 novembre 1983

33278

*Les procureurs de la compagnie,*  
CERINI, SALMON & ASSOCIÉS

**CANAD INVESTMENT CORP.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CANAD INVESTMENT CORP.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 4 janvier 1984

33355

*Les procureurs de la compagnie,*  
YANOFSKY, BRULL

**LE CARREFOUR DE BOUCHERVILLE LTÉE**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LE CARREFOUR DE BOUCHERVILLE LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 4 janvier 1984

33304

*Le président,*  
MIKE MINICUCCI

**CHARTERED HOLDINGS CORPORATION  
LA SOCIÉTÉ DE GESTION CHARTERED INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CHARTERED HOLDINGS CORPORATION—LA SOCIÉTÉ DE GESTION CHARTERED INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 6 décembre 1983

33260

*Le président,*  
JOSEPH N. FRANK

**LA CLINIQUE MÉDICALE DE LA VALLÉE  
INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA CLINIQUE MÉDICALE DE LA VALLÉE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Amqui, le 5 janvier 1984

33356

*Le secrétaire,*  
ALEXIS VIENS

**CLINIQUE MÉDICALE OCULAIRE  
MONT-ROYAL LTÉE  
MOUNT ROYAL OCULAR MEDICAL CLINIC  
LTD**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CLINIQUE MÉDICALE OCULAIRE MONT-ROYAL LTÉE—MOUNT ROYAL OCULAR MEDICAL CLINIC LTD» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 5 janvier 1984

33305

*Les procureurs de la compagnie,*  
HEENAN, BLAIKIE, JOLIN, POTVIN,  
TRÉPANIÉ, COBBETT

**LA COMPAGNIE DE VENTES HORIZON  
LIMITÉE  
HORIZON SALES COMPANY LIMITED**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA COMPAGNIE DE VENTES HORIZON LIMITÉE—HORIZON SALES COMPANY LIMITED» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Dorval, le 10 décembre 1983

33261

*La secrétaire,*  
KATHRYN K. NEWMAN

**LES CONSTRUCTIONS DE L'ANSE ST-JEAN INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES CONSTRUCTIONS DE L'ANSE ST-JEAN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Anse-Saint-Jean, le 29 décembre 1983

33262

*Le président,*  
GERMAIN GAGNÉ

**CORPORATION DE VALEURS TRANS-CANADA  
TRANS-CANADA CORPORATION FUND**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CORPORATION DE VALEURS TRANS-CANADA—TRANS-CANADA CORPORATION FUND» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 3 janvier 1984

33263

*Les procureurs de la compagnie,*  
CLARKSON, TÉTRAULT

**DNG DEVELOPMENTS INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DNG DEVELOPMENTS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 3 janvier 1984

33264

*Les procureurs de la compagnie,*  
CLARKSON, TÉTRAULT

**LES DÉMÉNAGEURS PILON INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES DÉMÉNAGEURS PILON INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 22 décembre 1983

33279

*Le procureur de la compagnie,*  
MARTINE SIMARD, notaire

**DIAMOND TRANSPORT INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DIAMOND TRANSPORT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 1<sup>er</sup> janvier 1984

33357

*Les procureurs de la compagnie,*  
GAGNON, LACOSTE

**LES DISTRIBUTIONS MARVEL LTÉE**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES DISTRIBUTIONS MARVEL LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Vincent-de-Paul, le 5 décembre 1983

33363

*La présidente,*  
MURIELLE GAUTHIER

**PAUL DUMONT, INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PAUL DUMONT, INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Romuald, le 7 janvier 1984

33333

*Pour la compagnie,*  
PAUL DUMONT

**ÉLECTRONIQUE NARDCHE INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ÉLECTRONIQUE NARDCHE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 21 novembre 1983

33250

*Le procureur de la compagnie,*  
JEAN-NOËL BÉRUBÉ, notaire

**LES ENTREPRISES MURIELLE INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES MURIELLE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Vincent-de-Paul, le 5 décembre 1983

33364

*La présidente,*  
MURIELLE GAUTHIER

**LES ENTREPRISES ÉLECTRIQUES SOULANGES INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES ÉLECTRIQUES SOULANGES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Soulanges, le 6 janvier 1984

33334

*Le procureur de la compagnie,*  
MICHEL LEROUX, notaire

**L'ÉTOILE ST-DENIS INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «L'ÉTOILE ST-DENIS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

LaSalle, le 1<sup>er</sup> décembre 1983

33280

*Le procureur de la compagnie,*  
PASCAL PILLARELLA

**LES ENTREPRISES HANKIN LIMITÉE  
HANKIN ENTERPRISES LIMITED**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES HANKIN LIMITÉE—HANKIN ENTERPRISES LIMITED» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 31 décembre 1983

33265

*Les procureurs de la compagnie,*  
CLARKSON, TÉTRAULT

**LA FROMAGERIE DU NORD INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA FROMAGERIE DU NORD INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 9 janvier 1984

33306

*La secrétaire,*  
LILIANE MONIER

**LES ENTREPRISES LAWRENCE LORD INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES LAWRENCE LORD INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Jérôme, le 6 janvier 1984

33358

*Le procureur de la compagnie,*  
SYLVIE LEFEBVRE, avocate

**LA GALERIE DU MEUBLE LANCTOT INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA GALERIE DU MEUBLE LANCTOT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sherbrooke, le 20 décembre 1983

33275

*Les procureurs de la compagnie,*  
MONTY, COULOMBE, PÉPIN, FECTEAU  
FOURNIER, GILBERT, LANDRY & ASSOCIÉS,  
avocats

**GESTION L.S.I. CANADA LIMITÉE  
L.S.I. CANADA HOLDINGS LIMITED**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GESTION L.S.I. CANADA LIMITÉE—L.S.I. CANADA HOLDINGS LIMITED» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 23 décembre 1983

33267 *Le procureur de la compagnie,*  
CLARKSON, TÉRAULT

**LAYLANG HOLDING INC  
GESTION LAYLAND INC**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LAYLANG HOLDING INC—GESTION LAYLANG INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 19 décembre 1983

33326 *Le procureur de la compagnie,*  
JEAN-PIERRE RÉMILLARD, *avocat*

**GONTHIER & NIQUET LTÉE**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GONTHIER & NIQUET LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Dolbeau, le 9 janvier 1984

33400 *Le procureur de la compagnie,*  
G.H. BOUCHARD, *avocat*

**JOAILLIER GREGORY LTÉE  
GREGORY JEWELLERY LTD.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «JOAILLIER GREGORY LTÉE—GREGORY JEWELLERY LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 9 décembre 1983

33360 *Le procureur de la compagnie,*  
HARVEY FRUMKIN

**GREN INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GREN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 4 janvier 1984

33307 *La secrétaire,*  
LEON MAZLIACH

**GUSSMAN'S LTD.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GUSSMAN'S LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 5 décembre 1983

33308 *Le secrétaire,*  
EMILY GUSSMAN

**G. D. HALL LIMITÉE**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «G. D. HALL LIMITÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 30 décembre 1983

33401 *La secrétaire,*  
BARBARA HALL

**PAUL HERVIEUX ET LOUIS SYLVESTRE INC.**

Montréal, le 3 janvier 1984

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PAUL HERVIEUX ET LOUIS SYLVESTRE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

33268

*Les procureurs de la compagnie,*  
CLARKSON, TÉTRAULT

Joliette, le 21 décembre 1983

33359

*Les procureurs de la compagnie,*  
LANDRY, POULIOT & ASSOCIÉS

**KEL TAXIS LTD.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «KEL TAXIS LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 4 janvier 1984

33309

*Le président,*  
LEON MAZLIACH

**HOULE COUVREUR INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «HOULE COUVREUR INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sherbrooke, le 20 décembre 1983

33276

*Les procureurs de la compagnie,*  
MONTY, COULOMBE, PÉPIN, FECTEAU,  
FOURNIER, GILBERT, LANDRY & ASSOCIÉS,  
*avocats*

**L. GASTON LEBLANC INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «L. GASTON LEBLANC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 1<sup>er</sup> décembre 1983

33402

*Le secrétaire,*  
PIERRE LEBLANC

**LES INDUSTRIES D'ACIER N.M. LTÉE**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES INDUSTRIES D'ACIER N.M. LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Foy, le 20 décembre 1983

33281

*Le procureur de la compagnie,*  
HÉLÈNE BISSON, *notaire*

**LIMA METAL WORK CO LTD**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LIMA METAL WORK CO LTD» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 6 janvier 1984

33337

*Pour la compagnie,*  
LOUIS MASSON

**LES INDUSTRIES SHAWINIGAN, LIMITÉE  
SHAWINIGAN INDUSTRIES LIMITED**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES INDUSTRIES SHAWINIGAN, LIMITÉE—SHAWINIGAN INDUSTRIES LIMITED» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

**LOCATION DANIS INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LOCATION DANIS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 22 décembre 1983

33403

*Les procureurs de la compagnie,*  
LAZARUS, HEFT, CHARBONNEAU

Montréal, le 3 janvier 1984

33362

*Le procureur de la compagnie,*  
ME MARC VALOIS

**MAISON DU MATELAS DE MONTRÉAL (TROIS-RIVIÈRES) INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MAISON DU MATELAS DE MONTRÉAL (TROIS-RIVIÈRES) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 19 décembre 1983

33361

*Le secrétaire,*  
GUY TOUSIGNANT

**LES PETITS MOUSSES INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES PETITS MOUSSES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Lambert, le 6 janvier 1984

33300

*Pour la compagnie,*  
BÉLEC, WILLIAMS, C.G.A.

**PIPOBEK INTERNATIONAL INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PIPOBEK INTERNATIONAL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Hull, le 1<sup>er</sup> décembre 1983

33282

*Le procureur de la compagnie,*  
JACQUES A. DUFOUR, avocat

**MAISONNEUVE ELECTRIC INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MAISONNEUVE ELECTRIC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 10 janvier 1984

33404

*Le procureur de la compagnie,*  
DANIELLE A. BERTRAND, notaire

**PLACEMENTS A. & D. LAUZON INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PLACEMENTS A. & D. LAUZON INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sherbrooke, le 20 décembre 1983

33277

*Les procureurs de la compagnie,*  
MONTY, COULOMBE, PÉPIN, FECTEAU,  
FOURNIER, GILBERT, LANDRY & ASSOCIÉS,  
avocats

**MARMIR INC**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MARMIR INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

**LES PLACEMENTS JEAN COUTU INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES PLACEMENTS JEAN COUTU INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 4 janvier 1984

33310 *Les procureurs de la compagnie,*  
DESJARDINS, DUCHARME, DESJARDINS  
& BOURQUE

**LES TOITURES J.G. BARIL INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES TOITURES J.G. BARIL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Grand-Mère, le 6 janvier 1984

33335 *Le procureur de la compagnie,*  
JEAN TRÉPANIÉ, notaire

**LE PRÊT DE L'ESTRIE LTÉE**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LE PRÊT DE L'ESTRIE LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Lac-Mégantic, le 28 décembre 1983

33269 *Le président,*  
PAUL VEILLEUX

**USI CANADA INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «USI CANADA INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 3 janvier 1984

33270 *Les procureurs de la compagnie,*  
CLARKSON, TÉTRAULT

**LES PRODUCTIONS ENCHANTÉES LIMITÉE**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES PRODUCTIONS ENCHANTÉES LIMITÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sillery, le 9 janvier 1984

33405 *Le secrétaire-trésorier,*  
GRÉGOIRE LEGENDRE

**GRATIEN VEILLEUX LIMITÉE**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GRATIEN VEILLEUX LIMITÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Châteauguay, le 1<sup>er</sup> septembre 1983

33336 *Le secrétaire,*  
VIATEUR VEILLEUX

**LES RÉSIDENCES FAMILIALES QUÉBÉCOISES INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES RÉSIDENCES FAMILIALES QUÉBÉCOISES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Foy, le 6 janvier 1984

33283 *La secrétaire-trésorière,*  
LAURETTE VERRÉTTE

**LE VIEUX ANTOINE INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LE VIEUX ANTOINE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Lambert, le 6 janvier 1984

33301 *Pour la compagnie,*  
BÉLEC, WILLIAMS, C.G.A.

---

## Curatelle publique — Loi sur la

---

### Succession Gaétan Giroux

Succession de Giroux, Gaétan, en son vivant du 310, rue de l'Église, appartement 13, Lachute, QC, décédé le 22 octobre 1983.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse  
Case postale 51  
Montréal, QC  
H4Z 1J6

33273

---

### Inspecteur général des institutions financières

---



---

## Assurances — Loi sur les

---

### Le Groupe Commerce compagnie d'assurances *Modification de permis*

Avis est donné, par les présentes, que le permis d'assureur de: Le Groupe Commerce compagnie d'assurances a été modifié et autorise désormais ladite compagnie à pratiquer au Québec les catégories d'assurance suivantes:

- Contre la maladie ou les accidents
- Automobile
- Aviation
- Biens
- Bris des machines
- Garantie
- Responsabilité

L'assureur a été relevé de son obligation de fournir un cautionnement en vertu de l'article 230 de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chap. A-32).

Le siège social de la compagnie est situé au 2450, rue Girouard ouest, C.P. 1000, Saint-Hyacinthe, QC, J2S 7C4.

Québec, le 9 janvier 1984

*L'inspecteur général des  
institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD

33248

### Seaboard Compagnie d'Assurance-Vie *Délivrance de permis*

Avis est, par les présentes, donné qu'un permis d'assureur a été délivré à la « Seaboard Compagnie d'Assurance-Vie » pour les catégories d'assurances suivantes:

- sur la vie
- contre la maladie ou les accidents
- biens meubles

Le siège social de la compagnie est situé au 2145, West Broadway, Vancouver, Colombie-Britannique, et son bureau principal au Québec est situé au 2, avenue Chauveau, Québec, QC.

Québec, le 12 décembre 1983

*L'inspecteur général des  
institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD

33248

### Société Mutuelle d'Assurance Contre l'Incendie du Comté de Lévis *Changement de siège social*

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que conformément à la Loi sur les assurances du Québec, il a approuvé le règlement spécial de la « Société Mutuelle d'Assurance Contre l'Incendie du Comté de Lévis » décrétant le changement d'adresse du siège social.

Le siège social de la société devra se lire maintenant selon sa nouvelle désignation: 120, rue de la Gare, Saint-Henri, comté de Lévis, QC, G0R 3E0.

Québec, le 22 décembre 1983

*L'inspecteur général des  
institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD

33248

## Liquidation des compagnies — Loi sur la

### King Edward Benefit Association of Montréal

Avis est, par les présentes, donné que, à une assemblée générale des membres de « King Edward Benefit Association of Montréal » tenue le 4 décembre 1983, il a été décidé de cesser de pratiquer les secours mutuels à 23 h 59 le 83 12 04 et de procéder à la liquidation de la société. La liquidatrice nommée à cette assemblée fut madame Mollie Brown, 6000, boulevard Cavendish, appartement 607, Côte-Saint-Luc, Montréal, QC, H4W 2Y2.

Montréal, le 5 décembre 1983

33377

*La liquidatrice,*  
MOLLIE BROWN

## Ministères — Avis concernant les

### Énergie et Ressources

#### Cadastres

#### Village d'Acton-Vale

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 673 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1<sup>er</sup> décembre 1983

Remplacer: les lots 351, 350-2 et une partie des lots 350, 354 et 354-4 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1<sup>er</sup> décembre 1983

Cadastre: Acton-Vale, village d'  
Division d'enregistrement: Bagot  
Municipalité: la ville d'Acton-Vale

Québec, le 5 décembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
260610

33331

#### Canton d'Adstock

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 140 du rang B en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 décembre 1983

Annuler: une partie du lot 1 du rang B en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 décembre 1983

Cadastre: Adstock, canton d'  
Division d'enregistrement: Frontenac  
Municipalité: Saint-Méthode-de-Frontenac

Québec, le 9 décembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
260227

33331

#### Canton d'Ascot

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 27H-4 du rang VII en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 novembre 1983

Cadastre: Ascot, canton d'  
Division d'enregistrement: Sherbrooke  
Municipalité: Fleurimont

Québec, le 24 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
261037

33331

#### Village du Bassin-de-Chambly

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 26-446 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 novembre 1983

Remplacer: les lots 26-261, 26-262 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a

été fait au bureau d'enregistrement le 21 novembre 1983

Cadastre: Bassin-de-Chambly, village du  
Division d'enregistrement: Chambly  
Municipalité: la ville de Chambly

Québec, le 30 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
260508

33331

### Village du Bassin-de-Chambly

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 143 et 144 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 novembre 1983

Remplacer: les lots 110-45-6, 110-49-3, 110-50 et une partie des lots 110-45, 110-49 et 110 de ce cadastre et les lots 272-1-2, 272-167-2 et une partie des lots 272-1, 272-167 et 272 du cadastre de la paroisse de Saint-Joseph-de-Chambly en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 novembre 1983.

Cadastre: Bassin-de-Chambly, village du  
Division d'enregistrement: Chambly  
Municipalité: la ville de Chambly

Québec, le 30 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
257725

33331

### Paroisse de Beauport

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1605 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 novembre 1983

Remplacer: une partie des lots 495, 500, 503, 503A en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 novembre 1983

Cadastre: Beauport, paroisse de  
Division d'enregistrement: Québec  
Municipalité: la ville de Beauport

Québec, le 5 décembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
260757

33331

### Paroisse de Beauport

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1604 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 novembre 1983

Remplacer: une partie des lots 491, 523, 538 et deux parties des lots 495, 500, 503A et 503 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 novembre 1983

Cadastre: Beauport, paroisse de  
Division d'enregistrement: Québec  
Municipalité: la ville de Beauport

Québec, le 24 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
258868

33331

### Canton de Bourget

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 13-1 du rang D en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 novembre 1983

Cadastre: Bourget, canton de  
Division d'enregistrement: Chicoutimi  
Municipalité: village de Saint-Ambroise

Québec, le 1<sup>er</sup> décembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
261155

33331

**Canton de Brome**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 331-89 à 331-91 du rang III et 333-51 à 333-56 du rang IV en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 décembre 1983

Remplacer: les lots 331-1-1-1, 331-1-2-1, 331-1-2-2, 331-1-2 et une partie des lots 331-1-1, 331-1 du rang III, les lots 333-1-1 à 333-1-4, 333-2-1, 333-2-2, 333-1 et une partie du lot 333-2 du rang IV en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 décembre 1983

Cadastre: Brome, canton de  
Division d'enregistrement: Brome  
Municipalité: la ville de Bromont

Québec, le 9 décembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
262091

33331

**Canton de Chatham**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 865-192 à 865-194 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 novembre 1983

Remplacer: le lot 865-174 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 novembre 1983

Cadastre: Chatham, canton de  
Division d'enregistrement: Argenteuil  
Municipalité: canton de Chatham

Québec, le 29 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
259815

33331

**Village de la Côte-des-Neiges**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 211 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 novembre 1983

Remplacer: le lot 39-30 et une partie du lot 39 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 novembre 1983

Cadastre: Côte-des-Neiges, village de la  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 5 décembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
097074

33331

**Village de la Côte-des-Neiges**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 210 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 novembre 1983

Remplacer: les lots 3-127-B, 3-128-B, 3-129-A, 3-130-A, 3-130-B, 3-130, 3-131-A, 3-131-B, 3-131, 3-132-B, 3-132-C, 3-133-B, 3-133-C, 3-140-C et une partie des lots 3-127 à 3-129, 3-132, 3-133, 3-140 et 3 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 novembre 1983

Cadastre: Côte-des-Neiges, village de la  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 5 décembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
097011

33331

**Village de la Côte-des-Neiges**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 209 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 novembre 1983

Remplacer: 25-626 à 25-635, une partie des lots 25-290 à 25-293, 25-379, 25-610 à 25-619, 25-621, 25-625,

25-636 et 25 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 novembre 1983

Cadastre: Côte-des-Neiges, village de la  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 5 décembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
096827

33331

#### Village de Côte-Saint-Louis

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 386 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Remplacer: les lots 167-38 à 167-41, une partie des lots 167-42 et 167 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Cadastre: Côte-Saint-Louis, village de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 24 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
096850

33331

#### Village de Côte-Saint-Louis

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 324-55 à 324-57 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 novembre 1983

Remplacer: les lots 324-6 à 324-8 et une partie des lots 324-9 et 324-47 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 novembre 1983

Cadastre: Côte-Saint-Louis, village de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 24 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
096700

33331

#### Canton de Doncaster

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 16-468 du rang III en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 novembre 1983

Remplacer: les lots 16-186 et 16-187 du rang III en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 novembre 1983

Cadastre: Doncaster, canton de  
Division d'enregistrement: Terrebonne  
Municipalité: Sainte-Lucie-des-Laurentides

Québec, le 29 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
096373

33331

#### Canton de Dubuisson

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 62-270 du rang VIII en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 décembre 1983

Remplacer: les lots 62-30, 62-31, 62-32 du rang VIII en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 décembre 1983

Cadastre: Dubuisson, canton de  
Division d'enregistrement: Abitibi  
Municipalité: la ville de Val-d'Or

Québec, le 9 décembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
260946

33331

### Canton de Dubuisson

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 56A-198 à 56A-210 du rang VIII en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 novembre 1983

Remplacer: les lots 56A-181 à 56A-196 du rang VIII en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 novembre 1983

Cadastre: Dubuisson, canton de  
Division d'enregistrement: Abitibi  
Municipalité: la ville de Val-d'Or

Québec, le 29 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
261173

33331

### Canton d'Escoumins

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 26B-1 et 26B-2 du rang I en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 novembre 1983

Cadastre: Escoumins, canton d'  
Division d'enregistrement: Saguenay  
Municipalité: Escoumins

Québec, le 29 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
260146

33331

### Canton de Falardeau

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 15-59 du rang II est en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 décembre 1983

Remplacer: une partie des lots 15-3-2, 15-3 du rang II est en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 décembre 1983

Cadastre: Falardeau, canton de  
Division d'enregistrement: Chicoutimi  
Municipalité: Saint-David-de-Falardeau

Québec, le 9 décembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
261546

33331

### Canton de Figuary

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 31A-19 du rang X en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 décembre 1983

Remplacer: une partie du lot 31A-16 du rang X en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 décembre 1983

Cadastre: Figuary, canton de  
Division d'enregistrement: Abitibi  
Municipalité: Amos-Est

Québec, le 9 décembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
260879

33331

### Canton de Grandison

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 31-4 du rang I en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Remplacer: une partie des lots 31-1 et 31-2 du rang I en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Cadastre: Grandison, canton de  
Division d'enregistrement: Terrebonne  
Municipalité: Mont-Tremblant

Québec, le 29 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
096840

33331

### Canton de Grantham

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 126-299 à 126-304 du rang II en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 novembre 1983

Remplacer: une partie du lot 126-279 du rang II en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 novembre 1983

Cadastre: Grantham, canton de  
Division d'enregistrement: Drummond  
Municipalité: la ville de Drummondville

Québec, le 29 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
261124

33331

### Canton de Hull

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 4B-288 à 4B-290 du rang VII en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 novembre 1983

Remplacer: les lots 4B-165, 4B-166 du rang VII en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil

dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 novembre 1983

Cadastre: Hull, canton de  
Division d'enregistrement: Gatineau  
Municipalité: la ville de Gatineau

Québec, le 1<sup>er</sup> décembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
258978

33331

### Pairie de l'Île-Bizard

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 98-77 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 novembre 1983

Remplacer: le lot 98-76 et une partie des lots 98-40 et 98-48 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 novembre 1983

Cadastre: Île-Bizard, paroisse de l'  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la paroisse de Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard

Québec, le 24 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
096891

33331

### Ville de Joliette

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 548-109 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 novembre 1983

Remplacer: les lots 548-34, 548-35, 548-36, 548-43, 548-44, 548-45, 548-46 et une partie des lots 548-33, 548-40, 548-41, 548-42, 548-47 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 novembre 1983

Cadastre: Joliette, ville de  
 Division d'enregistrement: Joliette  
 Municipalité: la ville de Joliette  
 Québec, le 1<sup>er</sup> décembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
 261029

33331

### Canton de Jonquière

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 41 du rang V en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 novembre 1983

Remplacer: le lot 13A-9 et une partie du lot 13A du rang V en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 novembre 1983

Cadastre: Jonquière, canton de  
 Division d'enregistrement: Chicoutimi  
 Municipalité: la ville de Jonquière

Québec, le 29 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
 261795

33331

### Paroisse de L'Assomption

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 442-165 et 442-166 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 décembre 1983

Remplacer: le lot 442-150 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 décembre 1983

Cadastre: L'Assomption, paroisse de  
 Division d'enregistrement: L'Assomption  
 Municipalité: la ville de L'Assomption

Québec, le 9 décembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
 097207

33331

### Paroisse de L'Assomption

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 52-2 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Remplacer: le lot 52-1 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Cadastre: L'Assomption, paroisse de  
 Division d'enregistrement: L'Assomption  
 Municipalité: la paroisse de L'Assomption

Québec, le 24 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
 096509

33331

### Village de L'Assomption

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 372-313, 372-314 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 décembre 1983

Remplacer: les lots 372-136 et 372-137 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 décembre 1983

Cadastre: L'Assomption, village de  
 Division d'enregistrement: L'Assomption  
 Municipalité: la ville de L'Assomption

Québec, le 9 décembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
 097205

33331

### Paroisse de L'Épiphanie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 6-32 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 décembre 1983

Remplacer: les lots 6-9, 6-19, 6-20 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 décembre 1983

Cadastre: L'Épiphanie, paroisse de  
Division d'enregistrement: L'Assomption  
Municipalité: la paroisse de L'Épiphanie

Québec, le 7 décembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
097206

33331

#### **Paroisse de La Visitation-de-Champlain**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 570, 571 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1 décembre 1983

Remplacer: une partie des lots 122, 123, 125 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1 décembre 1983

Cadastre: La Visitation-de-Champlain, paroisse de  
Division d'enregistrement: Champlain  
Municipalité: Champlain

Québec, le 5 décembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
259756

33331

#### **Canton de Labarre**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 4b-27 du rang Saguenay en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 novembre 1983

Remplacer: le lot 4b-18 et une partie du lot 4b-14 du rang Saguenay en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 novembre 1983

Cadastre: Labarre, canton de  
Division d'enregistrement: Lac-Saint-Jean-Est  
Municipalité: la ville d'Alma

Québec, le 24 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33331

260113

#### **Paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 619-293 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 novembre 1983

Remplacer: les lots 619-170, 619-171 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 novembre 1983

Cadastre: Laprairie-de-la-Madeleine, paroisse de  
Division d'enregistrement: Laprairie  
Municipalité: la ville de Sainte-Catherine

Québec, le 5 décembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33331

261402

#### **Paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 130-478, 130-479 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 novembre 1983

Remplacer: les lots 130-199 à 130-201 et une partie du lot 130-198 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 novembre 1983

Cadastre: Laprairie-de-la-Madeleine, paroisse de  
Division d'enregistrement: Laprairie  
Municipalité: la ville de Brossard

Québec, le 1<sup>er</sup> décembre 1983.

33331

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
260889

### Paroisse de Longue-Pointe

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 397-1204 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 novembre 1983

Remplacer: le lot 397-967 et une partie du lot 397-968 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 novembre 1983

Cadastre: Longue-Pointe, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 5 décembre 1983.

33331

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
096983

### Paroisse de Longue-Pointe

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 440-1425 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 novembre 1983

Remplacer: les lots 440-1282-1 à 440-1282-6 et la partie restante des lots 440-1282-7 et 440-1282 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 novembre 1983

Cadastre: Longue-Pointe, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville d'Anjou

Québec, le 5 décembre 1983.

33331

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
096830

### Paroisse de Longue-Pointe

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 21-2236 et 21-2237 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 novembre 1983

Remplacer: les lots 21-856 à 21-858 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 novembre 1983

Cadastre: Longue-Pointe, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 5 décembre 1983.

33331

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
096820

### Paroisse de Longue-Pointe

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 26-316 à 26-323 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 novembre 1983

Remplacer: le lot 26-307 et la partie restante du lot 26-308 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 novembre 1983

Cadastre: Longue-Pointe, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 24 novembre 1983.

33331

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
096900

**Paroisse de Longue-Pointe**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 404-1561 et 404-1564 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 novembre 1983

Remplacer: les lots 404-1550 à 404-1552 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 novembre 1983

Cadastre: Longue-Pointe, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 24 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
096848

33331

**Paroisse de Longue-Pointe**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 31-79 et 31-80 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 novembre 1983

Remplacer: une partie des lots 31-69 et 31-70 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 novembre 1983

Cadastre: Longue-Pointe, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 24 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
096762

33331

**Paroisse de Longue-Pointe**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 404-1560 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 novembre 1983

Remplacer: une partie du lot 404-1018 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 novembre 1983

Cadastre: Longue-Pointe, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 24 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
096592

33331

**Paroisse de Longue-Pointe**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 26-310 à 26-315 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 novembre 1983

Remplacer: le lot 26-309 et une partie du lot 26-308 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 novembre 1983

Cadastre: Longue-Pointe, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 24 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
096530

33331

**Cité de Montréal (quartier Saint-Antoine)**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 2059-4 et 2059-103 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 novembre 1983

Remplacer: le lot 2059-3 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 novembre 1983

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Antoine)  
 Division d'enregistrement: Montréal  
 Municipalité: la ville de Montréal  
 Québec, le 5 décembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
 097075

33331

#### Cité de Montréal (quartier Saint-Antoine)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 2217 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 novembre 1983

Remplacer: les lots 1726-I-2, 1726-U-2, 1726-U-3, 1731-I 1731-2, 1731, une partie des lots 1726-I, 1726-U et 1726 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 novembre 1983

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Antoine)  
 Division d'enregistrement: Montréal  
 Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 5 décembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
 096942

33331

#### Cité de Montréal (quartier Saint-Antoine)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 2215 en vertu des dispositions des articles 2174b du Code civil et 7 de la Loi sur le cadastre: (L.R.Q., chap. C-1) dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Remplacer: les lots 335, 404 à 407 et une partie des lots 299 à 301, 334, 336, 337, 337-1, 337-2, 337-3, 400 à 403, 408, 423 à 425, 1879 et 1880 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Antoine)  
 Division d'enregistrement: Montréal  
 Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 24 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
 096617

33331

#### Cité de Montréal (quartier Saint-Louis)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1130 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Remplacer: une partie des lots 892-3 et 892 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Louis)  
 Division d'enregistrement: Montréal  
 Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 24 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
 096711

33331

#### Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 239-104 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 novembre 1983

Remplacer: le lot 239-102 et une partie des lots 239-A-30-1 239-A-30-2, 239-A-30 et 239-A en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 novembre 1983

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de  
 Division d'enregistrement: Montréal  
 Municipalité: la ville de Westmount

Québec, le 5 décembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
 096967

33331

#### Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 88-1077 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 novembre 1983

Remplacer: une partie des lots 88-203 à 88-207 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 novembre 1983

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la cité de Côte-Saint-Luc

Québec, le 5 décembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33331

096930

### Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 88-1078 et 88-1079 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 novembre 1983

Remplacer: le lot 88-1015 et une partie du lot 88-1014 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 novembre 1983

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la cité de Côte-Saint-Luc

Québec, le 5 décembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33331

096542

### Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 93-1733 à 93-1742 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 novembre 1983

Remplacer: les lots 93-624 à 93-642 et une partie des lots 93-623, 93-642A et 93-1065 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 novembre 1983

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la cité de Côte-Saint-Luc

Québec, le 24 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
097071

33331

### Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 5000 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 novembre 1983

Remplacer: une partie des lots 33-14, 33-15 et 33 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 novembre 1983

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville d'Outremont

Québec, le 24 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33331

096780

### Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1704-488 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 novembre 1983

Remplacer: les lots 1704-277 à 1704-280, 1704-314 à 1704-318, une partie du lot 1704-313 et la partie restante du lot 1704-281 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 novembre 1983

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 24 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33331

096749

**Municipalité de la paroisse de Montréal**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 4998 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 novembre 1983

Remplacer: le lot 37-191 et une partie du lot 37 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 novembre 1983

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville d'Outremont

Québec, le 24 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
096726

33331

**Municipalité de la paroisse de Montréal**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 4999 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 novembre 1983

Remplacer: une partie des lots 32-2-13, 32-2 et 32 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 novembre 1983

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville d'Outremont

Québec, le 24 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
096725

33331

**Municipalité de la paroisse de Montréal**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 4993 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 novembre 1983

Remplacer: une partie du lot 4740 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 novembre 1983

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Verdun

Québec, le 24 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
096607

33331

**Municipalité de la paroisse de Montréal**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 4992 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 novembre 1983

Remplacer: une partie du lot 4740 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 novembre 1983

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Verdun

Québec, le 24 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
096606

33331

**Municipalité de la paroisse de Montréal**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 4995 et 4996 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 novembre 1983

Remplacer: les lots 3402-109, 3402-64, 3402-65, 3402-66, 3402-67, 3402-68, deux parties du lot 3402 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 novembre 1983

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Verdun  
Québec, le 24 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
33331 096598

### Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 4994 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 novembre 1983

Remplacer: les lots 176-391, 176-392, 176-392-1, 176-392-2 et une partie du lot 176 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 novembre 1983

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 24 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
33331 096566

### Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 172-289 et 172-290 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 décembre 1983

Remplacer: les lots 172-287 et 172-288 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 décembre 1983

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de  
Division d'enregistrement: L'Assomption  
Municipalité: la ville de Repentigny  
Québec, le 9 décembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
33331 096179

### Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 35-4-192, 35-4-193, 35-5-224, 35-5-225 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 décembre 1983

Remplacer: les lots 35-4-151, 35-4-152, 35-5-177 et 35-5-178 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 décembre 1983

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de  
Division d'enregistrement: L'Assomption  
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 9 décembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
33331 097189

### Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 128-630 et 128-631 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 décembre 1983

Remplacer: les lots 128-266-5, 128-266-6, 128-494 et une partie du lot 128-266 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 décembre 1983

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de  
Division d'enregistrement: L'Assomption  
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 7 décembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
097057

33331

**Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 153-60 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 décembre 1983

Remplacer: une partie du lot 153-42 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 décembre 1983

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de  
Division d'enregistrement: L'Assomption  
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 7 décembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
096289

33331

**Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 12-15, 12-27 à 12-29, 12-33 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 novembre 1983

Ajouter: les lots 12-30 à 12-32 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 novembre 1983

Remplacer: les lots 12-1 et 12-2 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 novembre 1983

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de  
Division d'enregistrement: L'Assomption  
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 5 décembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
097351

33331

**Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 15-46 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Remplacer: le lot 15-35 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de  
Division d'enregistrement: L'Assomption  
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 24 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
096847

33331

**Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 107-276 et 107-277 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Remplacer: les lots 107-3-2, 107-3-3, 107-9, une partie du lot 107-3 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de  
Division d'enregistrement: L'Assomption  
Municipalité: la ville de Repentigny  
Québec, le 24 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
096753

33331

#### Paroisse de Notre-Dame-de-Québec (la banlieue)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 206 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 novembre 1983

Remplacer: le lot 78-57 et une partie du lot 78 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 novembre 1983

Cadastre: Notre-Dame-de-Québec (la banlieue), paroisse de  
Division d'enregistrement: Québec  
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 29 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
260922

33331

#### Paroisse de Notre-Dame-de-Saint-Hyacinthe

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1296-254 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 novembre 1983

Remplacer: le lot 1296-242 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 novembre 1983

Cadastre: Notre-Dame-de-Saint-Hyacinthe, paroisse de  
Division d'enregistrement: Saint-Hyacinthe  
Municipalité: la ville de Saint-Hyacinthe  
Québec, le 29 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
261135

33331

#### Paroisse de Notre-Dame-de-Saint-Hyacinthe

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 1295-95 et la partie restante du lot 1295-96 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 novembre 1983

Cadastre: Notre-Dame-de-Saint-Hyacinthe, paroisse de  
Division d'enregistrement: Saint-Hyacinthe  
Municipalité: la ville de Saint-Hyacinthe

Québec, le 29 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
260705

33331

#### Canton d'Orford

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1145 et 1146 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 novembre 1983

Remplacer: une partie des lots 111, 111-23 et 111-23-2 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 novembre 1983

Cadastre: Orford, canton d'  
Division d'enregistrement: Sherbrooke  
Municipalité: la ville de Sherbrooke

Québec, le 30 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
261183

33331

**Canton d'Orford**

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 69-56 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 novembre 1983

Cadastre: Orford, canton d'  
Division d'enregistrement: Sherbrooke  
Municipalité: la ville de Sherbrooke

Québec, le 24 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
261062

33331

**Paroisse de Pointe-aux-Trembles**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 205-1550 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 novembre 1983

Remplacer: les lots 205-1470, 205-1470-1, 205-1470-2 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 novembre 1983

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 5 décembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
096996

33331

**Paroisse de Pointe-aux-Trembles**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 100-991 et 100-992 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 novembre 1983

Remplacer: les lots 100-278 à 100-280 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le

dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 novembre 1983

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 5 décembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
096849

33331

**Paroisse de Pointe-aux-Trembles**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 235-539 et 235-540 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 novembre 1983

Remplacer: une partie des lots 235-1 et 235-187 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 novembre 1983

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 24 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
096922

33331

**Paroisse de Pointe-Claire**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 103-12-16 à 103-12-20 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 novembre 1983

Remplacer: le lot 103-12-7 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 novembre 1983

Cadastre: Pointe-Claire, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Pointe-Claire

Québec, le 24 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
096750

33331

#### Canton de Radnor

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 3-3, 3-4 et 3-5 du rang VII (lot 25 bloc B) en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 décembre 1983

Cadastre: Radnor, canton de  
Division d'enregistrement: Shawinigan  
Municipalité: village de Saint-Georges

Québec, le 7 décembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
260745

33331

#### Village de Richelieu

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 99 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 décembre 1983

Remplacer: une partie du lot 85 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 décembre 1983

Cadastre: Richelieu, village de  
Division d'enregistrement: Rouville  
Municipalité: la ville de Richelieu

Québec, le 9 décembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
261536

33331

#### Paroisse de Rivière-des-Prairies

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 78-153 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 novembre 1983

Ajouter: le lot 78-154 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 novembre 1983

Remplacer: une partie du lot 78-3 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 novembre 1983

Cadastre: Rivière-des-Prairies, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 5 décembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
096764

33331

#### Paroisse de Rivière-des-Prairies

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 121-2005 à 121-2008 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 novembre 1983

Remplacer: les lots 121-451 à 121-454, 121-514 à 121-516 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 novembre 1983

Cadastre: Rivière-des-Prairies, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 5 décembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
096591

33331

**Paroisse de Rivière-des-Prairies**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 21-689 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 novembre 1983

Ajouter: le lot 21-688 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 novembre 1983

Remplacer: les lots 21-542 et 21-543 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 novembre 1983

Cadastre: Rivière-des-Prairies, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 5 décembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
095898

33331

**Paroisse de Rivière-des-Prairies**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 239 à 248 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 novembre 1983

Remplacer: les lots 127-90, 127-91 et une partie du lot 127 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 novembre 1983

Cadastre: Rivière-des-Prairies, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 24 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
096641

33331

**Paroisse de Rivière-des-Prairies**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 249 à 256 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 novembre 1983

Remplacer: les lots 137-1481 à 137-1484, 137-1487 à 137-1489, 137-1492 à 137-1497, 137-1501, 137-1502, 140-173, 140-174, une partie des lots 137-1462, 137-1470, 137-1471, 137-1480, 137-1485, 137-1490, 137-1491, 137-1498, 137-1503, 137-1510, 140-7, 140-9, 140-130 à 140-135, 140-172, 140-175, 137 et 140 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 novembre 1983

Cadastre: Rivière-des-Prairies, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 24 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
096603

33331

**Canton de Rouyn**

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 15a-29 à 15a-36 du rang X nord en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 novembre 1983

Cadastre: Rouyn, canton de  
Division d'enregistrement: Rouyn-Noranda  
Municipalité: la ville de Noranda

Québec, le 1<sup>er</sup> décembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
261416

33331

**Paroisse de Sainte-Adèle-d'Abercrombie**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 14E-26 du rang X du canton d'Abercrombie en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Remplacer: le lot 14E-19 du rang X du canton d'Abercrombie en vertu des dispositions de l'article 2174b du

Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Cadastre: Sainte-Adèle-d'Abercrombie, paroisse de  
Division d'enregistrement: Terrebonne  
Municipalité: la ville de Sainte-Adèle

Québec, le 29 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
096622

33331

#### **Paroisse de Sainte-Adèle-d'Abercrombie**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 12-54 du rang IX du canton d'Abercrombie en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Remplacer: le lot 12-13, une partie du lot 12-4 et la partie restante des lots 12-12 et 12-14 du rang IX du canton d'Abercrombie en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Cadastre: Sainte-Adèle-d'Abercrombie, paroisse de  
Division d'enregistrement: Terrebonne  
Municipalité: village de Mont-Rolland

Québec, le 29 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
096439

33331

#### **Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 12A-475 du rang IV du canton de Beresford en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Remplacer: une partie des lots 12A-397, 12A-398 du rang IV du canton de Beresford en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Cadastre: Sainte-Agathe-des-Monts, paroisse de  
Division d'enregistrement: Terrebonne  
Municipalité: la ville de Sainte-Agathe-des-Monts  
Québec, le 29 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
096404

33331

#### **Paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 761-23 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 décembre 1983

Remplacer: les lots 761-1-9, 761-2-5 et une partie des lots 761-1, 761-2 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 décembre 1983

Cadastre: Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, paroisse de  
Division d'enregistrement: Québec  
Municipalité: la ville de Loretteville

Québec, le 9 décembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
261252

33331

#### **Paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 602-50, 602-51, 603-55 à 603-67 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 novembre 1983

Remplacer: les lots 602-47, 602-48, 603-37 à 603-48, 603-51, 603-52 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 novembre 1983

Cadastre: Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, paroisse de  
 Division d'enregistrement: Québec  
 Municipalité: la ville de Québec  
 Québec, le 5 décembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
 261842

33331

### Paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1623 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 novembre 1983

Remplacer: les lots 814-6 à 814-22, 814-30, 814-47, 814-7-1 et une partie du lot 814 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 novembre 1983

Cadastre: Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, paroisse de  
 Division d'enregistrement: Québec  
 Municipalité: la ville de Québec  
 Québec, le 29 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
 262211

33331

### Paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 728-4-47-8, 729-3-1-95-5 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 novembre 1983

Remplacer: les lots 728-4-47-1, 728-4-47-2, 729-3-1-95-1, 729-3-1-95-2 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 novembre 1983

Cadastre: Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, paroisse de  
 Division d'enregistrement: Québec  
 Municipalité: la ville de Loretteville  
 Québec, le 29 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
 261035

33331

### Paroisse de Sainte-Anne

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 320-64 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 novembre 1983

Remplacer: le lot 320-61 et une partie du lot 320-62 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 novembre 1983

Cadastre: Sainte-Anne, paroisse de  
 Division d'enregistrement: Montréal  
 Municipalité: la ville de Baie-d'Urfé  
 Québec, le 5 décembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
 097421

33331

### Paroisse de Saint-Antoine-de-Lavaltrie

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Remplacer: les lots 37-58, 37-58-1, 37-58-2, 37-58-3, 37-59, 37-59-1, 37-59-2, 37-60, 37-60-1, 37-60-2, 37-61, 37-61-1 à 37-61-3, 37-62, 37-62-1, 37-62-2, 37-66, 37-67, 37-67-1 à 37-67-3 et une partie des lots 37-63, 37-65 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 décembre 1983

Cadastre: Saint-Antoine-de-Lavaltrie, paroisse de  
 Division d'enregistrement: Berthier  
 Municipalité: village de Lavaltrie

Québec, le 9 décembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
 258440

33331

**Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 463 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 novembre 1983

Remplacer: une partie des lots 161-2258, 161, 187 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 novembre 1983

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de  
Division d'enregistrement: Chambly  
Municipalité: la ville de Saint-Lambert

Québec, le 30 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
261201

33331

**Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 461, 462 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 novembre 1983

Remplacer: les lots 13-53, 13-54 et une partie du lot 13 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 novembre 1983

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de  
Division d'enregistrement: Chambly  
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 30 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
260788

33331

**Paroisse de Saint-Augustin**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 71-79 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 novembre 1983

Remplacer: le lot 71-65 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 novembre 1983

Cadastre: Saint-Augustin, paroisse de  
Division d'enregistrement: Portneuf  
Municipalité: la paroisse de Saint-Augustin-de-Desmaures

Québec, le 29 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
261214

33331

**Paroisse de Saint-Bruno**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 406-522 à 406-582 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1 décembre 1983

Remplacer: les lots 406-337 à 406-340, 406-431 à 406-443, 406-445 à 406-493, 406-499 à 406-509 et une partie du lot 406-336 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1<sup>er</sup> décembre 1983

Cadastre: Saint-Bruno, paroisse de  
Division d'enregistrement: Chambly  
Municipalité: la ville de Saint-Basile-le-Grand

Québec, le 9 décembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
260768

33331

**Paroisse de Sainte-Catherine**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 67-33 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 novembre 1983

Remplacer: le lot 67-24 et une partie du lot 67-8 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 novembre 1983

Cadastre: Sainte-Catherine, paroisse de  
Division d'enregistrement: Portneuf  
Municipalité: la paroisse de Sainte-Catherine  
Québec, le 30 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
261291

33331

### Paroisse de Sainte-Catherine

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 861-63, 861-94, 861-97, 861-113, 861-114, 861-129, 861-225, 861-257, 861-273 et une partie du lot 861-258 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 novembre 1983

Cadastre: Sainte-Catherine, paroisse de  
Division d'enregistrement: Portneuf  
Municipalité: la ville de Fossambault-sur-le-Lac

Québec, le 24 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
261253

33331

### Paroisse de Sainte-Catherine

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 78-2, 78-19, 78-20, 78-21 et la partie restante du lot 67-7 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 novembre 1983

Cadastre: Sainte-Catherine, paroisse de  
Division d'enregistrement: Portneuf  
Municipalité: la paroisse de Sainte-Catherine

Québec, le 24 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
260520

33331

### Paroisse de Saint-Césaire

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 526-11 à 526-20 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 novembre 1983

Remplacer: les lots 526-2 à 526-8 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 novembre 1983

Cadastre: Saint-Césaire, paroisse de  
Division d'enregistrement: Rouville  
Municipalité: la paroisse de Saint-Michel-de-Rougemont

Québec, le 24 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
260770

33331

### Paroisse de Saint-Constant

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 236-52 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 novembre 1983

Remplacer: les lots 236-10 à 236-12 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 novembre 1983

Cadastre: Saint-Constant, paroisse de  
Division d'enregistrement: Laprairie  
Municipalité: la ville de Saint-Constant

Québec, le 5 décembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
261388

33331

### Paroisse de Saint-Edmond-de-Stoneham

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 24, 25 et 26 du rang III en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1 décembre 1983

Remplacer: une partie du lot 11 du rang III en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1 décembre 1983

Cadastre: Saint-Edmond-de-Stoneham, paroisse de  
Division d'enregistrement: Québec  
Municipalité: cantons unis de Stoneham et Tewkesbury  
Québec, le 9 décembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
260801

33331

#### Paroisse de Saint-Eustache

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 50-239 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 novembre 1983

Remplacer: une partie du lot 50-20 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 novembre 1983

Cadastre: Saint-Eustache, paroisse de  
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes  
Municipalité: la ville de Saint-Eustache

Québec, le 29 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
095420

33331

#### Paroisse de Sainte-Flavie

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 420-12, 420-11-2 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 novembre 1983

Cadastre: Sainte-Flavie, paroisse de  
Division d'enregistrement: Rimouski  
Municipalité: la ville de Mont-Joli

Québec, le 1<sup>er</sup> décembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
257158

33331

#### Paroisse de Sainte-Flore

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 192-72 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 novembre 1983

Remplacer: le lot 192-41 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 novembre 1983

Cadastre: Sainte-Flore, paroisse de  
Division d'enregistrement: Shawinigan  
Municipalité: la ville de Shawinigan

Québec, le 1<sup>er</sup> décembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
261392

33331

#### Paroisse de Sainte-Foy

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 645 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 novembre 1983

Remplacer: la partie restante du lot 470 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 novembre 1983

Cadastre: Sainte-Foy, paroisse de  
Division d'enregistrement: Québec  
Municipalité: la ville de Sainte-Foy

Québec, le 5 décembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
260996

33331

**Paroisse de Sainte-Foy**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 644 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 novembre 1983

Remplacer: une partie des lots 25-21-5, 25-21, 25 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 novembre 1983

Cadastre: Sainte-Foy, paroisse de  
Division d'enregistrement: Québec  
Municipalité: la ville de Sainte-Foy

Québec, le 29 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
260751

33331

**Paroisse de Saint-Gabriel-de-Brandon**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 606-2 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 novembre 1983

Remplacer: le lot 606-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 novembre 1983

Cadastre: Saint-Gabriel-de-Brandon, paroisse de  
Division d'enregistrement: Berthier  
Municipalité: la paroisse de Saint-Gabriel-de-Brandon

Québec, le 30 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
260105

33331

**Paroisse de Sainte-Geneviève**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 41-200 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 novembre 1983

Remplacer: le lot 41-174 et une partie du lot 41-175 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 novembre 1983

Cadastre: Sainte-Geneviève, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Roxboro

Québec, le 24 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
096984

33331

**Paroisse de Saint-Georges**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1172 à 1181 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 décembre 1983

Remplacer: les lots 553-44 à 553-53, 556-97 à 556-99 et une partie des lots 553-19 à 553-23, 553-43, 556-90 à 556-92 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 décembre 1983

Cadastre: Saint-Georges, paroisse de  
Division d'enregistrement: Beauce  
Municipalité: la ville de Saint-Georges

Québec, le 7 décembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
260625

33331

**Paroisse de Saint-Georges**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1171 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 novembre 1983

Remplacer: une partie du lot 626-15 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 novembre 1983

Cadastre: Saint-Georges, paroisse de  
Division d'enregistrement: Beauce  
Municipalité: la ville de Saint-Georges

Québec, le 25 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
262090

33331

#### Paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 780-49 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 décembre 1983

Remplacer: une partie du lot 780-28 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 décembre 1983

Cadastre: Saint-Henri-de-Mascouche, paroisse de  
Division d'enregistrement: L'Assomption  
Municipalité: la ville de Mascouche

Québec, le 7 décembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
096666

33331

#### Paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 818-654 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Remplacer: le lot 818-30 et une partie du lot 818-31 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Cadastre: Saint-Henri-de-Mascouche, paroisse de  
Division d'enregistrement: L'Assomption  
Municipalité: la ville de Mascouche

Québec, le 24 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
096682

33331

#### Paroisse de Saint-Hilaire

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 130-1108, 130-1109 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 novembre 1983

Remplacer: les lots 130-293 à 130-297 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 novembre 1983

Cadastre: Saint-Hilaire, paroisse de  
Division d'enregistrement: Rouville  
Municipalité: la ville de Otterburn-Park

Québec, le 1<sup>er</sup> décembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
260078

33331

#### Paroisse de Saint-Hippolyte

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 19B-B-10 du rang IV du canton d'Abercrombie en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Remplacer: le lot 19B-B-5 du rang IV du canton d'Abercrombie en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Cadastre: Saint-Hippolyte, paroisse de  
Division d'enregistrement: Terrebonne  
Municipalité: Prévost

Québec, le 29 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
096962

33331

#### Paroisse de Saint-Hippolyte

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 27C-61 du rang II du canton d'Abercrombie en vertu des dispositions des articles 2175,

2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 novembre 1983

Remplacer: le lot 27C-49 du rang II du canton d'Abercrombie en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 novembre 1983

Cadastre: Saint-Hippolyte, paroisse de  
Division d'enregistrement: Terrebonne  
Municipalité: la paroisse de Saint-Hippolyte

Québec, le 29 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
096512

33331

### Paroisse de Saint-Hubert

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 118-452 à 118-461 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 novembre 1983

Remplacer: les lots 118-218 à 118-222, 118-233 à 118-237, 118-257 à 118-259 et une partie du lot 118-256 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 novembre 1983

Cadastre: Saint-Hubert, paroisse de  
Division d'enregistrement: Chambly  
Municipalité: la ville de Saint-Hubert

Québec, le 30 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
260853

33331

### Paroisse de Saint-Janvier

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 278-100 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Remplacer: le lot 278-80 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Cadastre: Saint-Janvier, paroisse de  
Division d'enregistrement: Terrebonne  
Municipalité: la ville de Mirabel

Québec, le 29 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
096963

33331

### Village de Saint-Jean-Baptiste

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 15-1319 et 15-1320 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 novembre 1983

Remplacer: le lot 15-167 et une partie des lots 15-166 et 15-168 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 novembre 1983

Cadastre: Saint-Jean-Baptiste, village de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 5 décembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
096777

33331

### Paroisse de Saint-Jean

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 46-237 et 46-238 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 novembre 1983

Remplacer: le lot 46-150-1 et une partie du lot 46-150 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 novembre 1983

Cadastre: Saint-Jean, paroisse de  
Division d'enregistrement: Saint-Jean  
Municipalité: la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Québec, le 30 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
261178

33331

### Paroisse de Saint-Jean

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 326 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 novembre 1983

Remplacer: une partie du lot 45 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 novembre 1983

Cadastre: Saint-Jean, paroisse de  
Division d'enregistrement: Saint-Jean  
Municipalité: la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Québec, le 29 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
259369

33331

### Paroisse de Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 56-3 à 56-10 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 novembre 1983

Remplacer: une partie du lot 56-2 et deux parties du lot 56-1 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 novembre 1983

Cadastre: Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot, paroisse de  
Division d'enregistrement: Vaudreuil  
Municipalité: la paroisse de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot

Québec, le 29 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
096756

33331

### Paroisse de Saint-Jérôme

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 121-119, 121-120, 126-158 à 126-161 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Remplacer: les lots 121-93 à 121-95, 126-106 à 126-108, 126-131 à 126-133 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Cadastre: Saint-Jérôme, paroisse de  
Division d'enregistrement: Terrebonne  
Municipalité: la ville de Saint-Antoine

Québec, le 29 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
096937

33331

### Paroisse de Saint-Jérôme

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 524-3 et 524-4 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Remplacer: le lot 524-2-1 et une partie du lot 524-2 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Cadastre: Saint-Jérôme, paroisse de  
Division d'enregistrement: Terrebonne  
Municipalité: la paroisse de Bellefeuille

Québec, le 29 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
096674

33331

### Village de Saint-Jérôme

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 468-147 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Remplacer: une partie du lot 468-102 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Cadastre: Saint-Jérôme, village de  
Division d'enregistrement: Terrebonne  
Municipalité: la ville de Saint-Jérôme

Québec, le 29 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33331 096961

### **Paroisse de Saint-Joachim-de-Châteauguay**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 316-70, 316-71 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 novembre 1983

Remplacer: les lots 316-8, 316-9 et une partie du lot 316-10 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 novembre 1983

Cadastre: Saint-Joachim-de-Châteauguay, paroisse de  
Division d'enregistrement: Châteauguay  
Municipalité: la ville de Léry

Québec, le 29 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

33331 260780

### **Paroisse de Saint-Joseph-du-Lac**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 106-251 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 novembre 1983

Remplacer: les lots 106-192 et 106-193 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 novembre 1983

Cadastre: Saint-Joseph-du-Lac, paroisse de  
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes  
Municipalité: village de Pointe-Calumet

Québec, le 29 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
096772

### **Paroisse de Saint-Joseph-du-Lac**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 106-252 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 novembre 1983

Remplacer: les lots 106-33 et 106-34 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 novembre 1983

Cadastre: Saint-Joseph-du-Lac, paroisse de  
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes  
Municipalité: village de Pointe-Calumet

Québec, le 29 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
096299

33331

### **Paroisse de Sainte-Julie**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 229-14 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 novembre 1983

Remplacer: le lot 229-7 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 novembre 1983

Cadastre: Sainte-Julie, paroisse de  
Division d'enregistrement: Verchères  
Municipalité: la ville de Sainte-Julie

Québec, le 29 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
260692

33331

**Paroisse de Saint-Laurent**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 608-3 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 novembre 1983

Remplacer: le lot 608-2 et une partie du lot 608-1 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 novembre 1983

Cadastre: Saint-Laurent, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Mont-Royal

Québec, le 5 décembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
096902

33331

**Paroisse de Saint-Laurent**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 2696 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Remplacer: le lot 86-576 et une partie du lot 86 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Cadastre: Saint-Laurent, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Saint-Laurent

Québec, le 24 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
097009

33331

**Paroisse de Saint-Laurent**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 2695 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1 novembre 1983

Remplacer: une partie du lot 2666 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1 novembre 1983

Cadastre: Saint-Laurent, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 24 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
097003

33331

**Paroisse de Saint-Laurent**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 574-35 à 574-37, 575-9 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 octobre 1983

Remplacer: les lots 574-1-3, 574-1-4, 574-1-5 à 574-1-12, 575-1-2 à 575-1-4, une partie des lots 574-1, 574-1-1, 574-1-2, 575-1 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 octobre 1983

Cadastre: Saint-Laurent, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 24 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
096992

33331

**Paroisse de Saint-Laurent**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 2694 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Remplacer: une partie du lot 351 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Cadastre: Saint-Laurent, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 24 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
096893

33331

### Paroisse de Saint-Laurent

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 368-88 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 novembre 1983

Remplacer: une partie du lot 368-79 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 novembre 1983

Cadastre: Saint-Laurent, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Saint-Laurent

Québec, le 24 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
096824

33331

### Paroisse de Saint-Laurent

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 2693 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Remplacer: le lot 367-90 et une partie des lots 368-79, 367 et 368 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Cadastre: Saint-Laurent, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Saint-Laurent

Québec, le 24 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
096823

33331

### Paroisse de Saint-Laurent

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 271-620 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 novembre 1983

Remplacer: le lot 271-165 et une partie du lot 271-164 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 novembre 1983

Cadastre: Saint-Laurent, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 24 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
096807

33331

### Paroisse de Saint-Laurent

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 468-848 et 468-849 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 novembre 1983

Remplacer: les lots 468-710 à 468-713, 468-845, et la partie restante des lots 468-714, 468-727 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 novembre 1983

Cadastre: Saint-Laurent, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Saint-Laurent

Québec, le 24 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
096728

33331

### Paroisse de Saint-Laurent

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 44-663 et 44-664 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a

été fait au bureau d'enregistrement le 16 novembre 1983

Remplacer: une partie des lots 44-26 et 44-27 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 novembre 1983

Cadastre: Saint-Laurent, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 24 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
096615

33331

### Paroisse de Saint-Laurent

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 613-437 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 novembre 1983

Remplacer: le lot 613-13, une partie des lots 613-4 à 613-9, 613-11, 613-12 et 613-14 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 novembre 1983

Cadastre: Saint-Laurent, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Mont-Royal

Québec, le 24 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
096605

33331

### Paroisse de Saint-Laurent

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 242-1460 et 243-5 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 novembre 1983

Remplacer: une partie des lots 242-1152-3, 242-1152, 242-676B-2, 242-676B-1, 242-676B, 243-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le

dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 novembre 1983

Cadastre: Saint-Laurent, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Saint-Laurent

Québec, le 24 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
096524

33331

### Paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 27-26 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 novembre 1983

Remplacer: une partie du lot 27-14 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 novembre 1983

Cadastre: Saint-Louis-de-Terrebonne, paroisse de  
Division d'enregistrement: Terrebonne  
Municipalité: la ville de Bois-des-Filion

Québec, le 29 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
096988

33331

### Paroisse de Saint-Luc

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 15-254 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 décembre 1983

Remplacer: le lot 15-21 et une partie du lot 15-22 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 décembre 1983

Cadastre: Saint-Luc, paroisse de  
Division d'enregistrement: Saint-Jean  
Municipalité: la ville de Saint-Luc

Québec, le 9 décembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
259374

33331

### Paroisse de Sainte-Madeleine

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 255-1 à 255-3, 267-1 à 267-8 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 novembre 1983

Cadastre: Sainte-Madeleine, paroisse de  
Division d'enregistrement: Saint-Hyacinthe  
Municipalité: la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine

Québec, le 29 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
261376

33331

### Paroisse de Sainte-Madeleine

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 254-28 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 novembre 1983

Cadastre: Sainte-Madeleine, paroisse de  
Division d'enregistrement: Saint-Hyacinthe  
Municipalité: la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine

Québec, le 29 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
261374

33331

### Paroisse de Saint-Martin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 649-294 à 649-297 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Remplacer: les lots 649-20, 649-21, une partie du lot 649-22 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Cadastre: Saint-Martin, paroisse de  
Division d'enregistrement: Laval  
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 24 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
097134

33331

### Paroisse de Saint-Martin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 199-238 à 199-257 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 novembre 1983

Remplacer: les lots 199-184 à 199-191, 199-129 à 199-131 une partie des lots 199-128, 199-192 et la partie restante du lot 199-132 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 novembre 1983

Cadastre: Saint-Martin, paroisse de  
Division d'enregistrement: Laval  
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 24 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
097061

33331

### Paroisse de Saint-Maurice

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 528-12, 528-13 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 novembre 1983

Cadastre: Saint-Maurice, paroisse de  
Division d'enregistrement: Champlain  
Municipalité: la paroisse de Saint-Louis-de-France

Québec, le 24 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
261412

33331

#### Paroisse de Saint-Michel-de-Vaudreuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1803-157 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 novembre 1983

Remplacer: les lots 1803-144 et 1803-145 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 novembre 1983

Cadastre: Saint-Michel-de-Vaudreuil, paroisse de  
Division d'enregistrement: Vaudreuil  
Municipalité: la ville de Vaudreuil

Québec, le 29 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
096757

33331

#### Paroisse de Saint-Michel-de-Vaudreuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 143-120 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 novembre 1983

Remplacer: le lot 143-102 et une partie du lot 143-106 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 novembre 1983

Cadastre: Saint-Michel-de-Vaudreuil, paroisse de  
Division d'enregistrement: Vaudreuil  
Municipalité: la ville de Vaudreuil

Québec, le 25 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
096854

33331

#### Paroisse de Saint-Michel-de-Vaudreuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1804-95 à 1804-98 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 novembre 1983

Remplacer: les lots 1804-74 à 1804-77, 1804-83 et 1804-84 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 novembre 1983

Cadastre: Saint-Michel-de-Vaudreuil, paroisse de  
Division d'enregistrement: Vaudreuil  
Municipalité: la ville de Vaudreuil

Québec, le 25 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
096853

33331

#### Paroisse de Saint-Michel-de-Vaudreuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1804-99 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 novembre 1983

Remplacer: les lots 1804-85 et 1804-86 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 novembre 1983

Cadastre: Saint-Michel-de-Vaudreuil, paroisse de  
Division d'enregistrement: Vaudreuil  
Municipalité: la ville de Vaudreuil

Québec, le 25 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
096852

33331

#### Paroisse de Sainte-Pudentienne

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 6, rang I, canton de Milton en vertu des dispositions des articles 2174b du Code civil et 7 de la

Loi sur le cadastre (L.R.Q., chap. C-1) dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 novembre 1983.

Remplacer: une partie du lot 1b, rang I, canton de Milton en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 novembre 1983.

Cadastre: Sainte-Pudentienne, paroisse de  
Division d'enregistrement: Shefford  
Municipalité: la paroisse de Sainte-Pudentienne  
Québec, le 9 décembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
259598

33331

### Paroisse de Saint-Roch-Nord

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 645 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 décembre 1983

Remplacer: le lot 275 et une partie du lot 276 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 décembre 1983

Cadastre: Saint-Roch-Nord, paroisse de  
Division d'enregistrement: Québec  
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 9 décembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
261148

33331

### Paroisse de Saint-Roch-Nord

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 643, 644 en vertu des dispositions des articles 2174b du Code civil et 7 de la Loi sur le cadastre: (L.R.Q., chap. C-1) dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 novembre 1983

Remplacer: une partie des lots 1, 2, 2A, 106A en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 novembre 1983

Cadastre: Saint-Roch-Nord, paroisse de  
Division d'enregistrement: Québec  
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 5 décembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
258045

33331

### Paroisse de Sainte-Rose-du-Dégelis

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 423 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 décembre 1983

Remplacer: une partie des lots 37-25 et 37 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 décembre 1983

Cadastre: Sainte-Rose-du-Dégelis, paroisse de  
Division d'enregistrement: Témiscouata  
Municipalité: la ville de Dégelis

Québec, le 9 décembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
259800

33331

### Paroisse de Sainte-Rose

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 22-372 et 22-373 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Remplacer: les lots 22-289 et 22-364 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Cadastre: Sainte-Rose, paroisse de  
Division d'enregistrement: Laval  
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 24 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
096822

33331

**Paroisse de Saint-Sauveur**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 2431-1082, 2431-1083 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 novembre 1983

Remplacer: le lot 2431-1076 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 novembre 1983

Cadastre: Saint-Sauveur, paroisse de  
Division d'enregistrement: Québec  
Municipalité: la ville de Vanier

Québec, le 5 décembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
261459

33331

**Paroisse de Saint-Sauveur**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 353-176 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 novembre 1983

Remplacer: une partie des lots 353-55 à 353-57 et 353-139 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 novembre 1983

Cadastre: Saint-Sauveur, paroisse de  
Division d'enregistrement: Terrebonne  
Municipalité: village de Saint-Sauveur-des-Monts

Québec, le 29 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
096855

33331

**Paroisse de Saint-Sauveur**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 2558 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 novembre 1983

Remplacer: les lots 39, 40 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 novembre 1983

Cadastre: Saint-Sauveur, paroisse de  
Division d'enregistrement: Québec  
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 29 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
261103

33331

**Paroisse de Saint-Sébastien**

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 210-1 à 210-5 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Cadastre: Saint-Sébastien, paroisse de  
Division d'enregistrement: Iberville  
Municipalité: la paroisse de Saint-Sébastien

Québec, le 29 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
259840

33331

**Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 965 et 966 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1 décembre 1983

Remplacer: les lots 601, 603-1, et une partie des lots 599, 600 et 603 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1 décembre 1983

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de  
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes  
Municipalité: la ville de Mirabel

Québec, le 9 décembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
096004

33331

**Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 28-116 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Remplacer: le lot 28-67 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de  
Division d'enregistrement: Terrebonne  
Municipalité: la ville de Rosemère

Québec, le 29 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
096709

33331

**Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 235-135 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Remplacer: la partie restante des lots 235-59, 235-62, 235-63 et 235-67 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de  
Division d'enregistrement: Terrebonne  
Municipalité: la ville de Rosemère

Québec, le 29 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
096588

33331

**Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 49-176 et 49-177 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Remplacer: la partie restante des lots 49-121, 49-129, 49-130, et les parties restantes du lot 49-128 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de  
Division d'enregistrement: Terrebonne  
Municipalité: la ville de Rosemère

Québec, le 29 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
096495

33331

**Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 49-175 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Remplacer: une partie des lots 49-121, 49-128, 49-129 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de  
Division d'enregistrement: Terrebonne  
Municipalité: la ville de Rosemère

Québec, le 29 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
096195

33331

**Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 967 et 968 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 novembre 1983

Remplacer: une partie des lots 598,602, 603 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 novembre 1983

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de  
 Division d'enregistrement: Terrebonne  
 Municipalité: la ville de Boisbriand  
 Québec, le 29 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
 096005

33331

### Paroisse de Saut-au-Récollet

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 616-1, 616-2, 616-B01 à 616-B56, 616-A01 à 616-A68, 616-101 à 616-134, 616-201 à 616-236, 616-301 à 616-336, 616-401 à 616-436, 616-501 à 616-536 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 novembre 1983

Cadastre: Saut-au-Récollet, paroisse de  
 Division d'enregistrement: Montréal  
 Municipalité: la ville de Montréal-Nord

Québec, le 5 décembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
 097435

33331

### Paroisse de Saut-au-Récollet

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 430-886 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 novembre 1983

Remplacer: une partie du lot 430-517 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 novembre 1983

Cadastre: Saut-au-Récollet, paroisse de  
 Division d'enregistrement: Montréal  
 Municipalité: la ville de Saint-Léonard

Québec, le 5 décembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
 096883

33331

### Paroisse de Saut-au-Récollet

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 302-2 à 302-4 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 novembre 1983

Remplacer: une partie du lot 302-1 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 novembre 1983

Cadastre: Saut-au-Récollet, paroisse de  
 Division d'enregistrement: Montréal  
 Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 24 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
 096924

33331

### Paroisse de Saut-au-Récollet

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 204-191 à 204-194 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 novembre 1983

Remplacer: les lots 204-144, 204-145, une partie des lots 204-4 à 204-6 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 novembre 1983

Cadastre: Saut-au-Récollet, paroisse de  
 Division d'enregistrement: Montréal  
 Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 24 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
 096763

33331

### Paroisse de Saut-au-Récollet

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 766 à 775 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Remplacer: les lots 332-941 à 332-950 et une partie du lot 332 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 novembre 1983

Cadastre: Saut-au-Récollet, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 24 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
096719

33331

### Canton de Simard

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 32-247, 32-248 du rang IV en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 novembre 1983

Remplacer: les lots 32-169, 32-144 à 32-148 du rang IV en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 novembre 1983

Cadastre: Simard, canton de  
Division d'enregistrement: Chicoutimi  
Municipalité: Shipshaw

Québec, le 25 novembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
260666

33331

### Canton de Templeton

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 40 du rang II en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 novembre 1983

Remplacer: le lot 14a-11 et une partie des lots 14a-10, 14a, 14b, 14c du rang II en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 novembre 1983

Cadastre: Templeton, canton de  
Division d'enregistrement: Hull  
Municipalité: la ville de Gatineau

Québec, le 1<sup>er</sup> décembre 1983.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
262267

33331

---

## Transports

---

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports.

### Circonscription électorale provinciale d'Abitibi-Est:

Dans la municipalité de Sullivan:  
Région 08, district 84

Deux (2) sections de l'ancienne route 111; vis-à-vis les lots P.-54B et P.-54A, sur une longueur approximative de 188 mètres et vis-à-vis les lots P.-53A et P.-53B, sur une longueur approximative de 135 mètres.

### Circonscription électorale provinciale d'Abitibi-Ouest:

Dans la municipalité d'Amos-Est:  
Région 08, district 84

Une section de la route 395, vis-à-vis les lots 32 et 33A, sur une longueur approximative de 330 mètres.

### Circonscription électorale provinciale de Brome-Missisquoi:

Dans la municipalité de Frelighsburg, paroisse:  
Région 6-1, district 39

Une section de l'ancien chemin Frontière (Clayband Road), entre le nouveau chemin Frontière et la route Richford, vis-à-vis le lot P.-53 sur une longueur approximative de 38 mètres.

### Circonscription électorale de Charlevoix:

Dans la municipalité de Sainte-Anne-de-Beaupré, ville:  
Région 3-1, district 20

L'ancien raccordement de la rue de la Visitation (360) à l'avenue Royale, vis-à-vis les lots 49-P., 48-P., 48-2-P., 48-P. et 46-P. du 1<sup>er</sup> Rang, sur une longueur approximative de 207 mètres.

**Circonscription électorale provinciale de Gatineau:**

Dans la municipalité de Northfield:  
Région 07, district 78

Une section du chemin du Poisson-Blanc, vis-à-vis le lot 24 du rang B, sur une longueur approximative de 100 mètres.

**Circonscription électorale provinciale de Kamouraska-Témiscouata:**

Dans la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec, paroisse:  
Région 01, district 08

Une section de l'ancienne route 295, vis-à-vis les lots 8 et 9 entre les rangs VII et VIII du canton de Robitaille, sur une longueur approximative de 468 mètres.

Dans la municipalité de Woodbridge, canton:  
Région 01, district 10

Une section de l'ancien chemin rang Sainte-Barbe, vis-à-vis les lots 17-C et 17-B du 1<sup>er</sup> Rang, sur une longueur approximative de 1 620 mètres.

**Circonscription électorale provinciale de Lotbinière:**

Dans la municipalité de Lotbinière:  
Région 3-2, district 28

Une section du chemin Saint-Joseph-Ouest, vis-à-vis le lot P.-383, sur une longueur approximative de 122 mètres.

**Circonscription électorale provinciale de Mégantic-Compton:**

Dans la municipalité de Hereford, canton:  
Région 05, district 25

Deux (2) sections de la route 253, vis-à-vis le lot P-5K du rang V, sur une longueur approximative de 61 mètres et vis-à-vis les lots P.5I et 5J du rang V, sur une longueur approximative de 122 mètres.

**Circonscription électorale provinciale d'Orford:**

Dans la municipalité de Deauville, ville:  
Région 05, district 36

Une section de l'ancien chemin du rang XI, vis-à-vis les lots P.-679A du rang XI et P.-646 N.S. du rang X, du canton d'Orford, sur une longueur approximative de 265 mètres.

**Circonscription électorale provinciale de Shefford:**

Dans la municipalité de Granby, canton:  
Région 6-1, district 39

Deux (2) sections du chemin Dale, vis-à-vis les lots P.-877 N.S. et P.-876 rang XI, sur une longueur

approximative de 175 mètres et vis-à-vis le lot P.-877 N.S. rang XI, sur une longueur approximative de 75 mètres.

Dans la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, canton:  
Région 6-1, district 39

Une section du chemin Lussier, vis-à-vis les lots P.-7C et 8A du rang I, sur une longueur approximative de 70 mètres.

**Circonscription électorale provinciale de Verchères:**

Dans la municipalité de Saint-Charles, paroisse:  
Région 6-1, district 51

Deux (2) sections du chemin du 3<sup>e</sup> Rang sud et nord, vis-à-vis les lots P.-263, P.-262 et P-165, sur une longueur approximative de 278,9 mètres et vis-à-vis les lots P.-263 et P.-262, sur une longueur approximative de 352 mètres.

Québec, le 14 décembre 1983

*Le ministre des Transports,*  
MICHEL CLAIR

33327

Les chemins ci-après désignée ne seront plus à partir du 1<sup>er</sup> avril 1984, entretenus par le ministère des Transports.

**Circonscription électorale provinciale d'Abitibi-Est:**

Dans la municipalité de Sullivan:  
Région 08, district 84

Une section de l'ancienne route 111, de la limite avec la ville de Val-D'Or jusqu'à la limite sud de l'emprise de la voie ferrée, vis-à-vis les lots 55B, 70, 71 et 85 du rang VIII, sur une longueur approximative de 562 mètres.

Dans la municipalité de Val-D'Or, ville:  
Région 08, district 84

L'ancienne route 117, de son intersection avec le chemin de la Baie Carrière à son intersection avec la route 117, vis-à-vis les lots 47A, 48, 49, 50A, 51, 52, 53A du rang VIII et 47, 48, 49, 50, 51, 52 et 53 du rang VII, sur une longueur approximative de 1 930 mètres.

Québec, le 14 décembre 1983

*Le ministre des Transports,*  
MICHEL CLAIR

33327

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports.

#### **Circonscription électorale provinciale de Portneuf:**

Dans la municipalité de Donnacona, ville:  
Région 3-1, district 29

La route Gingras (chemin du 2<sup>e</sup> Rang) de son intersection avec le chemin de Front 2<sup>e</sup> Rang en direction ouest, vis-à-vis les lots 276, 275 et 271, sur une longueur approximative de 240 mètres.

Québec, le 14 décembre 1983

*Le ministre des Transports,*  
MICHEL CLAIR

33327

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports.

#### **Circonscription électorale provinciale de Mégantic-Compton:**

Dans la municipalité de Frontenac:  
Région 05, district 24

L'ancienne route 204, de son intersection avec la route 204 à son intersection avec la route 204, vis-à-vis les lots P.-57 rang IV, 59B, 60, 61 rang III, canton de Spaulding et les lots P.-1 rang III, P.-1 rang II, canton de Ditchfield, sur une longueur approximative de 1 212 mètres.

*Le ministre des Transports,*  
MICHEL CLAIR

33327

---

## **Office de la langue française**

---

### **Avis de normalisation**

---

#### **Commission de terminologie**

Conformément à l'article 118 de la Charte de la langue française, l'emploi des termes et expressions normalisés par l'Office de la langue française devient obligatoire dans les textes, les documents et l'affichage émanant de l'Administration, ainsi que dans les contrats auxquels elle est partie, dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche publiés en français au Québec et approuvés par le ministre de l'Éducation.

Avis public est donné que l'Office de la langue française, à sa séance du 16 décembre 1983, a normalisé les termes et expressions qui suivent:

#### **Commission de toponymie**

Conformément à l'article 125c de la Charte de la langue française, la Commission de toponymie doit établir et normaliser la terminologie géographique, en collaboration avec l'Office de la langue française.

**lac**, n.m. Nappe d'eau douce entourée de terre, généralement pourvue d'un exutoire, ou élargissement d'un cours d'eau entraînant le dépôt de sédiments.

**lac artificiel**, n.m. Nappe d'eau résultant de l'action humaine, destinée à des fins surtout récréatives.

**réservoir**, n.m. Nappe d'eau à niveau contrôlé, dont la retenue sert à des fins surtout utilitaires.

**vallée**, n.f. Dépression allongée délimitée par deux versants et généralement occupée par un cours d'eau ou une nappe d'eau.

*Le secrétaire,*  
PAUL-ANDRÉ CHOUINARD

---

### **Avis de recommandation**

---

#### **Commission de terminologie**

Conformément à l'article 116 de la Charte de la langue française, avis public est donné que l'Office de la langue française, à sa séance du 16 décembre 1983, a préconisé l'emploi des expressions et mots français qui suivent:

#### **Commission de toponymie**

**étang**, n.m. Nappe d'eau de faible profondeur, souvent colonisée par la végétation.

**mare**, n.f. Petite nappe d'eau stagnante et peu profonde, susceptible de s'assécher.

**lac salé**, n.m. Nappe d'eau résiduelle et sans écoulement, dont le taux de salinité est élevé.

33338

*Le secrétaire,*  
PAUL-ANDRÉ CHOUINARD

## Proclamation

[L.S.]  
Gouvernement  
du Québec

JEAN-PIERRE CÔTÉ

### Proclamation

CONCERNANT l'annexion d'un territoire non organisé, situé dans les cantons de Malartic et de Vassan, à la municipalité de Dubuisson, dans la municipalité régionale de comté de Vallée-de-l'Or

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

Une partie du territoire situé dans la municipalité régionale de comté de Vallée-de-l'Or, décrite à la description officielle du ministère de l'Énergie et des Ressources datée du 7 juin 1983, sera annexée à la municipalité de Dubuisson, dans la municipalité régionale de comté de Vallée-de-l'Or, à compter de la date de la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*.

#### RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une ordonnance du ministre des Affaires municipales datée du 28 novembre 1983.

La description officielle des limites du territoire non organisé situé dans les cantons de Malartic et de Vassan à être annexé à la municipalité de Dubuisson, dans la municipalité régionale de comté de Vallée-de-l'Or, apparaît comme annexe A de cette ordonnance.

En vertu de l'article 28 du Code municipal, le ministre des Affaires municipales peut, par proclamation, à la demande du Conseil de comté ou de tout intéressé, annexer à une municipalité locale voisine, tout territoire ou toute partie de territoire non organisé, ou tout territoire organisé, en canton ou toute partie de tel territoire qui n'est pas dans les conditions voulues pour constituer une municipalité.

Québec, le 28 novembre 1983

*Le sous-procureur général,*  
DANIEL JACOBY

Libro: 507  
Folio: 55

33249

## Projets de loi privés — Avis concernant les

### Domtar Inc.

Avis public est donné que Domtar Inc. s'adressera au Parlement à sa présente ou à sa prochaine session pour demander l'adoption d'un projet de loi privé.

Domtar Inc. entend faire régulariser les titres de propriété des lots 90-959 à 967, 92-1174, -1176 et -1200 et à parties des lots 90-976 et -986 et partie du lot 92-1198 du cadastre officiel de la paroisse de Pointe-aux-Trembles, particulièrement en ce qui a trait:

- i. à la validité de la vente pour taxes tenue le 18 décembre 1935 des lots 90-959 à 966;
- ii. à l'extinction du droit de passage créé sur les lots 90-967, -976, -986, 92-1174, -1176 et -1198 par le dépôt du plan de subdivision le 19 février 1910;
- iii. à l'acte d'échange par la ville le 2 mai 1930 des lots 92-1174 et 92-partie 1198, soit des ruelles;
- iv. à la vente par la ville le 21 janvier 1958 des lots 92-partie 1176 et 92-partie 1200, soit des ruelles;
- v. à l'absence de règlement de fermeture de ces ruelles sur ces lots; et
- vi. à l'absence d'approbation de la Commission métropolitaine de Montréal audit acte du 2 mai 1930 enregistré sous le numéro 247807 et audit acte de vente du 21 janvier 1958 enregistré sous le numéro 1318971.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce projet de loi en s'adressant au bureau des procureurs soussignés au 1981, avenue McGill College, bureau 1200, Montréal, QC, H3A 3C1.

Montréal, le 30 décembre 1983

33236-2-4

*Les procureurs de la compagnie,*  
OGILVY, RENAULT, *avocats*

## Soumissions — Demandes de

### Ville de Loretteville (Chauveau)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Loretteville» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 1 221 000 \$ d'obligations de la ville de Loretteville datées du 5 mars 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 5 septembre et 5 mars de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le lundi 6 février 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions  
Division des obligations  
Édifice Cook-Chauveau  
20, avenue Chauveau  
Québec, G1R 4J3 (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 5 mars 1984.

#### Tableau d'amortissement — 1 221 000 \$

Année	Capital
5 mars 1985 .....	81 000 \$
5 mars 1986 .....	88 000
5 mars 1987 .....	96 000
5 mars 1988 .....	104 000
5 mars 1989 .....	115 000
5 mars 1989 .....	487 000 (à renouveler)
5 mars 1994 .....	79 000
5 mars 1994 .....	171 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Loretteville s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 5 mars 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 548 000 \$; 1002 — 29 500 \$ entretien d'édifices municipaux; 1006 — 47 400 \$ pavage, trottoirs etc.; 1025 — 36 000 \$ construction d'un centre socio-culturel; 1056 — 114 400 \$ réparations d'immeubles; 1068 — 82 200 \$ acquisition de terrains; 1069 — 363 500 \$ aqueduc, égout, voirie.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le lundi 6 février 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 6 février 1984 à 19 h 30 à l'hôtel de ville, 305, rue Racine, ville de Loretteville, comté de Chauveau, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Loretteville, comté de Chauveau, le 9 janvier 1984

*Le greffier,*  
PIERRE GARNEAU

Hôtel de ville  
305, rue Racine  
ville de Loretteville  
comté de Chauveau, QC G2B 1E7  
téléphone: 842-1921, code 418

33365

### Ville de Mont-Joli (Matapédia)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Mont-Joli» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 940 000 \$ d'obligations de la ville de Mont-Joli datées du 5 mars 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 5 septembre et 5 mars de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le mardi 7 février 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions  
Division des obligations  
Édifice Cook-Chauveau  
20, avenue Chauveau  
Québec, G1R 4J3 (téléx: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 5 mars 1984.

#### Tableau d'amortissement — 940 000 \$

Année	Capital
5 mars 1985 .....	54 000 \$
5 mars 1986 .....	61 000
5 mars 1987 .....	67 000
5 mars 1988 .....	75 000
5 mars 1989 .....	83 000
5 mars 1990 .....	85 000
5 mars 1991 .....	95 000
5 mars 1992 .....	106 000
5 mars 1993 .....	118 000
5 mars 1994 .....	131 000
5 mars 1994 .....	65 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Mont-Joli s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 5 mars 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 211 — 23 500 \$; 229 — 95 000 \$; 239 — 70 500 \$; 240 — 17 000 \$; 241 — 24 000 \$ renouvellements d'emprunt; 325 — 110 000 \$ restauration de bâtiments; 366 — 600 000 \$ travaux de voirie.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le mardi 7 février 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 7 février 1984 à 13 h à l'hôtel de ville, 40, rue Hôtel-de-Ville, ville de Mont-Joli, comté de Matapédia, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Mont-Joli, comté de Matapédia, le 10 janvier 1984

*Le greffier,*  
GILLES THIBAUT

Hôtel de ville  
40, rue Hôtel-de-Ville  
ville de Mont-Joli  
comté de Matapédia, QC G5H 1W8  
téléphone: 775-7872, code 418 33366

### Ville de Notre-Dame-du-Lac (Kamouraska-Témiscouata)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Notre-Dame-du-Lac» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 871 000 \$ d'obligations de la ville de Notre-Dame-du-Lac datées du 5 mars 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 13 % payable semi-

annuellement les 5 septembre et 5 mars de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 6 février 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions  
Division des obligations  
Édifice Cook-Chauveau  
20, avenue Chauveau  
Québec, G1R 4J3 (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 5 mars 1984.

Tableau d'amortissement — 871 000 \$

Année	Capital
5 mars 1985 .....	51 000 \$
5 mars 1986 .....	56 000
5 mars 1987 .....	63 000
5 mars 1988 .....	71 000
5 mars 1989 .....	78 000
5 mars 1989 .....	552 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Notre-Dame-du-Lac s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 5 mars 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 07-73 — 10 700 \$; 08-73 — 83 300 \$ renouvellements d'emprunt; 5-83 — 97 000 \$ refinancement de 50 % des échéances en capital de 1983; 6-83 — 680 000 \$ consolidation du déficit au 31 décembre 1982.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représen-

tant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 6 février 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 6 février 1984 à 20 h 30 à l'hôtel de ville, 5, rue Hôtel-de-Ville, ville de Notre-Dame-du-Lac, comté de Kamouraska-Témiscouata, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Notre-Dame-du-Lac, comté de Kamouraska-Témiscouata, le 9 janvier 1984

*Le secrétaire-trésorier,*  
HERMEL ROUSSEL

Hôtel de ville  
5, rue Hôtel-de-Ville  
ville de Notre-Dame-du-Lac  
comté de Kamouraska-Témiscouata, QC G0L 1X0  
téléphone: 899-6743, code 418 33367

### Village de Saint-Georges-de-Cacouna (Rivière-du-Loup)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations du village de Saint-Georges-de-Cacouna» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 1 000 000 \$ d'obligations du village de Saint-Georges-de-Cacouna datées du 5 mars 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 5 septembre et 5 mars de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le mardi 7 février 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions  
Division des obligations  
Édifice Cook-Chauveau  
20, avenue Chauveau  
Québec, G1R 4J3 (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 5 mars 1984.

## Tableau d'amortissement — 1 000 000 \$

Année	Capital
5 mars 1985 .....	40 000 \$
5 mars 1986 .....	44 000
5 mars 1987 .....	50 000
5 mars 1988 .....	56 000
5 mars 1989 .....	62 000
5 mars 1989 .....	748 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à la caisse populaire de Cacouna, ou à La Caisse centrale Desjardins du Québec, Montréal.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Le village de Saint-Georges-de-Cacouna s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 5 mars 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement suivant: 188 — 1 000 000 \$ aqueduc, égouts.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le mardi 7 février 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 7 février 1984 à 20 h à la salle municipale, rue de l'Église, village de Saint-Georges-de-Cacouna, comté de Rivière-du-Loup, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Village de Saint-Georges-de-Cacouna, comté de Rivière-du-Loup, le 10 janvier 1984

*Le secrétaire-trésorier,*  
MADELEINE LÉVESQUE

Bureau municipal  
205, rue Principale  
village de Saint-Georges-de-Cacouna  
comté de Rivière-du-Loup, QC G0L 1G0  
téléphone: 867-1781, code 418

33368

### Municipalité de Saint-Hugues (Johnson)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la municipalité de Saint-Hugues» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 300 000 \$ d'obligations de la municipalité de Saint-Hugues datées du 5 mars 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 5 septembre et 5 mars de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 6 février 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions  
Division des obligations  
Édifice Cook-Chauveau  
20, avenue Chauveau  
Québec, G1R 4J3

(téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 5 mars 1984.

## Tableau d'amortissement — 300 000 \$

Année	Capital
5 mars 1985 .....	18 000 \$
5 mars 1986 .....	19 000
5 mars 1987 .....	22 000
5 mars 1988 .....	24 000
5 mars 1989 .....	27 000
5 mars 1989 .....	190 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste

des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à la Caisse populaire de Saint-Hugues, ou à La Caisse centrale Desjardins du Québec, Montréal.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La municipalité de Saint-Hugues s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 5 mars 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement suivant: 2 — 300 000 \$ aqueduc.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 6 février 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 6 février 1984 à 20 h à la salle municipale, 390, rue Notre-Dame, municipalité de Saint-Hugues, comté de Johnson, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Municipalité de Saint-Hugues, comté de Johnson, le 9 janvier 1984

*Le secrétaire-trésorier,*  
WILLY BEAUDRY

Bureau municipal  
508, rue Notre-Dame  
municipalité de Saint-Hugues  
comté de Johnson, QC J0H 1N0  
téléphone: 794-2030, code 514

33369

#### **Village d'Upton** (Johnson)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations du village d'Upton» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 775 000 \$ d'obligations du village d'Upton datées du 5

mars 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 5 septembre et 5 mars de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le mardi 7 février 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions  
Division des obligations  
Édifice Cook-Chauveau  
20, avenue Chauveau  
Québec, G1R 4J3 (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 5 mars 1984.

Tableau d'amortissement — 775 000 \$

Année	Capital
5 mars 1985 .....	11 000 \$
5 mars 1986 .....	13 000
5 mars 1987 .....	14 000
5 mars 1988 .....	16 000
5 mars 1989 .....	18 000
5 mars 1989 .....	703 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à la Caisse populaire d'Upton, ou à La Caisse centrale Desjardins du Québec, Montréal.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Le village d'Upton s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 5 mars 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement suivant: 255 — 775 000 \$ intercepteur, usine de traitement, réhabilitation du réseau d'égout.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipi-

pales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le mardi 7 février 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 7 février 1984 à 20 h au bureau municipal, 786, rue Saint-Ephrem, village d'Upton, comté de Johnson, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Village d'Upton, comté de Johnson, le 9 janvier 1984

*Le secrétaire-trésorier,*  
ROBERT LECLERC

Bureau municipal  
786, rue Saint-Ephrem  
village d'Upton  
comté de Johnson, QC J0H 2E0  
téléphone: 549-4361, code 514 33370

#### Village de Vallée-Jonction (Beauce-Nord)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations du village de Vallée-Jonction» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 250 000 \$ d'obligations du village de Vallée-Jonction datées du 5 mars 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 5 septembre et 5 mars de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le lundi 6 février 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions  
Division des obligations  
Édifice Cook-Chauveau  
20, avenue Chauveau  
Québec, G1R 4J3 (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 5 mars 1984.

#### Tableau d'amortissement — 250 000 \$

Année	Capital
5 mars 1985 .....	8 000 \$
5 mars 1986 .....	8 000
5 mars 1987 .....	9 000
5 mars 1988 .....	10 000
5 mars 1989 .....	11 000
5 mars 1989 .....	204 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Le village de Vallée-Jonction s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 5 mars 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement suivants: 194 — 250 000 \$ travaux d'alimentation en eau, achat de terrains, puits à creuser et construction d'un réseau.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le lundi 6 février 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 6 février 1984 à 19 h 30 au bureau municipal, 218, rue Labbé, village de Vallée-Jonction, comté de Beauce-Nord, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Village de Vallée-Jonction, comté de Beauce-Nord, le 9 janvier 1984

*Le secrétaire-trésorier,*  
GERVAIS BOILY

Bureau municipal  
218, rue Labbé  
village de Vallée-Jonction  
comté de Beauce-Nord, QC G0S 3J0  
téléphone: 253-5515, code 418

33371

---

## Vente à la folle enchère

---

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

---

### Montréal

---

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-005869-829

**D**AME THI THAI LUONG DIEU THIEN, demande-resse, contre CAFÉ MARTIN (1981) INC., défende-resse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Un emplacement ayant front sur la rue de la Montagne, ville de Montréal, étant la subdivision dix du lot quinze cent trente (1530-10) aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Antoine de ladite ville de Montréal; mesurant trente pieds (30 pi) de largeur par cent trente pieds et trois pouces (130 pi 3 po) de profondeur; mesures anglaises et plus ou moins. Avec la maison dessus érigée portant le numéro d'immeuble 2175, rue de la Montagne, dont le mur sud-est est mitoyen. Avec le droit de passage en commun avec tous autres y ayant droit dans la ruelle en arrière étant la subdivision neuf dudit lot (1530-9) et dans la ruelle bornant ladite propriété au nord-ouest étant la subdivision onze dudit lot (1530-11). Sujet à une servitude en faveur du ministère des Affaires culturelles du Québec du fait que la propriété se situe à l'intérieur de l'aire de protection d'un monument historique et traitant à la destruction, altération, détérioration, restauration, réparation et modification du bâtiment, telle qu'enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal sous les numéros 2610942 et 2864897. Avec et sujet à une servitude de droit de vue avec l'immeuble adjacent au sud-est, créée aux termes d'un acte reçu devant D. Robinson, notaire,

le cinquième jour d'avril mil neuf cent soixante-dix-neuf, et enregistré à Montréal sous le numéro 2962622.

La mise à prix est fixée à 41 902,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être revendu à la folle enchère, bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le VINGT-HUITIÈME jour de FÉVRIER 1984 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 9 janvier 1984

33351

---

## Vente des effets non réclamés — Loi sur la

---

### Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada

*Réclamations messageries*

Avis est, par les présentes, donné que tous les effets restant non réclamés pour une période de 3 mois à compter du 1<sup>er</sup> décembre 1983 et en mains aux bureaux de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (division des messageries), à divers endroits du réseau seront vendus aux enchères publiques au plus haut enchérisseur par Dan Croddock, directeur de la vente (licence no 80-1, comté Dufferin), Orangeville, un mille à l'ouest d'Orangeville, Ontario, sur la route no 9, partie du lot 5, concession 2, partie 2, Township of East Garafraxa, Ontario, à 10 h, le 1<sup>er</sup> mars 1984, à moins que lesdits effets ne soient réclamés et tous les frais payés avant cette date.

Québec, le 16 décembre 1983

33247-2-6

*Le directeur des réclamations,*  
E. PONZI

## Vente par licitation

### Montréal

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-009867-837

**F**RANÇOISE MAJOR-BOUCHARD, auxiliaire de laboratoire, demeurant et domiciliée au 345, 62<sup>e</sup> Avenue, Pointe-Calumet, district de Terrebonne, et DANIELLE MAJOR-LAUZON, commis-comptable, demeurant et domiciliée au 22, chemin Château, Lorraine, district de Terrebonne, et MARCEL MAJOR, concierge, demeurant et domicilié au 5250, du Souvenir, appartement 34, ville de Laval, district de Montréal, et CÉCILE MAJOR-PESANT, ménagère, demeurant et domiciliée au 16, place Coronet, Chomedey, ville de Laval, district de Montréal, et LÉO MAJOR, assisté social, demeurant et domicilié au 613, 80<sup>e</sup> Avenue, appartement 2, Chomedey, ville de Laval, district de Montréal, et FERNANDE MAJOR-LEBLANC, ménagère, demeurant et domiciliée au 5840, rue Henri-Bourassa, appartement 104, Montréal, district de Montréal, et CHARLES MAJOR, pompier, demeurant et domicilié au 729, rue Bernard, Chomedey, ville de Laval, district de Montréal, demandeurs, contre RAYMOND MAJOR, électricien, demeurant et domicilié au 162, 60<sup>e</sup> Avenue, Saint-Joseph-du-Lac, district de Terrebonne, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

Conformément à un jugement rendu par le protonotaire spécial, du district de Montréal, Me Marcelle Dupont-Lacroix daté du 1<sup>er</sup> novembre 1983, ordonnant la licitation de l'immeuble suivant, savoir:

« Un emplacement situé en la ville de Laval, quartier Chomedey, connu et désigné comme étant le lot numéro cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-seize (196-5) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Martin; et toutes constructions y érigées et notamment une maison portant le numéro d'immeuble 185, 67<sup>e</sup> Avenue. »

La mise à prix est fixée à 2 750,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le VINGT ET UNIÈME jour de FÉVRIER 1984 à ONZE heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 6 janvier 1984

33352

## Ventes par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

### Bedford

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Bedford  
No 460-05-000136-833  
S. 460-18-000274-835

**B**ANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légale résultant de la fusion et continuant depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1979 la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970, S.R.C., chap. B1, art. 100), avec siège social au 500, place d'Armes, Montréal, partie demanderesse, contre ANDRÉ NORMANDIN, résidant au 695, rue Mountain, Granby, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Shefford, mis en cause.

« Un immeuble sis et situé à Granby, connu et désigné comme étant le lot no sept de la subdivision officielle du lot originaire no trois cent dix aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Granby (no 310-7, canton de Granby), division d'enregistrement de Shefford; avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de

15 650,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Shefford au 77, rue Principale, 2<sup>e</sup> étage, Granby, le MARDI VINGT-HUITIÈME jour de FÉVRIER 1984 à QUINZE heures.

*Le shérif,*  
ME AIMÉ BEAUDRY

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Granby, le 10 janvier 1984

33378

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Bedford  
No 460-05-000263-835  
S. 460-18-000277-838

**C**AISSE POPULAIRE DE WATERLOO, régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 4990, rue Foster, Waterloo, district de Bedford, partie demanderesse, contre MAISONS MOBILES M.M.E. INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social à R.R. 2, Granby, district de Bedford, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Shefford, mis en cause.

« Une propriété connue et désignée comme étant une partie du lot no quatre cent quatre-vingt-huit (ptie 488) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Shefford; cedit terrain, de forme parallélogrammatique, est décrit comme suit: commençant à l'intersection de la ligne divisoire des lots 487 et 488, avec l'emprise nord de la route 112; de là, vers le nord, longeant ladite ligne divisoire des lots 487 et 488, une distance de quatre cent dix pieds (410 pi, soit 124,97 m) jusqu'à un point appelé le point de départ; de là, vers l'est, tournant un angle à droite de quatre-vingt-neuf degrés, vingt-trois minutes, une distance de soixante-dix-huit pieds et un dixième (78,1 pi, soit 23,8 m); de là, vers le nord, parallèlement à la ligne divisoire des lots 487 et 488, une distance de quatre-vingt-quinze pieds (95 pi, soit 28,96 m); de là, vers l'ouest, parallèlement à la ligne sud du terrain présentement décrit, une distance de soixante-dix-huit pieds et un dixième (78,1 pi, soit 23,8 m); de là, vers le sud, longeant la ligne divisoire des lots 487 et 488, une distance de quatre-vingt-quinze pieds (95 pi, soit 28,96 m) pour revenir au point de départ; ce terrain, contenant sept mille quatre cent dix-neuf pieds carrés et cinq dixièmes

(7 419,5 pi<sup>2</sup>, soit 689,29 m<sup>2</sup>) en superficie, est borné comme suit: vers le nord, l'est et le sud par le lot 488 partie; vers l'ouest par le lot 487; cette propriété a accès à la route 112 suivant un droit de passage décrit à l'acte enregistré au bureau de la division de Shefford sous le no 255698; sujet, ledit lot 488 originaire, à une servitude de droit de passage en faveur d'Hydro-Québec aux termes de l'acte enregistré au même bureau sous le no 152222; il existe des fils aériens des compagnies Hydro-Québec et Bell Canada à proximité de la limite ouest de la propriété ci-devant décrite; la superficie de la propriété du lot sur laquelle est érigée la maison faisant l'objet des présentes est inférieure aux exigences de la municipalité du canton de Shefford; toutefois, une permission spéciale a été accordée par ladite municipalité; cette propriété est incluse dans la zone agricole, mais elle profite des droits acquis conformément aux articles 101 et 103 de la Loi sur la protection du territoire agricole; avec les droits de passage sur toutes les rues ou chemins indiqués sur un plan préparé par Dumas, Scott, Tremblay, ingénieurs-conseils, le 20 juillet 1977, et connus comme étant des parties du lot no quatre cent quatre-vingt-huit (ptie 488) au cadastre du canton de Shefford, afin de permettre la circulation sur lesdits chemins ou rues et la communication au chemin public; avec tous les droits aux services d'égouts et d'acqueduc mis sur pied par Maisons Mobiles M.M.E. Inc. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 5 141,80 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Shefford, 77, rue Principale, 2<sup>e</sup> étage, Granby, le MARDI SIXIÈME jour de MARS 1984 à QUATORZE heures.

*Le shérif,*  
ME AIMÉ BEAUDRY

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Granby, le 10 janvier 1984

33379

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Bedford

No 460-05-000277-835

S. 460-18-000278-836

**C**AISSE POPULAIRE DES JARDINS DE ST-PAUL-D'ABBOTSFORD, corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau principal au 1, rue Codaire, Saint-Paul-d'Abbotsford, district de Bedford, partie demanderesse, contre GUY ROGER et LISE LANGDEAU-ROGER, tous deux domiciliés et résidant au 40, rue Gouin, Granby, district de Bedford, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Shefford, mis en cause.

« Une propriété connue et désignée comme étant le lot no trois cent vingt et la subdivision du lot cinq cent quarante-sept (547-320) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Granby, division d'enregistrement de Shefford; avec une maison dessus construite, portant le numéro d'immeuble 40, rue Gouin, Granby, QC. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 9 975,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Shefford, 77, rue Principale, 2<sup>e</sup> étage, Granby, le MARDI VINGT-HUITIÈME jour de FÉVRIER 1984 à QUATORZE heures.

*Le shérif,*

ME AIMÉ BEAUDRY

Bureau du shérif

Cour supérieure

Granby, le 10 janvier 1984

33380

**Drummond***Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Drummond

Nos 405-05-000143-83

405-18-000040-835

**B**ANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 228, rue Hériot, Drummondville, QC, partie demanderesse, contre PLACAGE PHIL REY INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 1800, boulevard Saint-Charles, Drummondville, QC (Bernard St-Aubin, 1200, rue Rocheleau), partie défenderesse.

« Un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot 1G, rang 2, pour le cadastre du canton de Simpson, division d'enregistrement de Drummond, lequel terrain mesure cent pieds (100 pi) de largeur par la profondeur qu'il y a à partir de la rue du lot 1G-5 jusqu'au terrain du C.N.R. et borné au nord-ouest par le lot 1G-5, en profondeur au sud-est par le chemin de fer C.N.R. d'un côté au sud-ouest par une partie du lot 1G-9, de l'autre côté, au nord-est, par une autre partie du lot 1G situé dans la municipalité des cantons unis de Wendover.

La mise à prix est fixée à 2 532,75 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Drummond, 1680, boulevard Saint-Joseph, Drummondville, QC, le MARDI VINGT-HUITIÈME jour de FÉVRIER 1984 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*

STEPHEN DOLAN

Bureau du shérif

Cour supérieure

Drummondville, le 28 décembre 1983

33255

**Iberville***Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District d'Iberville

No 755-05-90-827

**BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE**, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Toronto, Ontario, et un bureau au 1155, boulevard Dorchester ouest, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre **GÉRARD DUVAL**, résidant et domicilié au 150, rang Sainte-Marie, Saint-Alexandre, district d'Iberville, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement d'Iberville, 380-4<sup>e</sup> Avenue, Iberville, dit district, mis en cause.

« Une ferme située en la municipalité de Saint-Alexandre et en la municipalité de Saint-Sébastien, division d'enregistrement d'Iberville, ayant une contenance de deux cent vingt-huit (228) arpents plus ou moins, désignée au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alexandre comme étant les lots quatre cent quatre-vingt-treize (493), quatre cent quatre-vingt-douze (492) ainsi que le lot cent vingt-neuf (129) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Sébastien, avec toutes les bâtisses y érigées sauf et à distraire:

a) une partie du lot cent vingt-neuf (ptie 129) desdits plan et livre de renvoi officiels, mesurant quatre-vingts (80) pieds anglais de largeur sur six cent vingt-deux (622) pieds anglais de longueur à partir du chemin de front du rang des Irlandais et bornée à l'ouest par ce chemin et les trois autres côtés par le résidu dudit lot cent vingt-neuf (129), cette partie est à la distance de deux cent trente-six (236) pieds au sud de la ligne séparative nord dudit lot cent vingt-neuf (129) avec toutes les bâtisses y érigées;

b) une partie du lot cent vingt-neuf (ptie 129) vendue au ministère des Transports pour l'élargissement du chemin public, tel qu'il appert du document enregistré sous le numéro 98073 décrit comme suit: borné au sud par une partie du lot originaire numéro cent vingt-trois (123), propriété de Adrien Rainville, mesurant le long de cette limite deux cent cinquante-trois pieds et quatre-vingt-un centièmes (253,81 pi) à l'ouest par une partie du lot originaire numéro soixante-dix-sept (77), propriété de Richard Fournier, et par une partie du lot originaire soixante-dix-huit (78), propriété d'Herbert Zitzke, mesurant le long de cette limite sept cent quatre-vingt-sept pieds et trente-cinq centièmes (787,35 pi) au nord par une partie du lot numéro quatre cent soixante-quatre du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alexandre, propriété de Viateur Duval, mesu-

rant le long de cette limite deux cent quarante-six pieds et soixante-dix-neuf centièmes (246,79 pi) à l'est par une autre partie du lot originaire numéro cent vingt-neuf (ptie 129), propriété de Viateur Duval, mesurant le long de cette limite sept cent quatre-vingt-six pieds et cinquante-trois centièmes (786,53 pi). »

Évaluation municipale: 237 500,00 \$

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation, soit: 67 080,38 \$ compte tenu du facteur établi pour le rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement d'Iberville, 380-4<sup>e</sup> Avenue, Iberville, le VINGT-NEUVIÈME jour de FÉVRIER 1984 à ONZE heures.

*Le shérif,*

SERGE HÉBERT

Bureau du shérif

Cour supérieure

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 10 janvier 1984 33409

**Kamouraska***Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Kamouraska

C.S.D.K. 250-05-000198-838

S. 250-18-000073-836

**CAISSE D'ÉTABLISSEMENT DES ALLÉGHANYS**, corporation légalement constituée régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social et son bureau principal au 204, 4<sup>e</sup> Avenue, La Pocatière, comté et district de Kamouraska, demanderesse, contre **AUBERGE DE LA RIVIÈRE LTÉE**, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Saint-Pacôme dans les comté et district de Kamouraska, défenderesse.

« Un terrain ou emplacement connu et désigné comme étant une partie des lots numéros quatre cent trente-deux et quatre cent trente et un (ptie 432 et ptie 431) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Pacôme, de figure irrégulière, mesurant soixante-seize mètres cinquante (76,50 m) vers le sud-ouest, quatre-vingt-deux mètres trente (82,30 m) vers le nord-ouest, trente mètres quarante-huit (30,48 m) vers le nord-est et trente-cinq mètres quatre-vingt-dix-sept (35,97 m) et vingt mètres soixante-treize (20,73 m) vers le sud-est et

borné comme suit: vers le sud-est au chemin public, vers le sud-ouest à la rivière Ouelle, vers le nord-ouest partie au lot 432 et partie au lot 431; à la succession Léa Levesque et vers le nord-est à une partie du lot 431 à la succession Léa Levesque, tel que le tout se trouve avec bâtisses servant d'hôtel dessus construites, circonstances et dépendances. Compris dans ladite vente tous les biens mobiliers se trouvant dans les lieux ci-ayant décrits soit plus particulièrement: 1 comptoir 60 po × 22 po en arborite et cuirette; 4 chaises en bois et cuirette; 1 polisseuse, série 11426 Dustbane; 1 chaudière avec essoreuse à plancher; 1 ouvre-boîte commercial; 19 chaises en fer et cuirette; 5 tables en arborite avec deux pieds en fer doubles; 1 table de billard (Bund); 9 tables en arborite rondes avec pieds en fer; 9 tables carrées en arborite et pieds en fer; 4 bancs de comptoir en bois avec dossier; 1 frigidaire Coca-cola et 1 frigidaire 7-Up; 1 comptoir (bar) en arborite et tapis 188 po × 25 po; 1 lave-vaisselle marque « Doi-Fyn »; 1 fontaine Pepsi 4 sorties simples; 107 verres de tout genre; 1 support à boisson à bouteilles; 1 téléviseur « Zenith » couleurs; 1 caisse enregistreuse mécanique national; 5 tablettes en vitre; 12 distributeurs à boisson; 1 frigidaire sur pieds Coca-cola; 1 bureau en bois avec chaises en bois; 1 coffre-fort; 1 calculatrice « Olivetti »; 2 unités murales « Air conditionnée »; 1 fauteuil vert en cuirette; 2 fauteuils, 2 places en cuirette blanche; 1 fauteuil, une place en cuirette blanche; 1 ensemble de cuisine et 4 chaises; 2 réfrigérateurs « McClary Easy », « Roy »; 1 lave-vaisselle « Général Électric »; 1 table de salon; 1 cuisinière électrique « Bélanger »; 1 cuisinière au gaz propane « L'Islet »; 1 sècheuse « Simplicity »; 1 cadre représentant le rocher Percé; 1 plaque à hot-dog, 24 po Moffat; 1 réfrigérateur de marque « L'Islet »; 1 lit de 54 po avec pied et tête en bois; 1 bureau avec 6 tiroirs et miroir; 1 commode, 4 tiroirs; 1 table de chevet; 1 fauteuil en bois et cuirette verte.

Chambre privée — haut: 1 lit 54 po avec tête en cuirette; 1 commode, 4 tiroirs; 1 chaise étudiant; 1 chaise turquoise en bois et cuirette.

Réserve: 1 caisse de verres à fort incomplète (-12); 1 caisse de verres à réduit incomplète (-26); 2 extincteurs Jensen; vaisselle contenue dans la cuisine (détériorée et désassortie); assiettes, verres, tasses, ustensiles (426 morceaux).

Chambre (location — haut: 1 lit 48 po, tête en bois avec table 4 pattes, bureau; 1 téléviseur noir et blanc R.C.A.; 1 chaise en métal et cuirette, 1 bureau 1 tiroir; 1 bureau, 4 tiroirs et miroir.

Chambre 3: 1 lit simple, 1 chaise, 1 bureau de chevet

Chambre 4: 1 lit simple, 1 chaise, 1 table 12 po × 12 po

Chambre 5: 1 lit 48 po, 1 table 12 po × 12 po, 1 armoire avec miroir

Chambre 6: 1 lit 48 po, 1 table de bar, 1 table 12 po × 12 po, 1 armoire de deux portes avec miroir

Chambre 7: 1 lit simple en fer

Chambre 8: 1 lit simple en fer, 1 bureau 2 tiroirs, 1 chaise en cuirette et bois, 1 armoire avec miroir

Chambre 9: 1 lit 48 po, tête en métal, 1 bureau style coiffeuse

Chambre 10: 2 matelas, 3 sommiers, trois têtes de lit dont une en bois, 2 bureaux, 1 banc en bois

(Toutes les chambres avec couvertures)

Entrée: 2 boîtes (caisses) d'allumettes dont une incomplète; 1 caisse de verres incomplète et désassortie; 1 aspirateur, série 6535 3, commercial.

Lingerie — couloir haut: 1 boîte de petits savons Lux; lingerie contenue dans les deux armoires.

Le tout déclaré immeubles par destination par jugement rendu par l'honorable juge Hubert Walters, le 9 décembre 1983. »

La mise à prix est fixée à vingt-deux mille cinq cent quarante-cinq (22 545,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Kamouraska, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc, suite au jugement rendu par le juge Hubert Walters, le 9 décembre 1983, au bureau d'enregistrement de Kamouraska, 395, Chapleau, Saint-Pascal, le CINQUIÈME jour de MARS 1984 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
JEAN CHARLES FRASER

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Rivière-du-Loup, le 9 janvier 1984

33410

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Kamouraska  
C.S.D.K. 250-05-000221-838  
S. 250-18-000-78-835

**L**A CAISSE POPULAIRE DE ST-LUDGER, corporation légalement constituée en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, faisant affaires au 62.

Témiscouata, Rivière-du-Loup, district de Kamouraska, demanderesse, contre SERGE MICHAUD, domicilié et résidant au 845, Commerciale est, Notre-Dame-du-Lac, district de Kamouraska, et GILLES THÉRIAULT, domicilié et résidant au 55, des Érables, Rivière-du-Loup, district de Kamouraska, défendeurs.

« Une terre située à Saint-Juste-du-Lac, connue et désignée comme étant le lot numéro vingt-un, rang Quatre (lot 20-1, rg IV), Saint-Juste, seigneurie de Madawaska, division d'enregistrement de Témiscouata; contenant cent trois (103) acres en superficie; avec toutes les bâtisses y érigées, circonstances et dépendances; sauf et à distraire les parcelles de terrain cédées au ministère de la Voirie suivant enregistrements numéros 207403 et 230184. Sujet à toute servitude active et passive et notamment celle en faveur du ministère des Transports suivant enregistrement numéro 200372 et celle en faveur d'Hydro-Québec suivant enregistrement numéro 220306. »

La mise à prix est fixée à sept mille cent quarante et un dollars et soixante-quinze centimes (7 141,75 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Kamouraska, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Témiscouata, 65A, rue Iberville, Rivière-du-Loup, le SIXIÈME jour de MARS 1984 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
JEAN CHARLES FRASER

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Rivière-du-Loup, le 10 janvier 1984 33411

## Montmagny

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Beauce  
Nos 350-05-000106-839  
300-18-000235-834

**B**ANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée résultant de la fusion et continuant depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970 S.R.C., chap. B-1, art. 100), 440, boulevard Dorchester ouest, Montréal, H2Z 1V7, demanderesse, contre MARIE-LOUIS LA-

CHANCE, domiciliée et résidant au 272, Grande-Ligne, Saint-Damien, comté de Bellechasse, G0R 2Y0, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Bellechasse, mis en cause.

« Un terrain avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro dix-neuf, rang Cinq (ptie 19, rg 5), canton de Buckland, division d'enregistrement de Bellechasse, mesurant mesures anglaises, plus ou moins, tel que clôturé, soixante pieds et sept dixièmes et quarante-sept pieds et soixante-dix-huit centièmes (60,7 pi et 47,78 pi) dans sa ligne nord, cent quarante-huit pieds (148 pi) dans sa ligne nord-est, trente-huit pieds et quatre-vingt-dix-sept centièmes et cent douze pieds et quatre dixièmes (38,97 pi et 112,4 pi) dans sa ligne sud-est, quatre-vingt-treize pieds et sept dixièmes et quatre-vingt-sept pieds et sept dixièmes (93,7 pi et 87,7 pi) dans sa ligne sud-ouest, cinquante-six pieds et un dixième (56,1 pi) dans sa ligne nord-ouest, borné comme suit: vers le nord-ouest par la rivière; vers le nord par le chemin public (route 279); vers le nord-est par Josaphat Vallières et vers le sud-est et le sud-ouest par Maurice Brochu ou représentants. Tel que le tout se trouve actuellement, avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. Et notamment celle mentionnée dans un acte de vente enregistré à Bellechasse sous le numéro 123262. »

La mise à prix est fixée à 3 691,55 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle 1,01, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Bellechasse, 23, avenue Chanoine-Audet, Saint-Raphaël, le MERCREDI VINGT-DEUXIÈME jour de FÉVRIER 1984 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
GEMMA NICOLE

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montmagny, le 16 janvier 1984 33256

Le shérif adjoint,  
PAUL ST-MARTIN

## Montréal

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-004395-834

**B**ANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, corps politique ayant son siège social et son principal établissement pour la province de Québec dans les ville et district de Montréal, demanderesse, contre GILBERT ROZON, résidant et domicilié dans la province de Québec au 4392, Saint-Hubert, ville et district de Montréal, *ET AL.*, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement situé sur le coté sud-ouest de la rue Saint-Hubert, ville de Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro quatre-vingt-quatorze A de la subdivision officielle du lot originaire numéro douze (12-94A) des plan et livre de renvoi officiels du village de Saint-Jean-Baptiste, division d'enregistrement de Montréal, mesurant vingt-deux pieds et cinq centièmes de pied (22,05 pi) de largeur sur cent neuf pieds et soixante-quinze centièmes de pied (109,75 pi) de profondeur et contenant en superficie deux mille quatre cent vingt-trois pieds carrés (2 423 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises. Avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, notamment une maison portant les numéros 4388, 4390 et 4392 de ladite rue Saint-Hubert, ville de Montréal, dont le mur latéral sud-est et la cloison arrière sont mitoyens. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, inhérentes audit immeuble, notamment la servitude de vue établie contre et au profit dudit immeuble, créée aux termes de l'acte reçu devant Ronald E. Laviolette, notaire, le huit juin mil neuf cent soixante-seize (1976) et dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2698452. »

La mise à prix est fixée à 16 372,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le VINGT-HUITIÈME jour de FÉVRIER 1984 à QUATORZE heures TRENTE.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 9 janvier 1984

33341

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-006579-831

**B**ANQUE DE MONTRÉAL, corps politique dûment incorporé selon la loi, ayant son siège social et un bureau principal au 129, rue Saint-Jacques, ville et district de Montréal, demanderesse, contre RÉAL GOULET, domicilié et résidant au 4465, rue Dozois, Saint-Hubert, district de Montréal, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de CHAMBLY, mis en cause.

« Un emplacement situé en la ville de Saint-Hubert, connu et désigné comme étant le lot numéro soixante-quatorze de la subdivision du lot originaire numéro cent soixante-quatre (164-74) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Hubert; avec bâtisse dessus érigée portant le numéro 4465, rue Dozois. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes audit immeuble et plus spécialement sujet à une servitude en faveur d'Hydro-Québec *et al.* enregistrée au bureau d'enregistrement de la division de Chambly sous le numéro 340717. »

La mise à prix est fixée à 10 777,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, QC, le VINGT-NEUVIÈME jour de FÉVRIER 1984 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,  
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 9 janvier 1984

33342

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
 Cour supérieure — District de Montréal  
 No 500-05-006640-831

**BANQUE NATIONALE DU CANADA**, demanderesse, contre **AUGUSTE DESAUTELS**, résidant et domicilié au 427, rue Proulx, Longueuil, district de Montréal, défendeur, et **LE RÉGISTRATEUR de Chambly**, mis en cause.

« Un emplacement situé en la ville de Longueuil, connu et désigné comme étant la subdivision officielle numéro deux cent vingt du lot originaire numéro quatre-vingt-dix-sept (97-220) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil; de forme irrégulière, mesurant soixante-quinze pieds (75 pi) dans sa ligne nord-est, cent pieds (100 pi) dans sa ligne sud-est, quarante-cinq pieds et quatorze centièmes (45,14 pi) dans la ligne sud-ouest, en front sur la rue Proulx, et cent quatre pieds et trente-six centièmes (104,36 pi) dans la ligne ouest, mesures anglaises. Avec la maison y érigée, portant le numéro d'immeuble 427, rue Proulx, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 12 194,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoine, édifice Montval, Longueuil, QC, le VINGT-NEUVIÈME jour de FÉVRIER 1984 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
 PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif  
 Cour supérieure  
 Montréal, le 9 janvier 1984 33343

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
 Cour supérieure — District de Montréal  
 No 500-05-006640-831

**BANQUE NATIONALE DU CANADA**, demanderesse, contre **LUCIEN THIBODEAU**, résidant et domicilié au 97, Plaisance, Longueuil, district de Montréal, défendeur, et **LE RÉGISTRATEUR de Chambly**, mis en cause.

« Un immeuble situé en la ville de Longueuil sur la rue Plaisance, connu et désigné comme étant le lot numéro quarante-trois de la subdivision du lot originaire numéro quatre-vingt-dix-sept (97-43) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil, division d'enregistrement de Chambly, mesurant soixante pieds (60 pi) de largeur par quatre-vingt-dix pieds (90 pi) de profondeur, contenant en superficie cinq mille quatre cent pieds carrés (5 400 pi<sup>2</sup>), le tout mesures anglaises, avec la maison dessus érigée, portant le numéro d'immeuble 97, rue Plaisance, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 12 992,25 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoine, édifice Montval, Longueuil, QC, le VINGT-TROISIÈME jour de FÉVRIER 1984 à DIX heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
 PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif  
 Cour supérieure  
 Montréal, le 9 janvier 1984 33344

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
 Cour supérieure — District d'Iberville  
 No 755-05-000309-839

**CAISSE POPULAIRE DE DELSON**, régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant un bureau au 12, rue Sainte-Thérèse, Delson, district de Montréal, demanderesse, contre **DANIEL LAPIERRE**, résidant et domicilié au 163, 5<sup>e</sup> Avenue, Saint-Constant, district de Montréal, et **JEANE PICHÉ**, épouse séparée de biens dudit Daniel Lapierre, résidant et domicilié au 163, 5<sup>e</sup> Avenue, Saint-Constant, district de Montréal, défendeurs, et **LE RÉGISTRATEUR de Laprairie**, mis en cause.

L'immeuble des défendeurs:

« Un emplacement situé en la ville de Saint-Constant, division d'enregistrement de Laprairie, ayant front sur la 5<sup>e</sup> Avenue, désigné au cadastre officiel de la paroisse

de Saint-Constant, comme suit: savoir: le lot numéro quarante-sept de la subdivision du lot originaire numéro deux cent quarante et un (241-47); avec les bâtisses y érigées, dont une maison portant le numéro d'immeuble 163, 5<sup>e</sup> Avenue ».

La mise à prix est fixée à 11 223,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laprairie, 214, rue Saint-Ignace, La Prairie, QC, le VINGT-SEPTIÈME jour de FÉVRIER 1984 à QUATORZE heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 9 janvier 1984

33345

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-013667-835

**C**IE NORTHERN PACKERS INC., corps politique légalement constitué, dûment incorporé selon la loi, ayant son siège social et son bureau principal, ville et district de Montréal, 1201, rue Mill, demanderesse, contre 108658 CANADA INC., corps politique et constitué, dûment incorporé selon la loi, ayant son siège social et son bureau principal dans les ville et district de Montréal, 800, carré Victoria, local 3400, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Premier immeuble:

« Un emplacement ayant front sur l'avenue Madison, en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro cinq cent cinquante et un de la redivision du lot originaire numéro cent soixante-deux (162-551) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal; avec bâtisse y érigée portant le numéro 2260, avenue Madison, ville de Montréal, dont le mur sud-est est mitoyen. »

La mise à prix est fixée à 97 458,00 \$.

Deuxième immeuble:

« Un emplacement ayant front sur l'avenue Madison, au coin du boulevard de Maisonneuve, ville de Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro cinq cent cinquante-deux de la redivision du lot originaire numéro cent soixante-deux (162-552) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal; avec bâtisse y érigée portant le numéro 2240, avenue Madison, ville de Montréal, dont le mur nord-ouest est mitoyen.

Les deux susdits emplacements assujettis à une servitude réciproque de droit de vue, le tout tel que plus amplement détaillé selon les termes d'un certain acte notarié enregistré au bureau d'enregistrement pour la division de Montréal, sous le no 2886860 et également assujettis au droit de passage, le tout tel que plus amplement stipulé selon les termes d'un certain acte notarié enregistré audit bureau d'enregistrement sous le no 2091420. Ainsi, lesdites propriétés existent maintenant, ensemble, avec tous leurs droits, membres et appartenances, sans exception ou réserve d'aucune sorte. »

La mise à prix est fixée à 103 535,25 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus séparément au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le VINGT-TROISIÈME jour de FÉVRIER 1984 à QUATORZE heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 5 janvier 1984

33346

*Venditioni exponas*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-016850-818

**F**ERME DE GIBIER EL RANCHO INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 300, rue Lafrenière, Saint-Édouard, district d'Iberville, demanderesse, contre PÉNICHE IMPORTA-

TION ET EXPORTATION, J. GASPARD & FILS INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau au 4060, rue Coloniale, Montréal, dit district, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un immeuble ayant front sur l'avenue Coloniale, ville de Montréal, connu et désigné comme étant les lots numéros trois cent vingt-quatre et trois cent vingt-cinq (324-325) aux plan et livre de renvoi officiels du village de Saint-Jean-Baptiste; avec les bâtisses y érigées portant le numéro 4060, avenue Coloniale, ville de Montréal. »

La mise à prix est fixée à 9 129,75 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le VINGT-QUATRIÈME jour de FÉVRIER 1984 à QUATORZE heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 9 janvier 1984

33348

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-017028-828

**J**ARDINS ROYAL LTÉE, corporation dûment constituée en vertu de la loi, ayant son bureau 402, rue Saint-Dominique, Montréal, demanderesse, contre BORIS LEMCOVITZ, domicilié et demeurant au 26, place Holtham, Côte-Saint-Luc, Montréal, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue Sainte-Famille, ville de Montréal, mesurant soixante et onze pieds (71 pi) en front le long de la rue Sainte-Famille, soixante-neuf pieds et six dixièmes de pied (69,6 pi) en arrière le long de la ruelle selon les mesures prises sur le terrain mais soixante et onze pieds (71 pi) selon les plan et livre de renvoi officiels, par une profondeur de cent trente pieds (130 pi) selon les plan et livre de renvoi officiels mais cent trente et un pieds et deux

dixièmes de pied (131,2 pi) dans sa ligne sud-est et cent trente et un pieds (131 pi) dans sa ligne nord-ouest selon les mesures prises sur le terrain et étant composé de:

a) Le lot numéro quarante et un A (41A) aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Laurent, mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur par cent trente pieds (130 pi) de profondeur; et

b) le lot numéro deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro quarante et un (41-2) auxdits plan et livre de renvoi officiels, mesurant vingt et un pieds (21 pi) de largeur par cent trente pieds (130 pi) de profondeur.

Toutes les mesures ci-dessus sont en mesures anglaises et plus ou moins.

Avec bâtisse dessus érigée portant le numéro 3601 de ladite rue Sainte-Famille. Avec et sujet à une servitude réciproque de droit de vue, telle que créée et plus amplement décrite dans un acte reçu devant G. Barry, notaire, le quinze novembre mil neuf cent soixante-sept (1967) et enregistré à Montréal, sous le numéro 2027736. Avec droit de passage en commun avec les autres dans la ruelle située à l'arrière dudit emplacement. Tel que le tout se trouve présentement avec tous ses droits, circonstances et dépendances et sans exception ni réserve d'aucune sorte. »

La mise à prix est fixée à 749 250,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le VINGT-SEPTIÈME jour de FÉVRIER 1984 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 9 janvier 1984

33349

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Montréal

No 500-05-004566-830

**M.** LOUIS-JEAN RICHER, homme d'affaires, domicilié et résidant au 676, Dublin, Mont-Saint-Hilaire, district de Saint-Hyacinthe, demandeur, contre M. MARCEL NOTZ, architecte paysagiste, domicilié et résidant au 6360, route Rougemont, Saint-Jean-Baptiste, district de Saint-Hyacinthe, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Laprairie, mis en cause.

« Un terrain vacant situé à Candiac, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro deux cent trente-six (ptie 236) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Philippe, division d'enregistrement de Laprairie. Ladite partie du lot 236 mesure cent cinquante-cinq pieds (155 pi) dans ses lignes nord-est et sud-ouest, trois cent vingt-deux pieds et six dixièmes de pied (322,6 pi) dans ses lignes sud-est et nord-ouest et bornée au nord-est, au nord-ouest, au sud-est et au sud-ouest par le lot 236, le tout mesures anglaises et plus ou moins. Sujet ledit emplacement à une servitude de passage enregistré à Laprairie sous le numéro 138952. Le tout tel qu'il appert d'un plan d'arpentage préparé par l'arpenteur Gérard Bégis, le 27 août 1976, dossier no 3-268-620, dont copie demeure annexée à la minute 5051 du notaire Jean-Guy Demers, Brossard, QC »

La mise à prix est fixée à 14 364,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laprairie, 214, rue Saint-Ignace, La Prairie, QC, le VINGT-SEPTIÈME jour de FÉVRIER 1984 à QUINZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 9 janvier 1984

33350

**Québec***Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Québec

C.S.Q. 200-05-001634-836

S. 200-18-000332-831

**B**ANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, corporation légalement constituée par une loi du Parlement du Canada, ayant un bureau à Québec, district de Québec, demanderesse, contre GARAGE R. DÉRY INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 3439, boulevard Hamel ouest, Les Saules, QC, district de Québec; *ET AL.*, défendeurs.

« Un emplacement sis en la ville de Québec, district Les Saules, étant les lots connus et désignés sous les numéros (25-3, 25-4-1 et 25-7) trois, quatre-un et sept de la subdivision du lot originaire vingt-cinq du cadastre officiel de la paroisse de L'Ancienne-Lorette, division d'enregistrement de Québec, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, le tout sujet à une servitude avec tout droit de passage, telle que constituée en faveur des immeubles ci-dessus décrits et hypothéqués contre une lisière de terrain distraite du lot (25 n.s.) vingt-cinq non subdivisé du cadastre de l'Ancienne-Lorette, le tout tel qu'établi en un acte reçu par Jean-Paul Cadrin, notaire, le 27 octobre 1962, enregistré en la division d'enregistrement de Québec, le 2 novembre 1962 sous le numéro 517038.

Immeubles par destination: les biens meubles plus particulièrement mais sans restriction l'ameublement, la machinerie, l'outillage, l'équipement, engins, fournaies, bouilloires, moteurs et accessoires, propriété de la défenderesse et garnissant actuellement les immeubles ci-haut décrits. »

La mise à prix est fixée à douze mille deux cent quarante-six dollars et vingt-cinq cents (12 246,25 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le VINGT-SEPTIÈME jour de FÉVRIER 1984 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
GHISLAINE GINGRAS

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Québec, le 21 janvier 1984

33381

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Québec

C.S.Q. 350-05-000205-821

S. 200-18-000347-839

**B**ANQUE NATIONALE DU CANADA, 440, boulevard Dorchester ouest, Montréal, QC, demanderesse, contre YVES BERTRAND, domicilié à Sainte-Marie de Beauce, défendeur.

« Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro quatre cent soixante-treize (ptie 473) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Nicolas, division d'enregistrement de Lévis, lequel immeuble mesure, mesures anglaises, et plus ou moins, cinq cent quarante-deux pieds et six pouces (542 pi 6 po) en front le long d'un chemin de service du ministère de la Voirie par mille dix-sept pieds et six pouces (1 017 pi 6 po) de profondeur, et est borné, vers le nord-ouest, par le chemin de service du ministère de la Voirie, vers le nord-est par le lot 472 du cadastre susdit et propriété de David Demers ou représentants, vers le sud-est par le résidu dudit lot 473 propriété de la Société Belle-Vue Limitée ou représentants, et vers le sud-ouest par un chemin projeté étant également partie dudit lot 473 et propriété de la Société Belle-Vue Limitée ou représentants; circonstances et dépendances, et servitudes actives et passives. »

La mise à prix est fixée à mille neuf cent dix-neuf dollars (1 919,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lévis, 6, route Trans-Canada ouest, Lévis, le VINGT-HUITIÈME jour de FÉVRIER 1984 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
GHISLAINE GINGRAS

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Québec, le 21 janvier 1984

33382

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Québec

C.S.Q. 200-05-004067-836

C.M.B. C 1680-82

S. 200-18-000357-838

**L**A VILLE DE BEAUPORT, corps politique légalement constitué, ayant son siège social au 577, avenue Royale, Beauport, QC, demanderesse, contre CLÉMENT BEAUPRÉ, 2157-18<sup>e</sup> Rue, Québec, QC, défendeur.

« Lot 1060-P.: de figure irrégulière, borné au nord-est par une partie du lot originaire mille cinquante-neuf (1059-P.), borné au sud-est par une partie de la subdivision A du lot originaire neuf cent trente et un (931-A-P.), borné au sud-ouest par une partie du lot originaire mille soixante (1060-P.), borné au nord-ouest par le lot originaire mille deux cent vingt-trois (1223) n.s., mesurant mille trois cent trente-huit mètres (1 338 m) dans sa ligne nord-est, dix mètres (10 m) dans sa ligne sud-est, huit mètres (8 m) dans sa ligne nord-ouest, contenant en superficie treize mille cinq cent quatre-vingt-un mètres carrés (13 581 m<sup>2</sup>), m.a. Tous du cadastre officiel de la paroisse de Beauport, division d'enregistrement de Québec, le tout avec circonstances et dépendances.

Localisation: concession Saint-Ignace. »

La mise à prix est fixée à cent vingt et un dollars et vingt-sept cents (121,27 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le DEUXIÈME jour de MARS 1984 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
GHISLAINE GINGRAS

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Québec, le 21 janvier 1984

33383

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
 Cour supérieure — District de Québec  
 C.S.Q. 200-05-004068-834  
 C.M.B. C 1682-82  
 S. 200-18-000358-836

**L**A VILLE DE BEAUPORT, corps politique légalement constitué, ayant son siège social au 577, avenue Royale, Beauport, QC, demanderesse, contre CLÉMENT BEAUPRÉ, 2157-18<sup>e</sup> Rue, Québec, QC, défendeur.

« Lot 1062-P.: de figure irrégulière, borné au nord-est par une partie du lot originaire mille soixante-deux (1062-P.) (prolongement du chemin Bourg-Talon), au sud-est par une partie du lot originaire mille soixante-deux (1062-P.), au sud-ouest par une partie du lot originaire mille soixante-trois (1063-P.), au nord-ouest par une partie du lot originaire mille soixante-deux (1062-P.), mesurant deux cent soixante-quatre mètres (264 m) dans sa ligne nord-est, vingt-six mètres (26 m) dans ses lignes sud-est et nord-ouest, deux cent soixante-deux mètres (262 m) dans sa ligne sud-ouest, contenant en superficie six mille cinquante-sept mètres carrés (6 057 m<sup>2</sup>), m.a. Tous du cadastre officielle de la paroisse de Beauport, division d'enregistrement de Québec, le tout avec circonstances et dépendances.

Localisation: concession Saint-Ignace. »

La mise à prix est fixée à soixante-quatre dollars et trente-cinq cents (64.35 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le DEUXIÈME jour de MARS 1984 à DIX heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
 GHISLAINE GINGRAS

Bureau du shérif  
 Cour supérieure  
 Québec, le 21 janvier 1984

33384

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
 Cour supérieure — District de Québec  
 C.S.Q. 200-05-004065-830  
 C.M.B. C 1681-82  
 S. 200-18-000359-834

**L**A VILLE DE BEAUPORT, corps politique légalement constitué, ayant son siège social au 577, avenue Royale, Beauport, QC, demanderesse, contre CLÉMENT BEAUPRÉ, 2157-18<sup>e</sup> Rue, Québec, QC, défendeur.

« Lot 1061-P.: de figure régulière, borné au nord-est par une partie du lot originaire mille soixante (1060-P.), borné au sud-est par la subdivision quatre du lot originaire mille soixante et un (1061-4), borné au sud-ouest par une partie de la subdivision A, du lot originaire mille soixante et un (1061-A-P.), au nord-ouest par une partie du lot originaire mille soixante et un (1061-P.), mesurant deux cent quarante-huit mètres (248 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest, vingt-quatre mètres (24 m) dans ses lignes sud-est et nord-ouest.

Lot 1061-A-P.: de figure régulière, borné au nord-est par une partie du lot originaire mille soixante et un (1061-P.), au sud-est par une partie de la subdivision A, du lot originaire mille soixante et un (1061-A-P.), au sud-ouest par une partie de la subdivision A, du lot originaire mille soixante et un (1061-A-P.) et au nord-ouest par une partie de la subdivision A, du lot originaire mille soixante et un (1061-A-P.), mesurant deux cent quarante-huit mètres (248 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest.

Les lots 1061-P. et 1061-A-P., contiennent en superficie six mille trois cent dix-sept mètres carrés (6 317 m<sup>2</sup>). Tous du cadastre officiel de la paroisse de Beauport, division d'enregistrement de Québec, le tout avec circonstances et dépendances.

Localisation: concession Saint-Ignace. »

La mise à prix est fixée à cent trente-trois dollars et soixante-cinq cents (133.65 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le DEUXIÈME jour de MARS 1984 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
GHISLAINE GINGRAS

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Québec, le 21 janvier 1984

33385

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Québec  
C.S.Q. 200-05-004066-838  
C.M.B. C 1683-82  
S. 200-18-000360-832

**L**A VILLE DE BEAUPORT, corps politique légalement constitué, ayant son siège social au 577, avenue Royale, Beauport, QC, demanderesse, contre CLÉMENT BEAUPRÉ, 2157-18<sup>e</sup> Rue, Québec, QC, défendeur.

« Lot 1061-A-P.: de figure régulière, borné au nord-est par une partie de la subdivision A, du lot originaire mille soixante et un (1061-A-P.), au sud-est par une partie du lot originaire neuf cent trente-deux (932-P.), une partie de la subdivision A du lot originaire neuf cent trente et un (931-A-P.), au sud-ouest par une partie du lot originaire mille soixante-deux (1062-P.), au nord-ouest par une partie de la subdivision A, du lot originaire mille soixante et un (1061-A-P.), mesurant environ sept cent quatre-vingt-dix mètres (790 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest, mesurant treize mètres (13 m) dans ses lignes sud-est et nord-ouest.

Lot 1062-P.: de figure régulière, borné au nord-est par une partie de la subdivision A, du lot originaire mille soixante et un (1061-A-P.), au sud-est par une partie du lot originaire neuf cent trente-deux (932-P.), au sud-ouest par une partie du lot originaire mille soixante-deux (1062-P.), au nord-ouest par une partie du lot originaire mille soixante-deux (1062-P.), mesurant environ sept cent quatre-vingt-dix mètres (790 m).

Les lots 1061-A-P. et 1062-P. contiennent en superficie dix mille deux cent soixante-dix-sept mètres carrés (10 277 m<sup>2</sup>). Tous du cadastre officiel de la paroisse de Beauport, division d'enregistrement de Québec, le tout avec circonstances et dépendances.

Localisation: concession Saint-Ignace. »

La mise à prix est fixée à deux cent soixante-deux dollars et trente-cinq cents (262,35 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour

ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le DEUXIÈME jour de MARS 1984 à ONZE heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
GHISLAINE GINGRAS

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Québec, le 21 janvier 1984

33386

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Québec  
C.S.Q. 200-05-004030-834  
C.M.B. C 2008-83  
S. 200-18-000341-832

**L**A VILLE DE BEAUPORT, corps politique légalement constitué, ayant son siège social au 577, avenue Royale, Beauport, QC, demanderesse, contre WELLIE SEABORN, 716, rue de La Salle, Québec, QC, défendeur.

« Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision trente-six du lot originaire mille cinq cent quarante-quatre (1544-36) du cadastre officiel de la paroisse de Beauport, division d'enregistrement de Québec, le tout avec bâtisses, circonstances et dépendances.

Localisation: 160, rue des Amis. »

La mise à prix est fixée à deux mille cent trois dollars et soixante-quinze cents (2 103,75 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le PREMIER jour de MARS 1984 à DIX heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
GHISLAINE GINGRAS

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Québec, le 21 janvier 1984

33387

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
 Cour supérieure — District de Québec  
 C.S.Q. 200-05-004584-814  
 S. 200-18-000361-830

**L**A CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DES BOIS-FRANCS, maintenant représentée dans ses droits et recours par la SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DES BOIS-FRANCS en vertu de la Loi sur les sociétés d'entraide économique du Québec, ayant son siège social au 233, boulevard Bois-Francs sud, Victoriaville, demanderesse, contre LES MEUBLES ARPEC LTÉE, corporation légalement constituée, ayant son siège social 10<sup>e</sup> Avenue, Deschaillons, comté de Lotbinière, district de Québec, défenderesse.

« Un terrain situé en la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, contenant cinq cent pieds (500 pi) de profondeur sur la largeur de cent cinquante pieds (150 pi) dans la ligne nord et de cent trente-cinq pieds (135 pi) dans la ligne sud, le tout plus au moins. Borné à un bout au nord à partie du lot 159 appartenant à Jean-Noël Chandonnet et à la rue, à l'autre bout au sud à partie du lot 159 appartenant à Armand Fiset, d'un côté au nord-est au terrain de Roger Rheault et de l'autre côté au sud-ouest à partie dudit lot 159 appartenant à Jules Lemay ou représentants. Lequel terrain est connu et désigné comme étant une partie du lot cent cinquante-neuf (ptie 159) du cadastre officiel du comté de Lotbinière, pour la paroisse de Saint-Jean-Deschaillons, avec manufacture dessus construite, circonstances et dépendances. Ledit immeuble avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes pouvant le concerner, et notamment sujet à un droit de passage en faveur du terrain propriété de Jules Lemay ou représentants pour communiquer avec la rue publique suivant acte enregistré sous le no 103256, et également sujet à une servitude en faveur d'Hydro-Québec pour ligne électrique, suivant acte enregistré sous le numéro 122529. »

La mise à prix est fixée à vingt-sept mille sept cent vingt-huit dollars et soixante-dix cents (28 728,70 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lotbinière, 6296, rue Principale, Sainte-Croix, le PREMIER jour de MARS 1984 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
 GHISLAINE GINGRAS

Bureau du shérif  
 Cour supérieure  
 Québec, le 21 janvier 1984

33388

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
 Cour supérieure — District de Québec  
 C.S.Q. 200-05-003764-839  
 C.P.Q. 200-02-005303-831  
 S. 200-18-000264-836

**C**AISSE DESJARDINS DE FINANCEMENT LÉVIS, 45, route Trans-Canada ouest, Lévis, district judiciaire de Québec, demanderesse, contre RAOUL-ANDRÉ BOUCHARD, domicilié au 106, rue Lockwell, Québec, district de Québec, défendeur.

« a) Les subdivisions trente-quatre, trente-cinq et trente-six du lot numéro cent treize (113-34, 113-35, et 113-36) du cadastre officiel pour la paroisse de Sainte-Catherine, division d'enregistrement de Portneuf;

b) Les subdivisions quinze, seize et dix-sept du lot numéro cent quatorze (114-15, 114-16, 114-17) du susdit cadastre;

Le tout sans bâtisse.

Ces immeubles comprennent les immeubles par destination, c'est-à-dire l'outillage, la machinerie, les meubles meublants et autres objets mobiliers semblables placés par l'emprunteur dans les lieux hypothéqués, pour compléter son exploitation. »

La mise à prix est fixée à deux mille cinq cent quarante-neuf dollars et vingt-cinq cents (2 549,25 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc suivant jugement de Me Gérard Grenier, protonotaire spécial, le 13 décembre 1983.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Portneuf, 185, route Nationale, Cap-Santé, le VINGT-NEUVIÈME jour de FÉVRIER 1984 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
GHISLAINE GINGRAS

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Québec, le 21 janvier 1984 33389

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Québec  
C.S.Q. 200-05-002544-836  
S. 200-18-000343-838

**C**AISSE POP. ST-JEAN DESCHAILLONS, corps politique légalement constituée, ayant son bureau au 100, 16<sup>e</sup> Avenue, Deschaillons, comté de Lotbinière, QC, G0S 1G0, district de Québec, demanderesse, contre JEAN GUAY, domicilié et résidant au 985, Marie-Victorin, Deschaillons, comté de Lotbinière, district de Québec, G0S 1G0, défendeur.

« Un emplacement situé en le village de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, au sud-est de la route Marie-Victorin, contenant quarante-trois pieds (43 pi) de largeur sur la profondeur cent cinquante pieds (150 pi), mesures anglaises. Borné à un bout, vers le nord-ouest, à la route Marie-Victorin, à l'autre bout, vers le sud-est, par partie du lot 135 appartenant à Armand Bernier d'un côté, vers le nord-est, à une rue publique et de l'autre côté, vers le sud-ouest, par le lot 131 appartenant à Gérard Desrochers. Lequel terrain est connu et désigné comme étant une partie du lot cent trente-cinq (ptie 135) du cadastre officiel du comté de Lotbinière pour la paroisse de Saint-Jean-Deschaillons, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. À distraire dudit immeuble la lisière de terrain vendu à la municipalité du village de Deschaillons-sur-Saint-Laurent pour l'élargissement de la route Marie-Victorin suivant acte enregistré sous le no 117200. »

La mise à prix est fixée à dix mille deux cents dollars (10 200,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lotbinière, 6296, rue Principale, Sainte-Croix, le VINGT-HUITIÈME jour de FÉVRIER 1984 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
GHISLAINE GINGRAS

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Québec, le 21 janvier 1984 33391

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Québec  
C.S.Q. 200-05-001992-838  
S. 200-18-000284-834

**C**AISSE POPULAIRE DE STE-URSULE, corps politique régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 3455, boulevard Nelson, Sainte-Foy, QC, demanderesse, contre LÉON SIMARD dit RACINE, domicilié et résidant au 1013, rue Louvain, Sainte-Foy, QC, défendeur.

« Un immeuble désigné comme étant la subdivision quatorze du lot originaire numéro deux cent soixante (260-14) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Foy, division d'enregistrement de Québec, avec bâtisse ci-dessus construite portant le numéro d'immeuble 1013, rue Louvain, Sainte-Foy, QC, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à deux mille neuf cent soixante-quinze dollars (2 975,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le PREMIER jour de MARS 1984 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
GHISLAINE GINGRAS

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Québec, le 21 janvier 1984 33393

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
 Cour supérieure — District de Québec  
 C.S.Q. 200-05-002945-793  
 S. 6133

**L**A CAISSE POPULAIRE ST-FRANÇOIS D'ASSISE, corporation régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son bureau principal au 1310, 1<sup>re</sup> Avenue, Québec, demanderesse, contre CLAUDETTE FECTEAU-CHABOT, domiciliée au 1214, Maguire, Sillery, et CHARLES E. GLACKMEYER, domicilié au 1142, Raymond-Casgrain, appartement 3, Québec, défendeurs.

« Une terre mesurant environ quatre arpents et demi (4½ arp) de largeur, étant formée du lot originaire numéro cinq cent quarante-sept (547) et du lot originaire numéro cinq cent quarante-six (546) du cadastre officiel pour la paroisse de Château-Richer, division d'enregistrement de Montmorency, bornée vers le sud-ouest à la rivière Sault-à-la-Puce, vers le nord-est au trait-carré, vers le nord-ouest au lot 548 (propriété de monsieur Ernest Barrette ou représentants) et vers le sud-est à l'autre moitié du lot 546 (propriété de dame Benoit Davidson (Jeannette Davidson) et de M. Lucien Davidson); les lignes nord-ouest et sud-est du lot ci-haut désigné sont très imprécises et advenant l'arpentage si la largeur de 4½ arpents se trouvait inexacte, le surplus ou le déficit sera au profit de l'acquéreur; un trait-carré a été tiré avec le Séminaire de Québec dans les lignes nord-est de l'immeuble ci-haut désigné et ce, à la limite du partage des eaux de façon à céder le versant nord-est au Séminaire de Québec. Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, avec servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, sans exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à six mille quatre cent un dollars et trois cents (6 401.03 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Montmorency, 7007, avenue Royale, Château-Richer, le VINGT-NEUVIÈME jour de FÉVRIER 1984 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
 GHISLAINE GINGRAS

Bureau du shérif  
 Cour supérieure  
 Québec, le 21 janvier 1984

33390

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
 Cour supérieure — District de Québec  
 C.S.Q. 200-05-001761-837  
 S. 200-18-000356-830

**C**AISSE POPULAIRE ST-MALO, régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 150, Marie-de-l'Incarnation, Québec, district de Québec, demanderesse, contre LÉON MARCOUX, domicilié et résidant au 332, Marie-Louise, Québec, et FRANCINE MORIN, domiciliée et résidant au 332, Marie-Louise, Québec, défendeurs.

« La moitié indivise de l'immeuble lui appartenant lequel est connu et désigné comme étant la juste moitié nord-est du lot deux mille cinquante-sept (2057-½-N.-E.) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Sauveur, division d'enregistrement de Québec, mesurant vingt et un pieds et six pouces (21 pi 6 po) de largeur sur une profondeur de soixante-quatre pieds (64 pi) plus ou moins, borné au nord par la rue Saint-Bonaventure, à l'est par le lot 2058, au sud par une partie du lot 2052 et à l'ouest par le résidu dudit lot 2057. Le tout avec la maison dessus construite portant le numéro d'immeuble 639, rue Saint-Bonaventure, Québec, QC, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et soixante-quinze cents (2 499.75 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le VINGT-NEUVIÈME jour de FÉVRIER 1984 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
 GHISLAINE GINGRAS

Bureau du shérif  
 Cour supérieure  
 Québec, le 21 janvier 1984

33392

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
 Cour supérieure — District de Québec  
 C.S.Q. 200-05-001061-832  
 S. 200-18-000352-839

**P**AUL-ARTHUR TREMBLAY, domicilié et résidant au 2130, de Fondville, Québec, district de Québec, demandeur, contre RÉJEAN NOËL, domicilié et rési-

dant au 134, rue Garceau, Courcellette, Valcartier, district de Québec, défendeur.

« Un emplacement composé de la redivision un de la subdivision quatre cent trente du lot originaire numéro quatre cent trente-cinq (435-430-1) et de la redivision un de la subdivision quatre cent vingt-neuf du lot originaire numéro quatre cent trente-cinq (435-429-1) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Roch-Nord, division d'enregistrement de Québec. Tel que le tout est actuellement, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et portant le numéro d'immeuble 164, de l'Espinay, Québec, et sujet à une servitude de destination par père de famille aux termes des actes enregistrés à Québec sous les numéros 596859 et 597798. »

La mise à prix est fixée à neuf mille sept cent vingt et un dollars et vingt-cinq cents (9 721,25 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le VINGT-SEPTIÈME jour de FÉVRIER 1984 à DIX heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
GHISLAINE GINGRAS

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Québec, le 21 janvier 1984

33394

## Roberval

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Roberval  
No 500-05-010105-83-9  
S. 155-18-000030-83-7

**ROGER L. BEAULIEU**, Conseil de la Reine, avocat, résidant et domicilié au 3044, chemin Saint-Sulpice, ville et district de Montréal, province de Québec, partie demanderesse, contre ENERTOURBE INC., corporation dûment constituée, ayant son siège social dans la Communauté urbaine de Montréal, province de Québec, et ayant élu domicile chez Deloitte, Haskins, 1, place Ville-Marie, 32<sup>e</sup> étage, ville et district de Montréal, province de Québec, a/s du président

de son Conseil, M. Keith Horsburgh, partie défenderesse, et LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté aux droits de la province, département de l'Énergie et des Ressources, bureau du directeur des greffes de Montréal, 1, Notre-Dame est, ville et district de Montréal, province de Québec, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, partie mise en cause.

### Description:

« Bail minier, no 725 (superficiaire et souterrain) émis par le Gouvernement du Québec à la défenderesse sur les immeubles suivants: les lots 11 à 16, rang 11, le lot 15, la demie sud-est des lots 17 et 18, rang 111, ainsi que le lot 16, rang 111 (distraction faite de la partie de ce lot 16 sous « bail a ferme » no 698, d'une superficie de 7,89 hectares, accordé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le tout, aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Milot, division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, comprenant une superficie de 360,11 hectares. »

#### a) Permis de mise en valeur:

No 370177, sur les claims 01 et 02, situés dans Milot, lot 018, rang 03 et lot 017, rang 03, respectivement, lequel permis affecte les lots originaux dix-huit A et dix-huit B, et dix-sept, rang 111 (18-A et 18-B) et 17, rang 111) respectivement aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Milot, division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest.

No 370178, sur les claims 01 et 02, situés dans Milot, lot 016, rang 03 et lot 015, rang 03 respectivement, lequel permis affecte les lots originaux seize-A et seize-B, et quinze-A et quinze-B, rang III (16-A et 16-B et 15-A et 15-B, rang III) respectivement aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Milot, division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest.

No 370179, sur les claims 01 et 02, situés dans Milot, lot 014, rang 03 et lot 013, rang 03 respectivement, lequel permis affecte les lots originaux quatorze et treize, rang III (14 et 13, rang III) respectivement aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Milot, division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest.

No 370180, sur les claims 01 et 02, situés dans Milot, lot 012, rang 03 et lot 011, rang 03 respectivement, lequel permis affecte, les lots originaux douze et onze, rang III (12 et 11, rang III) respectivement aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Milot, division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest.

No 370181, sur les claims 01 et 02, situés dans Milot, lot 010, rang 03 et lot 011, rang 02 respectivement, lequel permis affecte le lot original dix, rang III (10,

rang III) et le lot original onze, rang II (11, rang II) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Milot, division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest.

No 370182, sur les claims 01 et 02, situés dans Milot, lot 012, rang 02 et lot 013, rang 02 respectivement, lequel permis affecte les lots originaux douze et treize, rang II (12 et 13, rang II) respectivement aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Milot, division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest.

No 370183, sur les claims 01 et 02, situés dans Milot, lot 014, rang 02 et lot 015, rang 02 respectivement, lequel permis affecte les lots originaux quatorze et quinze, rang II (14 et 15, rang II) respectivement aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Milot, division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest.

No 370184, sur les claims 01 et 02, situés dans Milot, lot 016, rang 02 et lot 026, rang 02 respectivement, lequel permis affecte le lot original seize et le lot original vingt-six-A et le lot original vingt-six-B, rang II (16 et 26A et 26-B, rang II) respectivement aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Milot, division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest.

No 370185, sur les claims 01 et 02, situés dans Milot, lot 027, rang 02 et lot 028, rang 02 respectivement, lequel permis affecte les lots originaux vingt-sept et vingt-huit, rang Deux (27 et 28, rang II) respectivement aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Milot, division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest.

No 370186, sur les claims 01 et 02 situés dans Milot, lot 028, rang 02 et lot 030, rang 02 respectivement, lequel permis affecte, les lots originaux vingt-neuf et trente, rang II (29 et 30, rang II) respectivement aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Milot, division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest.

No 370187, sur les claims 01 et 02, situés dans Milot, lot 031, rang 02 et lot 032, rang 02 respectivement, lequel permis affecte les lots originaux trente et un et trente-deux, rang II (31 et 32, rang II) respectivement aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Milot, division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest.

No 370188, sur les claims 01 et 02, situés dans Milot, lot 033, rang 02 et lot 034, rang 02 respectivement, lequel permis affecte les lots originaux trente-trois et trente-quatre, rang II (33 et 34, rang II) respectivement aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Milot, division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest.

No 370189, sur les claims 01 et 02, situés dans Milot, lot 035, rang 02 et lot 036, rang 02 respectivement, lequel permis affecte les lots originaux trente-cinq et trente-six, rang II (35 et 36, rang II) respectivement aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Milot, division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest.

b) Un certain terrain, de figure irrégulière, faisant partie des lots 13 et 14, rang III, au cadastre officiel du canton de Milot, division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, lequel terrain est borné vers le nord par le lot 15, vers l'est par la ligne de division des rangs II et III dudit canton, vers le sud par le lot 12 et vers l'ouest par le centre du ruisseau qui s'y trouve ou encore par la partie restante des lots 13 et 14, mesurant mille deux cent soixante-dix mètres (1 270 m) environ vers le nord, cinq cent vingt-trois mètres et huit dixièmes (523,8 m) vers l'est, mille deux cent trente mètres (1 230 m) environ vers le sud, deux cent soixante-deux mètres et dix-sept centièmes (262,17 m), cent treize mètres et cinquante centièmes (113,50 m), cent trente-six mètres et sept centièmes (136,07 m) et quinze mètres et six centièmes (15,06 m) vers l'ouest; contenant en superficie soixante-cinq hectares et douze centièmes environ (65,12 ha).

Le tout tel que montré sur un plan préparé par Denis Fournier, arpenteur-géomètre, sous son numéro de référence 386 en date du 18 novembre 1981. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688.1 du C.P.C., au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé, est fixé à 4 375,00 \$, soit le montant de l'évaluation du ministère de l'Énergie et des Ressources.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Lac-Saint-Jean-Ouest, Roberval, district de Roberval, le VINGT-TROISIÈME jour de FÉVRIER 1984 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
FRANCINE ROSEBERRY

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Roberval, le 9 janvier 1984

33395

## Rouyn-Noranda

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Rouyn-Noranda

No 600-05-000203-82

**B**ANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE, corps politique légalement constitué, ayant un bureau à Rouyn, district de Rouyn-Noranda, partie demanderesse, contre GÉRARD MASSICOTTE, R.R. no 1, Rouyn, district de Rouyn-Noranda, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Rouyn-Noranda, mis en cause.

« Un emplacement faisant partie du lot trente-cinq-D (35-D), rang Quatre (4) au cadastre officiel pour le canton de Rouyn et plus particulièrement décrit comme suit, savoir: partant du point de rencontre de la limite sud du chemin public avec la ligne de division des lots trente-cinq-D et trente-six-D (35-D et 36-D), mêmes rang et canton, vers une direction ouest, suivant un azimut de 260°50' tout en longeant le chemin, une distance de trois cent quatorze pieds et quatorze centièmes (314,14 pi) pour atteindre notre point de départ; de là, dans une même direction, une distance de cent soixante-quatre pieds (164 pi); de là, dans une direction franc sud, une distance d'environ deux cents pieds (200 pi); de là, vers une direction est, suivant un azimut de 78°19', une distance d'environ cent soixante-quatre pieds (164 pi); de là, vers une direction franc nord jusqu'à notre point de départ. Ledit emplacement est borné au nord par le chemin public, au sud par la ligne du chemin de fer Canadien National et à l'est et à l'ouest par le résidu dudit lot. Le tout avec bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances, ainsi que toutes les bâtisses à être aménagées ou construites éventuellement sur ledit emplacement. Sujet à une servitude pour lignes électriques et téléphoniques. »

La mise à prix sera de 1 612,00 \$.

La vente se fera au palais de justice de Rouyn-Noranda, bureau du shérif, salle un (1), le MARDI SIXIÈME jour de MARS 1984 à DIX heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
DIANE THOMAS

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Rouyn, le 19 décembre 1983

33257

## Saint-François

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Saint-François  
No 450-05-000806-80  
S. 3001

**B**ANQUE NATIONALE DU CANADA, corps politique dûment constitué, ayant un bureau au 451, rue King est, Sherbrooke, district de Saint-François, partie demanderesse, contre MARC BRESSE, de domicile inconnu, partie défenderesse.

« Ce certain immeuble sis et situé dans la ville de Sherbrooke, connu et désigné comme étant les trente-quatre pieds (34 pi) nord du lot numéro huit cent sept

(807) sur le plan officiel du cadastre et dans le livre de renvoi officiel pour le quartier Est de la ville de Sherbrooke. Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances portant le numéro d'immeuble 187, rue Parc, Sherbrooke. Avec et sujet aux servitudes stipulées dans les titres antérieurs comme suit, savoir: avec un droit de passage dans un chemin de huit pieds de largeur (8 pi) devant être pris ledit chemin dans la ligne nord du résidu dudit lot 807 et le long du terrain ci-dessus avec un droit de vue et de fenêtres et de portes en faveur dudit terrain tant pour les fenêtres et portes actuelles que pour toutes celles que les parties ou représentants voudraient placer soit sur les bâtisses actuelles ou dans toutes autres bâtisses à être construites à l'avenir, ledit droit de passage étant en faveur desdites parties ou de leurs représentants et devant être une servitude perpétuelle. Ledit immeuble est borné en front, à l'est, par l'avenue du Parc, au nord et à l'ouest par les lignes dudit lot et au sud par le résidu dudit lot. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 5 962,50 \$.

Pour être vendu au bureau du shérif, salle des ventes, édifice du bureau d'enregistrement, 174, rue Palais, Sherbrooke, le MERCREDI VINGT-DEUXIÈME jour de FÉVRIER 1984 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Sherbrooke, le 6 janvier 1984

33311

## *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Saint-François  
No 450-05-000521-837  
S. 2992

**C**AISSE POPULAIRE DE COATICOOK, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 116, rue Child, Coaticook, district de Saint-François, partie demanderesse, contre ROLAND LEFEBVRE, demeurant au 467, rue Bachand, Coaticook, dit district, partie défenderesse.

« Un emplacement sis et situé en la ville de Coaticook, connu et désigné comme étant composé:

1. du lot numéro vingt-cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent dix-sept (217-25) aux plan et livre de renvoi officiels pour le cadastre

révisé, village de Coaticook. Avec la maison dessus érigée, circonstances et dépendances.

2. D'une partie du lot numéro vingt-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent dix-sept (217-27 ptie) aux plan et livre de renvoi officiels pour le cadastre révisé, village de Coaticook, plus amplement désigné comme suit, savoir: commençant au coin nord-ouest du lot numéro 217-27, au point d'intersection de la ligne est de ce lot et de la ligne sud-est du lot numéro 217-25; de là, le long de la ligne sud-est dudit lot numéro 217-25 et son prolongement jusqu'à la ligne nord-est du lot numéro 217-26, soit une distance de trente-huit pieds (38 pi), puis de là, dans une direction sud-est, le long de la prolongation de la ligne nord-est du lot numéro 217-26 jusqu'à la ligne est du lot numéro 217-27, soit une distance de cinquante-deux pieds (52 pi); de là, dans une direction nord, le long de la ligne est du lot numéro 217-27 jusqu'au point de départ, soit une distance de soixante-quatre pieds (64 pi), mesures anglaises et plus ou moins, borné comme suit: vers le nord par une partie du lot numéro 217-25 et du lot 217-27; vers l'est par le lot numéro 217-27 ainsi qu'au sud et au sud-ouest. Avec et sujet à un droit de passage sur ladite partie du lot numéro 217-27 en faveur du résidu du lot.

3. D'une partie du lot numéro vingt-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent dix-sept (217-29 ptie) du cadastre révisé, village de Coaticook, mesurant quarante pieds (40 pi) dans sa ligne nord, soixante-quatre pieds (64 pi) dans sa ligne est, trente-cinq pieds (35 pi) dans sa ligne sud et cinquante-huit pieds (58 pi) dans sa ligne ouest, borné comme suit: vers le nord par le lot 217-24; vers l'est par partie du lot numéro 217-20; vers le sud par partie du lot numéro 217-29; vers l'ouest par partie du lot numéro 217-27. Avec et sujet à une servitude de droit de passage affectant le lot numéro 217-25 en vertu de l'acte enregistré sous le numéro 29111. Avec et sujet également à une servitude de droit de passage affectant le lot numéro 217-27 en vertu de l'acte enregistré sous le numéro 38791. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 3 176,25 \$.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Coaticook, 150, rue Child, bureau 04, Coaticook, QC, le MARDI VINGT ET UNIÈME jour de FÉVRIER 1984 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Sherbrooke, le 6 janvier 1984

33312

## Saint-Maurice

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Saint-Maurice

Nos 410-05-000007-831

410-18-000039-837

**L**A CAISSE POPULAIRE LE ROCHER, ayant son bureau principal au 1131, 6<sup>e</sup> Avenue, Grand-Mère, demanderesse, contre JULES DUBOIS, domicilié et résidant au 4891, avenue Tour-du-Lac, Lac-à-la-Tortue, défendeur.

Un immeuble connu et désigné ainsi qu'il suit:

a) « Un terrain situé en la paroisse de Saint-Théophile du Lac-à-la-Tortue, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro dix de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-sept (27-ptie 10), du rang Neuf du canton de Radnor, mesurant ledit terrain, mesures anglaises et plus ou moins, cent cinquante-sept pieds et quatre-vingt-cinq centièmes de pied (157,85 pi) du côté nord-ouest, cent soixante-treize pieds (173 pi) du côté sud-ouest et cent vingt-cinq pieds (125 pi) du côté nord-est; la ligne arrière est, mesurant cent soixante-cinq pieds et quatre dixièmes de pied (165,4 pi); borné en front, vers le nord-ouest, par l'avenue Tour-du-Lac, du côté sud-ouest par le résidu dudit lot 27-10, de même qu'à l'arrière et du côté nord-est par le terrain ci-après décrit. Avec le garage y érigé portant le numéro d'immeuble 4891, avenue Tour-du-Lac à Saint-Théophile du Lac-à-la-Tortue, circonstances et dépendances.

b) Un terrain situé en la paroisse de Saint-Théophile du Lac-à-la-Tortue, connu et désigné comme étant partie des lots dix et onze de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-sept (27-ptie 10 et ptie 11) du rang Neuf du canton de Radnor étant ledit terrain de figure irrégulière et mesurant, mesures anglaises et plus ou moins, et environ, quatre-vingt-cinq pieds (85 pi) de largeur en front vers le nord-ouest, quatre-vingt-sept pieds et cinq dixièmes de pied (87,5 pi), de largeur en arrière vers le sud-est sur la profondeur de cent vingt-cinq pieds (125 pi) du côté sud-ouest et de quatre-vingt-dix-sept pieds (97 pi) du côté nord-est; borné en front, vers le nord-ouest, par l'avenue Tour-du-Lac, du côté sud-ouest par une partie dudit lot 27-10 ci-dessus décrite, du côté nord-est par d'autres parties du lot 27-11 et en arrière, vers le sud-est partie, par le lot 27-11 et partie par le lot 27-10, sans bâtisse. »

La mise à prix est fixée à 6 134,70 \$, ce qui représente l'évaluation municipale 14 520,00 \$ × 25 % × par le facteur 1,69, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Shawinigan au palais de justice, 212, 6<sup>e</sup> Rue, Shawinigan, local ss.02, le PREMIER jour de MARS 1984 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
SIMON LALIBERTÉ

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Shawinigan, le 6 décembre 1983

33313

## Terrebonne

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-011230-792

**B**ANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légale, ayant son siège social au 600, Lagauchetière ouest, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre ALEXANDER CINNER, demeurant au 1815, Van Horne, Outremont, district de Montréal, partie défenderesse.

« Un terrain situé à Lac-à-la-truite dans la municipalité du village de Sainte-Agathe-Sud, lequel terrain est connu et désigné, sur le cadastre de la paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, division d'enregistrement de Terrebonne, comme étant la subdivision vingt du lot originaire numéro trois (3-20), dans le Troisième Rang du canton de Beresford.

En l'état où ladite propriété se trouve actuellement, avec tous les droits, circonstances et dépendances y rattachés, sans exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à 5 962,50 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e du C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, 4<sup>e</sup> étage, Saint-Jérôme, QC, le SEPTIÈME jour de MARS 1984 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Saint-Jérôme, le 21 décembre 1983

33314

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Terrebonne  
No 700-02-002350-834

**R**ICHARD LACOUTURE, faisant affaires sous la raison sociale de Lacouture & Tremblay Enr. au 5315, Galarneau, Saint-Louis-de-Terrebonne, province de Québec, partie demanderesse, contre HABITATIONS CHARMEVILLE, ayant un bureau au 737, carré Presseault, Sainte-Thérèse, province de Québec, partie défenderesse.

« Un emplacement situé à Boisbriand, connu et désigné comme étant le lot numéro six cent vingt-six de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent deux (102-626) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville, division d'enregistrement de Terrebonne. Avec bâtisse dessus érigée portant le numéro 153, carré Cloutier, Boisbriand.

Un emplacement situé à Boisbriand, connu et désigné comme étant le lot numéro six cent vingt-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent deux (102-627) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville, division d'enregistrement de Terrebonne. Avec bâtisse dessus érigée portant le numéro 157, carré Cloutier, Boisbriand.»

La mise à prix est fixée à 12 000,00 \$ pour le lot numéro 102-626 et 13 075,00 \$ pour le lot numéro 102-627, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, rue de Martigny ouest, 4<sup>e</sup> étage, Saint-Jérôme, QC, le VINGT-DEUXIÈME jour de FÉVRIER 1984 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Saint-Jérôme, le 6 janvier 1984

33315

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour provinciale — District de Terrebonne

No 715-02-000378-835

**C**ORPORATION MUNICIPALE DE LANTIER, corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau au 118, 29<sup>e</sup> Avenue, Lantier, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre FRANÇOIS CLOUTIER, domicilié et résidant au 123, 34<sup>e</sup> Rue, Lantier, district de Terrebonne, partie défenderesse.

«Un emplacement situé à Lantier, dans le comté de Laurentides-Labelle dans le Huitième Rang du canton de Doncaster, faisant partie du lot de terre figurant au cadastre officiel du canton de Doncaster sous le numéro dix-huit (ptie 18), mesurant cent pieds (100 pi) de largeur sur cent pieds (100 pi) de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins, et borné comme suit, savoir: au nord-est par un terrain appartenant à Maurice Quevillon ou représentants; au sud-est par une autre partie du lot 18 appartenant à M. Rolland Cloutier ou représentants; au sud-ouest par un terrain appartenant à M. Paul Paré ou représentants et au nord-ouest par une lisière de terrain de quarante pieds (40 pi) de largeur ci-après décrite. À noter que la ligne nord-est du terrain présentement vendu est parallèle à la ligne de division des lots 17 et 18, du Huitième Rang du canton de Doncaster et qu'elle en est distante de cinq cent quarante-cinq pieds (545 pi). Avec une fondation en blocs de ciment dessus érigée. Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées à cet immeuble, et notamment avec un droit de passage à pied, en voiture ou autrement, en faveur de l'acquéreur, ses successeurs et ayants droit pour l'utilité du terrain présentement vendu, sur une lisière de terrain de quarante pieds (40 pi) de largeur située le long de la ligne nord-ouest du terrain présentement vendu, laquelle lisière est bornée au nord-ouest par le terrain appartenant à M. Yvon Cloutier ou représentants.»

La mise à prix est fixée à 8 177,13 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e du C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, 4<sup>e</sup> étage, Saint-Jérôme, QC, le VINGT-DEUXIÈME jour de FÉVRIER 1984 à QUINZE heures.

*Le shérif adjoint,*MICHEL-ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif

Cour supérieure

Saint-Jérôme, le 6 janvier 1984

33316

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour provinciale — District de Terrebonne

No 700-02-003251-833

**C**LAUDE LEMIRE, comptable agréé, domicilié au 1096, Curé-Comtois, Terrebonne, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre ANDRÉ MATTE, domicilié au 1077, rue McKenzie, Terrebonne, district de Terrebonne, partie défenderesse.

La moitié indivise d'un emplacement situé à Terrebonne, connu et désigné comme étant le lot numéro deux cent quarante-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent vingt-cinq (125-247) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne, division d'enregistrement de Terrebonne, avec maison y érigée portant le numéro d'immeuble 1077, rue McKenzie, Terrebonne, province de Québec.»

La mise à prix est fixée à 6 008,00 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, 4<sup>e</sup> étage, Saint-Jérôme, QC, le VINGT-DEUXIÈME jour de FÉVRIER 1984 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*MICHEL-ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif

Cour supérieure

Saint-Jérôme, le 6 janvier 1984

33317

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Terrebonne

No 700-05-000172-837

**T**RUST GÉNÉRAL DU CANADA et BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, partie demanderesse, contre LES ATELIERS GUAY LTÉE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 5959, boulevard Labelle, Val-Morin, district de Terrebonne, partie défenderesse.

«1. Un lot situé dans la municipalité de Val-Morin, connu et désigné comme portant le numéro seize de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois (no 3-16) dans le Cinquième Rang du canton de Morin aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Adèle-d'Abercrombie, division d'enregistrement

de Terrebonne. Contenant une superficie de quatre mille cinq cent vingt mètres carrés et sept dixièmes de mètre carré (4 520,7 m<sup>2</sup>), avec une bâtisse y érigée portant le numéro d'immeuble 5959, boulevard Labelle à Val-Morin. Sauf et à distraire dudit emplacement une lisière de terrain de forme triangulaire située au coin sud-ouest dudit lot no 3-16, et plus amplement décrit comme suit: mesurant trente pieds (30 pi) dans sa ligne sud-ouest, trente pieds et cinq dixièmes de pied (30,5 pi) dans sa ligne sud-est et soixante-quatre pieds (64 pi) dans sa ligne nord, et borné au sud-ouest par la route 117, au sud-est par le boulevard Curé-Corbeil (lot no 3-12 dudit cadastre) et vers le nord par le résidu du lot no 3-16 ci-haut décrit, contenant une superficie de trois cent cinquante pieds carrés (350 pi<sup>2</sup>). Sujet aux servitudes d'utilité publiques et notamment sujet aux actes enregistrés sous les nos 162330 et 331122.

2. Un emplacement situé dans la municipalité de Val-Morin, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro trois (ptie no 3) dans le Cinquième Rang du canton de Morin, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Adèle-d'Abercrombie, division d'enregistrement de Terrebonne. Borné vers le sud-ouest par la route 117, vers le nord-ouest par une autre partie du lot no 3 dudit cadastre et vers le sud-est en partie par le lot no 3-16 dudit cadastre et en partie par la route 117; mesurant quarante mètres et trente-deux centièmes de mètre (40,32 m) et vingt mètres et soixante-huit centièmes de mètre (20,68 m) dans ses lignes sud-ouest le long de la route no 117; soixante et un mètres et cinq centièmes de mètre (61,05 m) dans sa ligne nord-ouest; soixante et un mètres et dix-huit centièmes de mètre (61,18 m) dans sa ligne nord-est; cinquante-huit mètres et cinquante-deux centièmes de mètre (58,52 m) suivant cadastre et cinquante-huit mètres et quarante-trois centièmes de mètre (58,43 m) suivant occupation dans une première ligne sud-est le long du lot no 3-16 et trois mètres et cinq centièmes de mètre (3,05 m) dans une seconde ligne sud-est le long de la route no 117, contenant une superficie de trois mille six cent dix-neuf mètres carrés et six dixièmes de mètre carré (3 619,6 m<sup>2</sup>), avec tous les biens meubles suivants, étant immeubles par destination:

1. Pick-up Chevrolet 4 X 4, 1973 3/4 de tonne, no de série CK42431149353 (1);
2. Dolly (1);
3. Étaux (1);
4. Coupe métal (1);
5. Sableuse sur table (2);
6. Scie radiale sur table (fabrication domestique) (1);
7. Scie à ruban de 14 pouces: Rockwell, no de série 128789 (1);
8. Scie à ruban de 14 pouces: Beaver no de série 4314 (1);
9. Dewall sur table Black & Decker, no de série 209626 (1);
10. Boteuse 12 po sur table (fabrication domestique) (1);
11. Charriots mobiles (fabrication domestique) (1);
12. Correur de 6 pouces, modèle National, no de série 65 (1);
13. Planeur Poitras 12 pouces à trois têtes, no de série W51-53 (1);
14. Séries de convoyeurs: 100 pieds — 36 pouces de large;
15. Série de convoyeurs: 100 pieds — 24 pouces de large;
16. Collecteur de poussière Murphy, no de série 7380 (1);
17. Scie à ruban de 4 pieds, pour fendre bois, marque Berlin, no de série H 1589 (1);
18. Drill électrique — Black & Decker 3/8 (1);
19. Scie portative électrique — Black & Decker 8 po (1);
20. Ramsett Hilti (1);
21. Strappeur avec support « Acme Steel » (1);
22. Aspirateur commercial « Aqua-Vac », no modèle 460 (1);
23. Tourne vis à air: Marque Thom no série AH041 et AH120 (2);
24. Tourne vis à air: Marque Sioux, no série H24839 (1);
25. Outils à air, marteau Power Line, clous à finir, no modèle 444 (3);
26. Outils à air, gun BEA, type 16411, no modèle 562 (3);
27. Boyaux de 10 pieds (5). »

La mise à prix est fixée à 14 746,00 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, 4<sup>e</sup> étage, Saint-Jérôme, QC, le VINGT-DEUXIÈME jour de FÉVRIER 1984 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*

MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif

Cour supérieure

Saint-Jérôme, le 6 janvier 1984

33318

---

## Ventes pour taxes, avis de publication

---

### Municipalité régionale de comté des Laurentides

Avis public est, par les présentes, donné par le sous-signé, Martial Fillion, secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté des Laurentides, que la publication de l'avis et la liste des immeubles à être vendus le 8 mars 1984 pour défaut de paiement de taxes ont été publiées au journal « L'Information du Nord », éditions des 9 et 16 janvier 1984, conformément à l'article 730 du Code municipal.

Saint-Faustin, le 5 janvier 1984

*Le secrétaire-trésorier,*

MARTIAL FILLION

33330

---

## Errata

---

### LES ENTREPRISES D.J. LASALLE INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant le changement de dénomination sociale paru à la *Gazette officielle du Québec* le 1983 12 17, à la page 5637 du numéro 50, relativement à la compagnie « LES ENTREPRISES D.J. LASALLE INC. — MONFORD DRESS & SPORTSWEAR INC. » de façon à ce que l'ancienne dénomination sociale se lise: « LES ROBES & VÊTEMENTS SPORTS MONFORD INC. — MONFORD DRESS & SPORTSWEAR INC. » et la nouvelle dénomination sociale « LES ENTREPRISES D.J. LASALLE INC. »

*L'inspecteur général des institutions financières,*

JEAN-MARIE BOUCHARD

33248

1463-5056

### Circonscription électorale provinciale de Kamouraska-Témiscouata:

Dans la municipalité de Saint-Alexandre, paroisse: Région 01, district 10

Deux (2) sections de l'ancienne route 51 (route 289), depuis la limite sud-est de la municipalité en direction nord-ouest jusqu'à l'intersection de la route 289, vis-à-vis les lots 1023, 1024, 1025, 1026, 1028, 1029, 1030, 1031, 1032, 1033, 1034, 1035, 1036, 1038 et 1040 du rang 8, 989A, 989, 990, 991 et 992 du rang 7 et 880 et 881 du rang 6, sur une longueur approximative de 4 831 mètres; de son intersection avec la route 289 à son intersection avec la route 289, vis-à-vis les lots 882, 883, 884 et 886 du rang 6, sur une longueur approximative de 503 mètres.

Cet avis modifie et annule le deuxième paragraphe de l'avis publié le 14 mai 1960 au sujet de la route no 51 dans la municipalité de la paroisse de Saint-Alexandre, comté de Kamouraska, soit: « Section de 14,100 pieds, à l'est de la nouvelle route, vis-à-vis les lots 1023 à 1039 inclusive-ment. »

Québec, le 14 décembre 1983

*Le ministre des Transports,*

MICHEL CLAIR

33327

Canada-Province de Québec

Cour supérieure — District de Mingan

Nos 650-05-000030-834

650-18-000047-831

Dans l'avis paru à la *Gazette officielle du Québec*, en date du 17 décembre 1983, 115<sup>e</sup> année, numéro 50, page 5708, au dernier paragraphe, on aurait dû retrouver la mention « **pour être vendus en bloc** » au lieu de seulement « **pour être vendu** ».

*L'officier autorisé du shérif,*

MADELEINE BÉRUBÉ

ROGER BÉRUBÉ & ASS., *huissiers*

33412

## INDEX

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES  
ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA  
PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS  
PERSONNELS — LOI SUR L'

CONFÉRENCE DES MAIRES DE LA BANLIEUE DE MONTRÉAL ( <i>Délégation</i> )	185
DEUX-MONTAGNES, VILLE ( <i>Délégation</i> )	185

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME —  
LOI SUR L'

BELLECHASSE, MRC ( <i>Désaveu du Règlement de contrôle intérimaire</i> )	185
--	-----

## AVIS DIVERS

CHESTER-EST, CANTON ( <i>Mutations immobilières, L.R.Q., chap. M-39</i> )	185
CLUB DES 16 (LE) ( <i>L.P.</i> )	185
JONQUIÈRE, VILLE ( <i>Rachat d'obligations</i> )	186
MONTRÉAL, VILLE ( <i>Rachat d'obligations</i> )	186
NOTRE-DAME-DE-LOURDES-DE-HAM, MUNICIPALITÉ ( <i>Mutations immobilières, L.R.Q., chap. M-39</i> )	187
OSMAU (L.) ( <i>L.P.</i> )	187
SAINTE-SAMUEL-DE-HORTON, MUNICIPALITÉ ( <i>Mutations immobilières, L.R.Q., chap. M-39</i> )	187
SAINTE-VALÈRE, MUNICIPALITÉ ( <i>Mutations immobilières, L.R.Q., chap. M-39</i> )	187
SUCCESSION DIANE GEE LEFEBVRE ( <i>Bénéfice d'inventaire</i> )	188
SUCCESSION JEAN-RENÉ VICTOR ( <i>Renonciation au bénéfice d'inventaire</i> )	188
SUCCESSION ROLAND LAPIERRE ( <i>Bénéfice d'inventaire</i> )	188

CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT —  
LOI SUR LES

CAISSE D'ÉCONOMIE SÛRETÉ DU QUÉBEC ( <i>Changement de nom</i> )	188
CAISSE POPULAIRE ACTON VALE (LA) ( <i>Modification de territoire</i> )	188
CAISSE POPULAIRE BELVÈDÈRE ( <i>Modification de territoire</i> )	188
CAISSE POPULAIRE D'AMOS (LA) ( <i>Modification de territoire</i> )	189
CAISSE POPULAIRE DE ST-ANDRÉ APÔTRE (LA) ( <i>Modification de territoire</i> )	189
CAISSE POPULAIRE DE ST-JEAN-DE-DIEU ( <i>Modification de territoire</i> )	189
CAISSE POPULAIRE DE ST-SAMUEL DE HORTON ( <i>Modification de territoire</i> )	189
CAISSE POPULAIRE DE STE-SCHOLASTIQUE (LA) ( <i>Modification de territoire</i> )	189
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA SALLE, QUÉBEC (LA) ( <i>Dissolution éventuelle</i> )	189
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE MAGPIE (LA) ( <i>Dissolution éventuelle</i> )	190
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS OUVRIÈRE DE QUÉBEC (LA) ( <i>Dissolution éventuelle</i> )	190
CAISSE POPULAIRE LES SAULES ( <i>Modification de territoire</i> )	190
CAISSE POPULAIRE ST-CYRILLE DE WENDOVER (LA) ( <i>Fusion</i> )	190
CAISSE POPULAIRE ST-JOSEPH DE HULL ( <i>Fusion</i> )	190

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES  
QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL —  
LOI SUR LE

## ACCORDÉS

BISSON, JOSEPH DAMASE LAURIER DOUGLAS	191
DE LUCA, DOMENICA	191
GARAND, JOSEPH JEAN-PAUL ARMAND	191
JOLICOEUR, MARIE LUCIE ÉLAINE	191
JULIEN, MARIE MARGUERITE CLARISSE CLAIRE	191
KOBAY, GRANT MAS	191
MARCOTTE, MARIE ROSE ALICE LINE	191
MARKIN, MARK	192
MARKIN, MATTHEW	192
PELLAND, JOSEPH MARCEL DANIEL NIQUAY	192
TAILLON, JOSEPH EDGAR MICHEL	192

## DEMANDES

BAHRKAZEMI DUFOUR, TATIANA	192
BLEAU, DIANE	192
BRASSARD, ANTOINETTE	192
CASTONGUAY, MATTHIEU	192
CUSSON, DIANE	193
DEROUIN, JOSEPH ANDRÉ BENOIT	193
DI BENEDETTO, ROSANNA	193
DI GIACOMANDREA, DANTE	193
DI GIACOMANDREA, GINO	193
DION, JEAN-PAUL JOSEPH MALCOLM	193
GHYS, CÉCILE	193
GOOR, WEI YIN	194
JACQUES, FRANÇOIS	194
KAISER, FRANCEEN	194
LAMAGDELEINE, GILLES	194
LEBLANC, MARIE YVETTE LUCILLE	194
LEXIER, RORY	194
MC SWEEN, CLAUDETTE	194
MC SWEEN, LOUISE	194
MOISAN, GÉRARD	195
NGUYEN, TO HANG	195
PAGÉ, JOSEPH AUGUSTE LUCIEN	195
PAQUIN, JOSEPH JEAN-LOUIS AURÉLIEN	195
PHARAND, MICHÈLE	195
PLOURDE, FRANCINE	195
SANSCARTIER, JOSEPH PHILIPPE DONALD	195
SAVARD, LIONEL	196
SERRE, MARIE ANNA YVETTE	196
SMITH, CHARLES EDWARD	196
SZCZEPANOWSKI, LECH	196
VACHON, MICHEL	196
VEILLEUX, LOUISE	196

## COMPAGNIES (PARTIE I) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES	151
----------------------------------	-----

## COMPAGNIES (PARTIE IA) — LOI SUR LES

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION	151
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION	161
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION	167
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION	168

**COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES**

LETTRES PATENTES	172
CLUB DES 16 (LE)	185
OSMAU (L')	187

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES	177
----------------------------------	-----

**COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES**

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21)	178
ENTREPRISES D.J. LASALLE INC. (LES) (Erratum)	280

DISSOLUTION (Article 28)	179
--------------------------	-----

**DISSOLUTION — DEMANDES DE**

1114-1660 QUÉBEC INC.	196
1858-6073 QUÉBEC INC.	197
AGENCE DE VOYAGES HENRI BRISEBOIS INC.	197
AIDE À DOMICILE MERCIER INC.	197
AMCATH HOLDINGS INC.	197
ASSOCIATION DE TIR DE BAIE COMEAU INC.	197
ATELIERS ROLLANDE INC. (LES)	197
B. & M. FORTIN INC.	197
BAIE COMEAU RIFLE ASSOCIATION INC.	197
BERGERON (RAYMOND) LTÉE	198
BÉRUBÉ (RENÉ) INC.	198
BIJOUTERIE BRODEUR LIMITÉE	198
BIJOUTERIE D.L.M. INC.	198
BIJOUTERIE MARCEL PRUD'HOMME INC.	198
BOUDREAU, DESCHAMBAULT, BERTOLDI & ASSOCIÉS INC.	198
BRIQUETERIE ST-LAURENT LIMITÉE (LA)	198
BRODEUR JEWELLERS LIMITED	198
CAMPBELL (A.J.) & CIE LIMITÉE	198
CANAD INVESTMENT CORP.	199
CARREFOUR DE BOUCHERVILLE LTÉE (LE)	199
CHARTERED HOLDINGS CORPORATION	198
CLINIQUE MÉDICALE DE LA VALLÉE INC. (LA)	199
CLINIQUE MÉDICALE OCULAIRE MONT-ROYAL LTÉE	199
COMPAGNIE DE VENTES HORIZON LIMITÉE (LA)	199
CONSTRUCTIONS DE L'ANSE ST-JEAN INC. (LES)	200
CORPORATION DE VALEURS TRANS-CANADA	200
DNG DEVELOPMENTS INC.	200
DÉMÉNAGEURS PILON INC. (LES)	200
DIAMOND TRANSPORT INC.	200
DISTRIBUTIONS MARVEL LTÉE (LES)	200
DUMONT (PAUL), INC.	200
ÉLECTRONIQUE NARDCHE INC.	201
ENTREPRISES ÉLECTRIQUES SOULANGES INC. (LES)	201
ENTREPRISES HANKIN LIMITÉE (LES)	201
ENTREPRISES LAWRENCE LORD INC. (LES)	201
ENTREPRISES MURIELLE INC. (LES)	201
ÉTOILE ST-DENIS INC. (L')	201
FROMAGERIE DU NORD INC. (LA)	201
GALERIE DU MEUBLE LANCTOT INC. (LA)	201
GESTION AMCATH INC.	197
GESTION L.S.I. CANADA LIMITÉE	202
GESTION LAYLANG INC	202
GONTHIER & NIQUET LTÉE	202
GREGORY JEWELLERY LTD.	202
GREN INC.	202
GUSSMAN'S LTD.	202
HALL (G. D.) LIMITÉE	202
HANKIN ENTERPRISES LIMITED	201
HERVIEUX (PAUL) ET LOUIS SYLVESTRE INC.	203

HORIZON SALES COMPANY LIMITED	199
HOULE COUVREUR INC.	203
INDUSTRIES D'ACIER N.M. LTÉE (LES)	203
INDUSTRIES SHAWINIGAN, LIMITÉE (LES)	203
JOAILLIER GREGORY LTÉE	202
KEL TAXIS LTD.	203
L.S.I. CANADA HOLDINGS LIMITED	202
LAYLANG HOLDING INC	202
LEBLANC (L. GASTON) INC.	203
LIMA METAL WORK CO LTD	203
LOCATION DANIS INC.	204
MAISON DU MATELAS DE MONTRÉAL (TROIS-RIVIÈRES) INC.	204
MAISONNEUVE ELECTRIC INC.	204
MARMIR INC	204
MOUNT ROYAL OCULAR MEDICAL CLINIC LTD	199
PETITS MOUSSES INC. (LES)	204
PIPOBEK INTERNATIONAL INC.	204
PLACEMENTS A. & D. LAUZON INC.	204
PLACEMENTS JEAN COUTU INC. (LES)	205
PRÊT DE L'ESTRIE LTÉE (LE)	205
PRODUCTIONS ENCHANTÉES LIMITÉE (LES)	205
RÉSIDENCES FAMILIALES QUÉBÉCOISES INC. (LES)	205
ST. LAWRENCE BRICK CO. LIMITED	198
SHAWINIGAN INDUSTRIES LIMITED	203
SOCIÉTÉ DE GESTION CHARTERED INC. (LA)	199
TOITURES J.G. BARIL INC. (LES)	205
TRANS-CANADA CORPORATION FUND	200
USI CANADA INC.	205
VEILLEUX (GRATIEN) LIMITÉE	205
VIEUX ANTOINE INC. (LE)	205

**COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES**

CHANGEMENTS	183
-------------	-----

PERMIS DE FAIRE AFFAIRES	183
--------------------------	-----

**CURATELLE PUBLIQUE — LOI SUR LA**

AVIS DE QUALITÉ	
GIROUX, GAËTAN	206

**DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES**

FORMATION	
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 1080 MONTARVILLE	184
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DESNOYERS	184
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAMACHE	184

**INSPECTEUR GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES**

ASSURANCES — LOI SUR LES	
LE GROUPE COMMERCE COMPAGNIE D'ASSURANCES (Modification de permis)	206
SEABOARD COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE (Délivrance de permis)	206
SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DU COMTÉ DE LÉVIS (Changement de siège social)	206



SAINT-JANVIER, PAROISSE	233
SAINT-JEAN, PAROISSE	233
SAINT-JEAN, PAROISSE	233
SAINT-JEAN-BAPTISTE, VILLAGE	233
SAINTE-JEANNE-DE-L'ÎLE-PERROT, PAROISSE	234
SAINT-JÉRÔME, PAROISSE	234
SAINT-JÉRÔME, PAROISSE	234
SAINT-JÉRÔME, VILLAGE	234
SAINT-JOACHIM-DE-CHÂTEAUGUAY, PAROISSE	235
SAINT-JOSEPH-DU-LAC, PAROISSE	235
SAINT-JOSEPH-DU-LAC, PAROISSE	235
SAINTE-JULIE, PAROISSE	235
SAINT-LAURENT, PAROISSE	236
SAINT-LAURENT, PAROISSE	236
SAINT-LAURENT, PAROISSE	236
SAINT-LAURENT, PAROISSE	236
SAINT-LAURENT, PAROISSE	236
SAINT-LAURENT, PAROISSE	237
SAINT-LAURENT, PAROISSE	237
SAINT-LAURENT, PAROISSE	237
SAINT-LAURENT, PAROISSE	237
SAINT-LAURENT, PAROISSE	237
SAINT-LAURENT, PAROISSE	238
SAINT-LAURENT, PAROISSE	238
SAINT-LOUIS-DE-TERREBONNE, PAROISSE	238
SAINT-LUC, PAROISSE	238
SAINTE-MADELEINE, PAROISSE	239
SAINTE-MADELEINE, PAROISSE	239
SAINT-MARTIN, PAROISSE	239
SAINT-MARTIN, PAROISSE	239
SAINT-MAURICE, PAROISSE	239
SAINT-MICHEL-DE-VAUDREUIL, PAROISSE	240
SAINT-MICHEL-DE-VAUDREUIL, PAROISSE	240
SAINT-MICHEL-DE-VAUDREUIL, PAROISSE	240
SAINT-MICHEL-DE-VAUDREUIL, PAROISSE	240
SAINTE-PUDENTIENNE, PAROISSE	240
SAINT-ROCH-NORD, PAROISSE	241
SAINT-ROCH-NORD, PAROISSE	241
SAINTE-ROSE, PAROISSE	241
SAINTE-ROSE-DU-DÉGELIS, PAROISSE	241
SAINT-SAUVEUR, PAROISSE	242
SAINT-SAUVEUR, PAROISSE	242
SAINT-SAUVEUR, PAROISSE	242
SAINT-SÉBASTIEN, PAROISSE	242
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE	242
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE	243
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE	243
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE	243
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE	243
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE	243
SAULT-AU-RÉCOLLET, PAROISSE	244
SAULT-AU-RÉCOLLET, PAROISSE	244
SAULT-AU-RÉCOLLET, PAROISSE	244
SAULT-AU-RÉCOLLET, PAROISSE	244
SAULT-AU-RÉCOLLET, PAROISSE	244
SIMARD, CANTON	245
TEMPLETON, CANTON	245

**TRANSPORTS**

ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	245
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	246
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	247
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ	247
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ (Erratum)	280

**OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE****TERMES PARUS DANS LES AVIS DE NORMALISATION**

COMMISSION DE TERMINOLOGIE	247
COMMISSION DE TOPONYMIE	247
LAC	247
LAC ARTIFICIEL	247
RÉSERVOIR	247
VALLÉE	247

**TERMES PARUS DANS LES AVIS DE RECOMMANDATION**

COMMISSION DE TERMINOLOGIE	247
COMMISSION DE TOPONYMIE	247
ÉTANG	247
LAC SALÉ	247
MARE	247

**POUVOIRS SPÉCIAUX DES CORPORATIONS — LOI SUR LES****CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 5)**

ASSOCIATION DES EMPLOYÉS DE LA CHAUSSURE ROSITA	184
---	-----

**PROCLAMATION (S)**

Annexion d'un territoire non organisé, situé dans les cantons de Malartic et de Vassan, à la municipalité de Dubuisson, dans la municipalité régionale de comté de Vallée-de-l'Or	248
---	-----

**PROJETS DE LOI PRIVÉS — AVIS CONCERNANT LES**

DOMTAR INC.	248
-------------	-----

**SOUMISSIONS — DEMANDES DE**

LORETTEVILLE, VILLE	249
MONT-JOLI, VILLE	250
NOTRE-DAME-DU-LAC, VILLE	250
SAINTE-GEORGES-DE-CACOUNA, VILLAGE	251
SAINTE-HUGUES, MUNICIPALITÉ	252
UPTON, VILLAGE	253
VALLÉE-JONCTION, VILLAGE	254

**VENTE (S) À LA FOLLE ENCHÈRE**

THIEN c. CAFÉ MARTIN (1981) INC.	255
----------------------------------	-----

**VENTE DES EFFETS NON RÉCLAMÉS — LOI SUR LA**

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA	255
--	-----

**VENTE (S) PAR LICITATION**

MAJOR-BOUCHARD ET AL. c. MAJOR	256
--------------------------------	-----

## VENTES PAR SHÉRIF

## BEDFORD

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. NORMANDIN	256
CAISSE POPULAIRE DE WATERLOO c. MAISONS MOBILES M.M.E. INC.	257
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE ST-PAUL-D'ABBOTSFORD c. ROGER ET AL.	258

## DRUMMOND

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT c. PLACAGE PHIL REY INC.	258
---	-----

## IBERVILLE

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE c. DUVAL	259
--	-----

## KAMOURASKA

CAISSE D'ÉTABLISSEMENT DES ALLÉGHANYS c. AUBERGE DE LA RIVIÈRE LTÉE	259
CAISSE POPULAIRE DE ST-LUDGER (LA) c. MICHAUD ET AL.	260

## MINGAN

ROYNAT LTÉE c. LES IMMEUBLES LAUZIER INC. (Erratum)	280
---	-----

## MONTMAGNY

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LACHANCE	261
--	-----

## MONTRÉAL

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE c. ROZON ET AL.	262
BANQUE DE MONTRÉAL c. GOULET	262
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. DESAUTELS	263
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. THIBODEAU	263
CAISSE POPULAIRE DE DELSON c. LAPIERRE ET AL.	263
CIE NORTHERN PACKERS INC. c. 108658 CANADA INC.	264
FERME DE GIBIER EL RANCHO INC. c. PÉNICHE IMPORTATION ET EXPORTATION, J. GASPAR & FILS INC.	265
JARDINS ROYAL LTÉE c. LEMCOVITZ	265
RICHER c. NOTZ	266

## QUÉBEC

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT c. GARAGE R. DÉRY INC. ET AL.	266
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. BERTRAND	267
BEAUPORT, VILLE c. BEAUPRÉ	267
BEAUPORT, VILLE c. BEAUPRÉ	268
BEAUPORT, VILLE c. BEAUPRÉ	268
BEAUPORT, VILLE c. BEAUPRÉ	269
BEAUPORT, VILLE c. SEABORN	269
CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DES BOIS-FRANCS (LA) c. LES MEUBLES ARPEC LTÉE	270
CAISSE DESJARDINS DE FINANCEMENT LÉVIS c. BOUCHARD	270
CAISSE POP. ST-JEAN DESCHAILLONS c. GUAY	271
CAISSE POPULAIRE DE STE-URSULE c. SIMARD DIT RACINE	271
CAISSE POPULAIRE ST-FRANÇOIS D'ASSISE (LA) c. FECTEAU-CHABOT ET AL.	272
CAISSE POPULAIRE ST-MALO c. MARCOUX ET AL.	272
TREMBLAY c. NOËL	272

## ROBERVAL

BEAULIEU c. ENERTOURBE INC. ET AL.	273
------------------------------------	-----

## ROUYN-NORANDA

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE c. MASSICOTTE	274
---	-----

## SAINT-FRANÇOIS

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. BRESSE	275
CAISSE POPULAIRE DE COATICOOK c. LEFEBVRE	275

## SAINT-AURICE

CAISSE POPULAIRE LE ROCHER (LA) c. DUBOIS	276
---	-----

## TERREBONNE

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. CINNER	277
LACOUTURE c. HABITATIONS CHARMEVILLE	277
LANTIER, MUNICIPALITÉ c. CLOUTIER	278
LEMIRE c. MATTE	278
TRUST GÉNÉRALE DU CANADA ET AL. c. LES ATELIERS GUAY LTÉE	278

## VENTES POUR TAXES, AVIS DE PUBLICATION

LAURENTIDES, MRC	280
------------------	-----

